

The logo of the University of Lyon 2, featuring three horizontal lines of varying lengths to the left of the text.

**UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2**

Compte Financier

2020

Conseil d'administration du 12 mars 2021



Préambule

Le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), a apporté trois grandes évolutions dans l'approche de la situation financière des établissements publics :

- *La mise en œuvre d'une **comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale** :*

Pour rappel, la comptabilité générale enregistre les opérations de dépense seulement lors de la certification du service fait par l'ordonnateur, moment qui constate la naissance d'une dette à l'égard d'un tiers, on parle alors de « droit constaté ». Ce même principe s'applique pour les recettes.

*La comptabilité budgétaire est quant à elle impactée en deux temps : d'une part, en amont, dès l'engagement juridique de l'établissement, ce qui se traduit par l'enregistrement d'une **autorisation d'engagement (AE)** et d'autre part, en aval, lors de son règlement au fournisseur, par la constatation d'un **crédit de paiement (CP)**.*

De façon prudentielle, l'enregistrement de la recette n'est réalisé que lors de son encaissement effectif, plus précisément lors du rapprochement de cet encaissement avec la facture prise en charge.

- *L'**approche pluriannuelle** qui en découle :*

Le mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire, en séparant dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective (CP), permet un suivi pluriannuel des dépenses. Cela offre une vision plus dynamique de l'exécution budgétaire en autorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancement des projets, tandis que jusqu'alors ce suivi ne pouvait s'opérer que par le mécanisme des reports. Cela est particulièrement sensible pour évaluer les effets des contrats pluriannuels ou des opérations de travaux.

- Une **analyse de la soutenabilité** désormais essentiellement basée sur une logique de **trésorerie** :

S'appuyant largement sur les impacts en termes d'encaissement et de décaissement, la comptabilité budgétaire comporte donc une forte dimension trésorerie. Alors que l'appréciation de la situation financière d'un établissement portait jusqu'alors uniquement sur l'analyse d'agrégats comptables en droits constatés (résultat, CAF, variation du FR), l'examen du niveau de trésorerie au regard des engagements vient désormais très largement compléter cette approche.

Les écarts entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale sont parfaitement logiques et proviennent de quatre natures d'opérations :

- Des opérations ayant donné lieu à encaissement ou décaissement mais dont le fait générateur ne se situe pas sur l'exercice et qui sont de ce fait retraitées en comptabilité générale : charges constatées d'avance ou à payer, produits constatés d'avance ou à recevoir ;
- Des opérations inscrites en comptabilité générale mais non budgétaires car ne donnant pas lieu à mouvement de trésorerie, les dotations aux amortissements et leur corollaire en recette, la quote-part de subvention reprise au résultat, les provisions et reprises sur provisions, certaines annulations de charges ou produits sur exercices antérieurs... ;
- Des opérations budgétaires et comptables ayant des faits générateurs sur des exercices différents : restes à recouvrer sur produits de l'exercice, recouvrements au titre d'exercices antérieurs, factures de l'exercice non soldées au 31 décembre ou paiement de factures de l'exercice précédent ;
- Enfin, les opérations d'investissement qui figurent dans le solde budgétaire mais pas dans le résultat comptable.

Le retraitement de ces opérations permet de passer du résultat comptable au solde budgétaire et inversement.

- **Le BI signifie le Budget Initial.** Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le BR signifie le Budget Rectificatif.** En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget primitif. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial. Généralement, afin d'avoir une bonne lecture des conventions et du projet pluriannuel d'investissement (PPI), un BR de reprogrammation peut être positionné en fin d'exercice et un BR de report peut avoir lieu, après la réalisation du compte financier de l'année précédente, en début d'exercice.
- **Le CF signifie le Compte Financier.** Document qui retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il rend compte du résultat de l'exercice, c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses, et aboutit au bilan.

Sommaire

1.	NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE	6
1.1.	PRINCIPAUX CHIFFRES	6
1.1.1.	En GBCP (encaissements et décaissements)	6
1.1.2.	En droits constatés.....	7
1.1.3.	Résumé de l'impact budgétaire de la crise sanitaire.....	8
1.2.	ANALYSE DES DEPENSES	12
1.2.1.	En GBCP (encaissements et décaissements)	12
1.2.2.	En droits constatés.....	14
1.3.	ANALYSE DES RECETTES	15
1.3.1.	En GBCP (encaissements et décaissements)	15
1.3.2.	En droits constatés.....	17
2.	ANALYSE FINANCIERE	19
2.1.	INDICATEURS FINANCIERS ET RATIOS	19
2.1.1.	Synthèse des principaux indicateurs.....	19
2.1.2.	Le résultat net comptable	20
2.1.3.	La capacité d'autofinancement (CAF).....	21
2.1.4.	Le fonds de roulement (FdR).....	22
2.1.5.	L'autofinancement de l'investissement.....	23
2.1.6.	La part des ressources propres	24
2.1.7.	Le taux de rigidité des dépenses.....	25
2.1.8.	L'évolution du solde budgétaire.....	26
2.1.9.	L'évolution de la trésorerie	27
2.2.	COMPTABILITE BUDGETAIRE (GBCP)	28
2.2.1.	Principaux chiffres.....	28
2.2.2.	Recettes globalisées et recettes fléchées	29
2.2.3.	Recettes à l'encaissement par origine	31
2.2.4.	Recettes propres de l'établissement.....	32
2.2.5.	Dépenses en GBCP	34
2.2.6.	Dépenses de fonctionnement par destination.....	41
2.2.7.	Dépenses d'investissement par destination	43
2.2.8.	Dépenses de personnel, masse salariale et ETPT	44
2.2.9.	Qualité de l'exécution budgétaire 2020	51
2.3.	ANALYSE COMPTABLE DES POSTES DU BILAN EN DYNAMIQUE	61
2.3.1.	Le haut du bilan : le financement des investissements sur 10 années	61
2.3.2.	Présentation de l'évolution des postes du bas du bilan	62
2.3.3.	Le bas du bilan : les créances (ce qui est dû à l'université).....	62
2.3.4.	Le bas du bilan : les dettes (ce que doit l'université).....	67
2.3.5.	Le bas du bilan : la trésorerie	69
2.4.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT EN DYNAMIQUE.....	69
2.4.1.	Ventilation des produits d'exploitation	70
2.4.2.	Ventilation des charges d'exploitation	72
2.5.	SOUTENABILITE DE LA STRATEGIE FINANCIERE	76
3.	ANNEXES	78

1. Note de présentation synthétique

1.1. Principaux chiffres

- Les dépenses et les recettes font l'objet d'une analyse plus détaillée dans la suite du document.

L'établissement a fait le choix, en 2020, de ne voter de budget rectificatif qu'en cas de nécessité avérée (insuffisance des enveloppes votées au CA ou modifications importantes liées à un changement de stratégie politique). Cette nécessité ne s'étant pas présentée, aucun budget rectificatif n'a donc été voté. Les données d'exécution sont par conséquent analysées ici au regard du budget initial voté fin 2019.

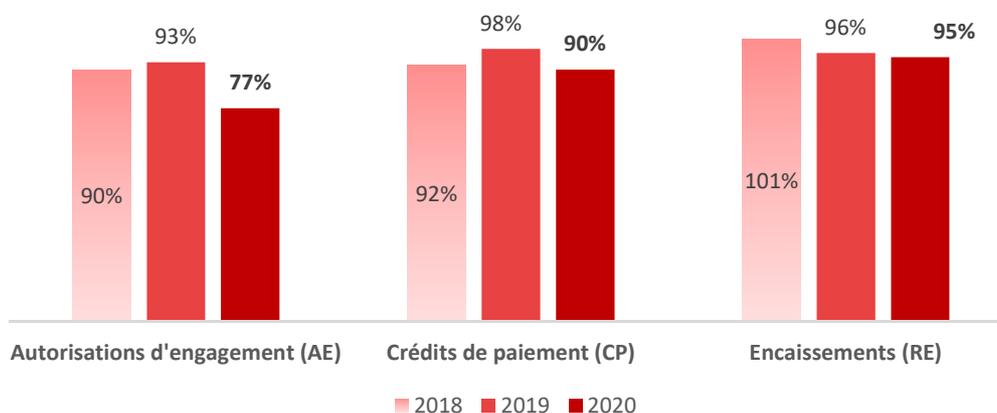
1.1.1. En GBCP (encaissements et décaissements)

tableau 2	CF 2018	évol	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	évol	BI 2021
		CF18- CF19		2019	CF19- CF20			2020	CF20- BI21	
Autorisations d'engagement (AE)	133 816 327 €	12.1%	150 035 724 €	93.0%	-2.4%	191 452 403 €	146 483 143 €	76.51%	28.24%	187 855 629 €
Crédits de paiement (CP)	131 954 365 €	13.8%	150 130 406 €	97.8%	-2.5%	162 017 841 €	146 436 973 €	90.38%	9.56%	160 443 148 €
Reste à payer (AE-CP)	1 861 962 €	105.1%	-94 682 €	-1.2%	148.8%	29 434 562 €	46 170 €	0.16%	59273.25%	27 412 481 €
Encaissements (RE)	140 418 217 €	1.5%	142 482 405 €	96.3%	-0.8%	149 060 183 €	141 333 428 €	94.82%	17.71%	166 365 382 €
Solde budgétaire (encaissements - CP)	8 463 852 €	190.4%	-7 648 001 €	138.9%	-33.3%	-12 957 658 €	-5 103 546 €	39.39%	-216.04%	5 922 234 €

NB : les taux d'exécution des tableaux présentés dans ce rapport sont calculés au regard du budget initial (BI)

Le solde budgétaire pour 2020 s'établit à -5,1 M€ (- 12,9 M€ au BI 2020) s'explique par un montant de crédits de paiement (CP) de 146,4 M€ et une réalisation d'encaissements de 141,3 M€ (-5,2 % par rapport au BI 2020 ; -0,8 % par rapport au compte financier - CF - 2019). Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 146,5 M€ (76,5 % d'exécution du BI 2020 ; - 2,4 % par rapport au CF 2019). La variation de la trésorerie est de - 4,2 M€. La trésorerie est de 42,6 M€ (113 jours de fonctionnement).

Evolution des taux d'exécution budgétaire



1.1.2. En droits constatés

tableau 6	CF 2018	exec	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	évol	BI 2021
		2018		2019	CF 19-CF 20			2020	CF 20-BI 21	
Dépenses	139 457 791 €	92.9%	156 577 064 €	97.6%	-0.5%	169 316 790 €	155 813 131 €	92.0%	7.9%	168 162 635 €
Recettes	143 371 364 €	101.0%	150 735 232 €	99.4%	-1.6%	152 602 771 €	148 292 702 €	97.2%	14.5%	169 845 932 €
Résultat	5 260 671 €	570.9%	1 778 505 €	263.2%	-2.3%	5 308 €	1 737 318 €	32727.6%	-140.5%	-703 086 €
CAF	8 801 207 €	213.5%	5 394 929 €	135.0%	1.9%	3 761 669 €	5 499 794 €	146.2%	-35.7%	3 535 851 €
FDR	43 312 933 €	163.7%	41 087 525 €	108.7%	-9.1%	28 129 867 €	37 329 572 €	132.7%	15,9%	43 251 806 €
FDR (jours)	121.1	167.8%	108.6	110.9%	-9.2%	72	98.5	136.8%	10,2%	108.6

(*) Dans cette présentation en droits constatés, le terme de « dépenses » renvoie aux charges (dépenses de fonctionnement et de personnel) ainsi qu'aux emplois (dépenses d'investissement), le termes « recettes » renvoie aux produits ainsi qu'aux ressources (recettes d'investissement fléché).

Le réalisé 2020 s'établit à **155,8 M€ de dépenses (-0,7 M€, soit - 0,5 % par rapport au CF 2019)**. Cette variation s'explique par :

- Une stabilité des **dépenses de fonctionnement** (« charges de fonctionnement ») à - 0,7 % (- 200 k€) qui masque deux tendances contraires :

- La baisse des dépenses de fonctionnement liée à la perturbation des activités de l'université au titre par la crise sanitaire (cf. *infra* 1.1.3);
- L'augmentation des autres charges telles que la dotation aux amortissements (+ 2,2 M€) et les dépenses de personnel inscrites au compte 633 (+0,3 M€), comptabilisées depuis 2018 en charges de fonctionnement ;

- Une augmentation des **dépenses de personnel** (« charges de personnel ») de 2,2 % (+ 2,5 M€) ;

- Une diminution des **dépenses d'investissement** (« emplois ») de - 24,3 % (- 3,2 M€). **Les recettes s'élèvent à 148,3 M€** (- 2,4 M€, soit - 1,6 % par rapport au réalisé 2019) :

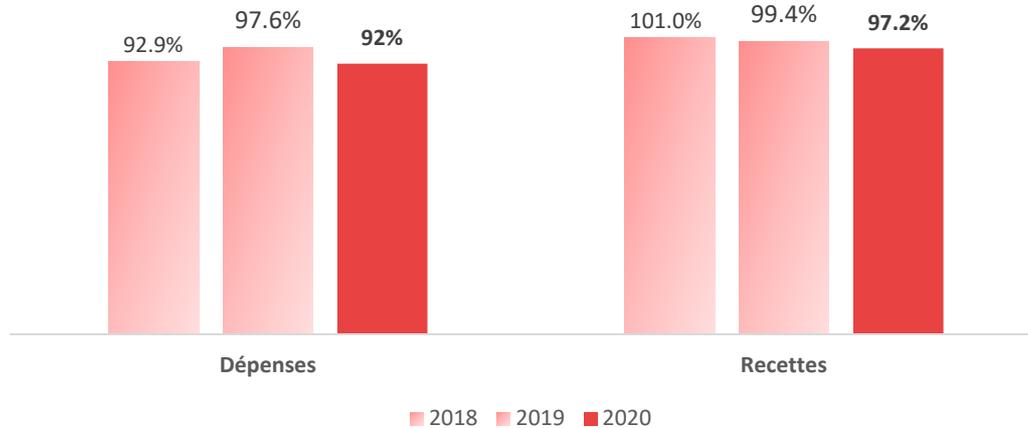
- 147,8 M€ pour les **recettes de fonctionnement** (« produits »), ce qui permet de dégager un **résultat positif de 1,7 M€** ;

- 0,5 M€ pour les **recettes d'investissement** (« ressources »), ceci explique en partie le prélèvement sur fonds de roulement de 3,7 M€ ;

- 4 k€ au titre des **autres ressources**.

Le niveau de fonds de roulement est en diminution de 10 jours de fonctionnement par rapport au niveau de 2019. Il reste à un **très bon niveau à 98,5 jours**.

Evolution des taux d'exécution budgétaire



1.1.3. Résumé de l'impact budgétaire de la crise sanitaire

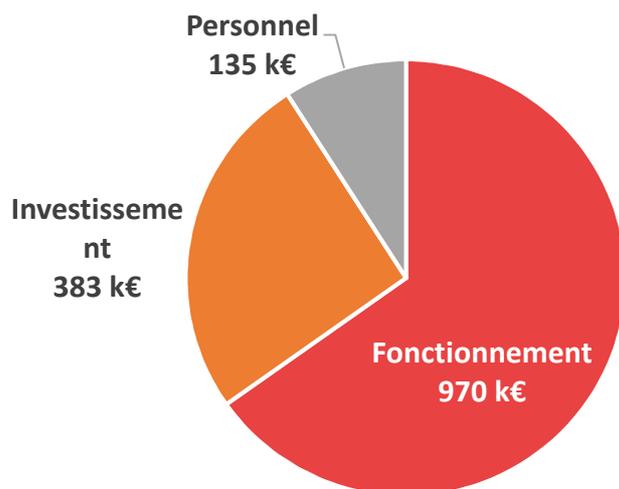
La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu des effets sensibles sur la réalisation de la programmation budgétaire. Le présent rapport de l'ordonnateur signale l'ampleur de ces effets tout au long du document. Cette partie développe une courte synthèse des impacts principaux intervenus en 2020 à ce titre.

1.1.3.1 Les dépenses et recettes liées à la crise

Les dépenses supplémentaires générées par la crise sanitaire

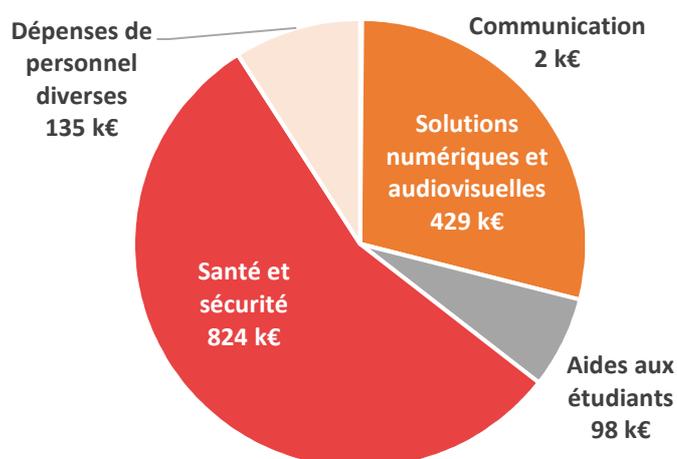
La crise sanitaire a donné lieu à près de 1,5 M€ de dépenses supplémentaires pour adapter le fonctionnement de l'établissement aux nouvelles exigences sanitaires d'accueil du public, garantir la sécurité des personnels et étudiants, faire évoluer les outils professionnels et pédagogiques nécessaires à la réalisation de ses missions ou encore permettre la prolongation de certains contrats doctoraux et post-doctoraux.

Les dépenses supplémentaires ont principalement concerné le fonctionnement (65,2%) puis l'investissement (25,7 %) et enfin les dépenses de personnel (9,1%).



Les dépenses engagées ont concerné :

- La **santé et la sécurité** (masques de protection, gel hydroalcoolique, pose d'installations en plexiglas...) pour 55,4 % ;
- L'**achat de solutions numériques et audiovisuelles** (location de dispositifs de webconférence, équipements informatiques pour réduire la fracture numérique parmi les étudiants, équipements des salles pour permettre l'hybridation des cours...) pour 28,8% ;
- Les **dépenses de personnel diverses** (prolongation contrats doctoraux, recrutement d'un ingénieur pédagogique pour le développement de projets d'hybridation...) pour 9,1% ;
- Les **aides directes aux étudiants** (aides individuelles à l'achat d'ordinateurs portables, aides numériques, aides sociales alimentaires...) pour 6,6%.



Les recettes supplémentaires générées par la crise sanitaire

Face à ces dépenses, l'établissement a reçu en 2020 les recettes suivantes au titre des surcoûts liés au COVID :

- 102 k€ de la Métropole pour participer au financement des aides numériques exceptionnelles adressées aux étudiants ;
- 140 k€ de subvention pour charge de service public (SCSP).

L'écart important entre les dépenses (1,5 M€) et les recettes (0,24 M€) supplémentaires générées par la crise sanitaire génère un coût net pour l'établissement, qui a été en partie financé par la diminution de certains postes de dépense.

1.1.3.2 Les baisses de dépenses et de recettes liées à la crise

Les baisses de la dépense concernent aussi bien les projets liés aux conventions que les dotations de crédits non affectés dans SIFAC. Identifier précisément quelle partie de la dotation non affectée n'a pas fait l'objet d'une consommation en raison de la crise sanitaire pose des difficultés méthodologiques car d'une part, les sous-consommations de certains ont servi à financer les surconsommations d'autres centres financiers (par ex. la DIMMO) et d'autre part, certains achats annulés ont donné lieu à des redéploiements, parfois pour des montants similaires. L'impact à la baisse sur les conventions est plus lisible dans la mesure où l'année 2020 a vu de nombreuses déprogrammations acter l'impossibilité de réaliser le projet dans le courant de l'année (cf. *infra*).

Pour mémoire, les déprogrammations correspondent à l'annulation, sur l'exercice en cours, d'enveloppes permettant de réaliser des dépenses ou de recouvrer des recettes sur convention. On rappellera enfin que ces déprogrammations doivent être complétées par des reprogrammations sur les exercices ultérieurs (2021 et au-delà), pour permettre à l'établissement de réaliser les engagements pris au titre de ses conventions pluriannuelles.

La baisse des dépenses liée à la crise sanitaire

Le total des déprogrammations s'est élevé en 2020 à 33,8 M€, contre 1,3 M€ prévus au BI 2020 et 2 M€ au BI 2019.

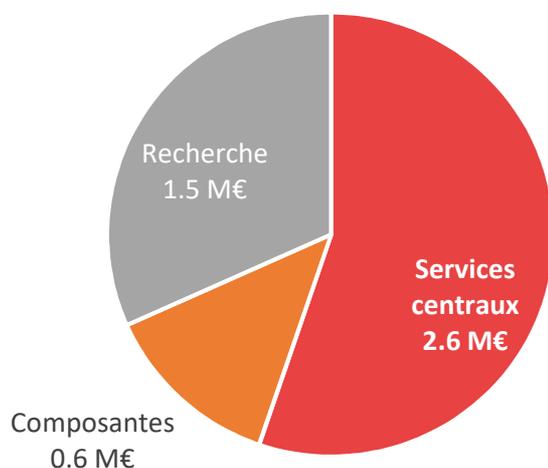
Les **déprogrammations sont principalement le fait des services centraux** (94,5% au total, dont 91,8 % du fait de la DIMMO et 2,7 % du fait de la DRI), puis de la recherche (3,5 %) puis des composantes (1,8 %).

Les **reprogrammations concernent au premier chef l'investissement** (92,1 %) et correspondent au report à 2021 du lancement des travaux de La Ruche (en raison du

décalage de l'APD2) ainsi qu'aux contraintes sanitaires ayant conduit à repousser plusieurs chantiers au-delà de 2020 (signalétique, rénovation des structures Petroff, rénovation électrique de la MOM...). Les déprogrammations de masse salariale représentent 1,9 % du total et procèdent essentiellement de recrutements n'ayant pu intervenir en raison du contexte. Les déprogrammations de fonctionnement représentent 6% du total et correspondent à des commandes n'ayant pu intervenir en raison de la crise liée au COVID.

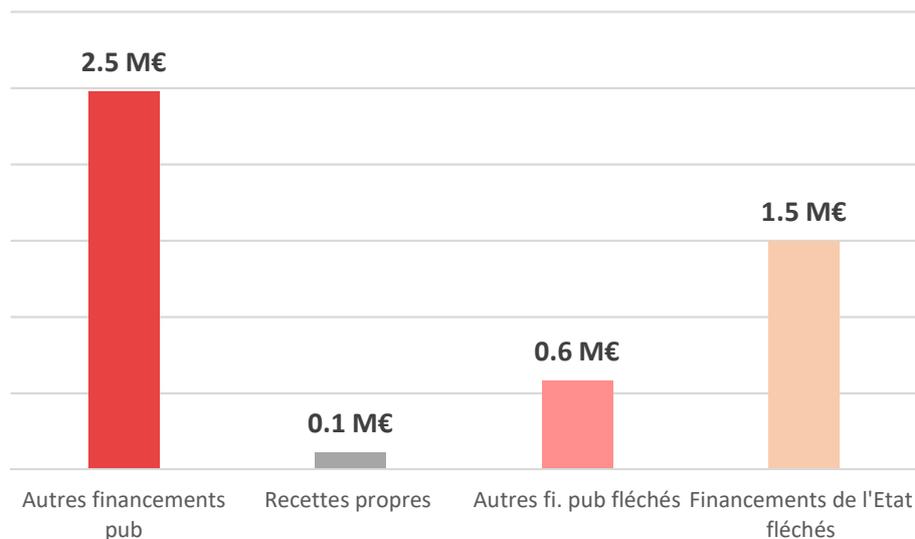
La baisse des recettes liée à la crise sanitaire

Les déprogrammations concernent 4,7 M€ de recettes initialement attendues au BI 2020.



En cohérence avec la répartition des dépenses déprogrammées, l'essentiel de l'impact concerne les services centraux (55,2%), puis la recherche (31,7 %) et enfin les composantes (13,1%).

On notera par ailleurs que les déprogrammations de recettes se traduisent par un impact principal sur les **autres financements publics** (-1 M€ de projets européens portés par la DRI, -1,4 M€ de projets portés les laboratoires). Les **financements de l'Etat fléchés** déprogrammés proviennent de l'impossibilité d'appeler la recette de l'Etat pour La Ruche du fait d'un engagement insuffisant des dépenses en 2020.



1.2. Analyse des dépenses

1.2.1. En GBCP (encaissements et décaissements)

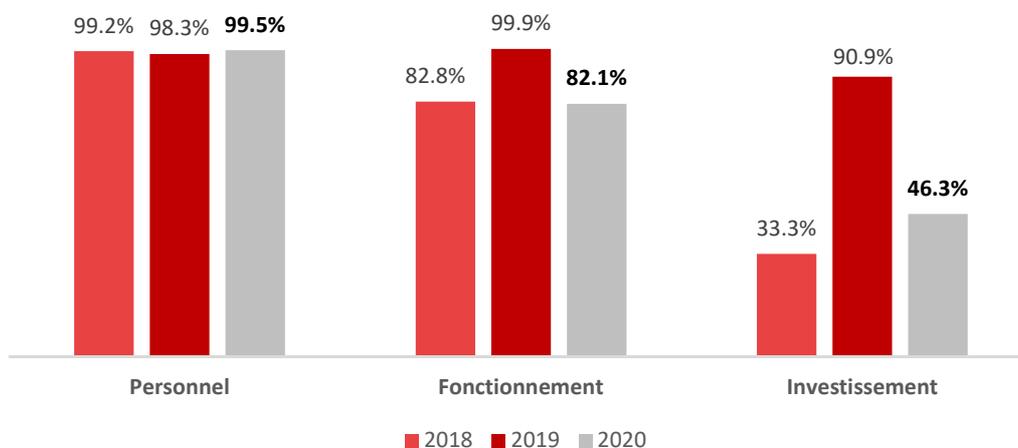
tableau 2 (CP)	CF 2018	évolution	CF 2019	exécution	évolution	BI 2020	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021
		CF 18-CF 19		2019	CF 19-CF 20			2020	CF 20-BI 21	
Personnel	113 928 785 €	3.5%	117 873 671 €	98.3%	2.4%	121 378 253 €	120 758 971 €	99.49%	1.83%	122 968 293 €
Fonctionnement	14 164 893 €	34.6%	19 067 468 €	99.9%	-17.4%	19 187 649 €	15 753 919 €	82.10%	29.92%	20 467 312 €
Investissement	3 860 687 €	241.6%	13 189 268 €	90.9%	-24.8%	21 451 939 €	9 924 084 €	46.26%	71.38%	17 007 543 €
TOTAL	131 954 365 €	13.8%	150 130 407 €	97.8%	-2.5%	162 017 841 €	146 436 973 €	90.38%	9.56%	160 443 148 €

Les principales différences entre les formats GBCP et les droits constatés sont les dépenses non budgétaires : les amortissements, dépréciations et provisions en fonctionnement (9,6 M€).

Par ailleurs, les dépenses liées au compte 633 (impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations à divers organismes au titre du versement de transport et d'allocations logement), inscrites en masse de personnel (CP) en comptabilité budgétaire, sont depuis le BR2 2018 inscrites en charges de fonctionnement (droits constatés) en comptabilité générale (1,7 M€).

De façon générale l'année 2020 a enregistré un taux d'exécution budgétaire inférieur à l'année 2019 et proche de 2018 (90,4 % contre 97,8 % en 2019 et 91,9 % en 2018).

Evolution des taux d'exécution budgétaire (CP)



- Les **dépenses de fonctionnement** ont été exécutées à hauteur de 82,1 %, marquant une dégradation du taux d'exécution 2019 (99,9 %). Le niveau inférieur de la dépense (15,7 M€ exécutés contre 19 M€ en 2019) procède en 2020 de l'impact de la crise sanitaire, dont les effets sont détaillés plus haut. On notera cependant une maîtrise de la dépense « pilotable » :
 - Apurement de la quasi-totalité des restes à payer antérieurs à 2020 au cours de l'année ;
 - Optimisation de la consommation des CP au niveau de l'établissement : sous-consommation de nombreux centres financiers compensée par le dépassement budgétaire de certains (mécanisme d'allocation dynamique de moyens) ;
 - Suivi et projection de la dépense ayant permis d'accompagner les centres financiers dans le redéploiement de leur programmation;
- Les **dépenses d'investissement** ont été exécutées à 46,3 % de la dotation votée au budget initial, contre 90,9 % au CF 2019. On notera que ce niveau bas de consommation concerne très largement les opérations inscrites au PPI, dont le taux de réalisation budgétaire a été affecté par le décalage de la validation de l'avant-projet définitif (APD2) de la Ruche (anciennement Learning Centre), qui a impliqué le glissement de l'ensemble de l'opération en 2021 et par la nécessité de reporter plusieurs autres opérations du fait de la crise sanitaire ;
- Les **dépenses de personnel** ont été exécutées à hauteur de 99,5 % soit en légère progression par rapport à l'année précédente (99,2 %). Pour une bonne analyse, ce taux doit être mis en perspective avec le taux élevé de rigidité des dépenses à 83,9 % (Cf. 2.1.7.).

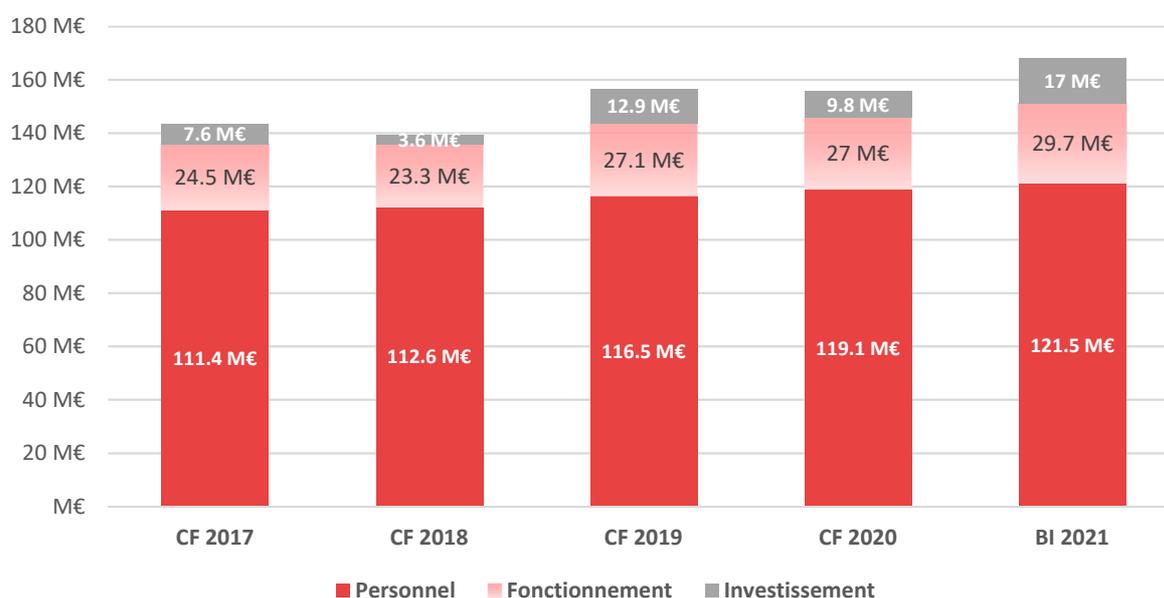
1.2.2. En droits constatés

tableau 6	CF 2018	exécution	CF 2019	exécution	évolution	BI 2020	CF 2020	exécution	évolution	BI 2021
		2018		2019	CF 19-CF 20			2020	CF20-BI 21	
Personnel	112 588 046 €	98.0%	116 490 927 €	98.3%	2.2%	119 897 438 €	119 059 461 €	99.3%	2.0%	121 468 080 €
Fonctionnement	23 279 340 €	98.6%	27 149 416 €	98.9%	-0.7%	27 967 412 €	26 954 743 €	96.4%	10.1%	29 687 012 €
Investissement	3 590 405 €	30.9%	12 936 722 €	89.2%	-24.3%	21 451 939 €	9 798 927 €	45.7%	73.6%	17 007 543 €
TOTAL	139 457 791 €	92.9%	156 577 064 €	97.6%	-0.5%	169 316 790 €	155 813 131 €	92.0%	7.9%	168 162 635 €

Le **taux de réalisation budgétaire** est inférieur en 2020 par rapport au réalisé 2019 (92 % contre 97,6 %) et très proche du réalisé 2018 (92,9%).

L'écart est cependant un peu moins marqué qu'en comptabilité budgétaire, en raison d'un impact plus fort du taux d'exécution des dépenses de personnel. En effet, comme explicité plus haut, les dépenses positionnées au compte 633 sont en droits constatés inscrites en charges de fonctionnement, de même que les dotations aux amortissements qui ont nettement augmenté en 2020.

Evolution des dépenses en droits constatés



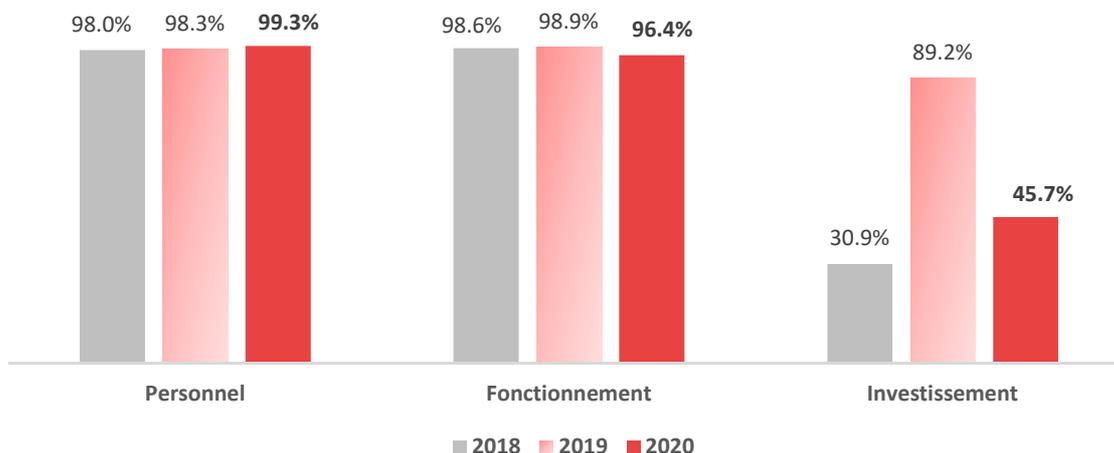
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 27 M€, soit une diminution de 0,1 M€ par rapport à la réalisation 2019 (- 0,7 %).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 9,8 M€ soit une diminution de 3,2 M€ par rapport au CF 2019.

Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 119,1 M€ (+ 2,2 % soit + 2,4 M€ comparativement au réalisé 2019).

Par ailleurs, les **dépenses décaissables** sont stables à + 8 k€ (+ 0,01 %) en un an.

Evolution des taux d'exécution budgétaire



- Pour les **dépenses de fonctionnement**, l'exécution des crédits votés au BI 2020 s'établit à 96,4 %. Le taux est supérieur à celui constaté en comptabilité budgétaire en raison de l'intégration dans les charges de fonctionnement des dépenses du compte 633 (dont le taux d'exécution est supérieur) ainsi que des dotations d'amortissement ;
- Les **dépenses d'investissement** voient leur taux de réalisation diminuer de 89,2 % (2019) à 45,7 %. Cette baisse s'explique, comme en comptabilité budgétaire, par l'impact de la crise sanitaire sur le calendrier des opérations immobilières inscrites au PPI ainsi que par le décalage de la validation de l'APD2 pour l'opération La Ruche, reportant le démarrage des travaux à 2021 ;
- Les **dépenses de personnel** voient leur exécution s'établir à 99,3 %, en légère progression par rapport au réalisé 2019 (98,3 %).

1.3. Analyse des recettes

1.3.1. En GBCP (encaissements et décaissements)

tableau 2	CF 2018	évol	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	évol	BI 2021
		CF 18- CF 19		2019	CF 19- CF 20			2020	CF 20- BI 21	
Encaissements (RE)	140 418 217 €	1.5%	142 482 405 €	96.3%	-0.8%	149 060 183 €	141 333 428 €	94.82%	17.71%	166 365 382 €

Le montant des **recettes au titre de 2020 s'élève à 141,3 M€**, (- 0,8 % par rapport au réalisé 2019 et + 0,6 % comparativement à 2018). Le taux d'exécution est de 94,8%, contre 96,3 % en CF 2019.

La **Subvention pour Charges de Service Public (SCSP)** à 119,8 M€ représente 84,8 % des recettes (contre 80,6 % au CF 2019). La part relative plus importante de la SCSP dans le total des recettes vient de la diminution des recettes propres d'activités induite par la crise sanitaire (cf. *infra*). Elle est inférieure de 16 k€ par rapport au montant projeté au BI 2020 (- 0,01 %).

Les **autres recettes de l'établissement** sont composées des enveloppes suivantes :

- **Autres financements de l'Etat** : 0,6 M€ (dont 470 k€ au titre de la subvention de fonctionnement du CFMI par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- **Autres financements publics** (ANR, Région, UE, ...) : 6,4 M€ (dont 1 M€ au titre des contrats ANR hors investissement d'avenir, 1 M€ de subventions diverses de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 1,5 M€ de subventions diverses de l'UE) ;
- **Autres financements publics fléchés** (UE et autres financeurs) : 1 M€ dont 624 k€ de la Métropole (400 k€ au titre de La Ruche et 224 k€ au titre du relogement des laboratoires du bâtiment K) et 382 k€ de l'UE au titre de la convention SHYFTE gérée par l'IUT ;
- **Autres recettes propres** (droits d'inscription, formation continue, valorisation, taxe d'apprentissage, ...) à 11,8 M€ correspondant à 8,4 % des recettes encaissables ;
- **Recettes de fiscalité affectée** : 1,6 M€ recouverts au titre de la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) dont une partie au titre de l'année universitaire 2019-2020 (solde) et une partie au titre de l'année universitaire 2020-2021 (acompte).

Les dépenses à destination des étudiants financées par la CVEC ont été réalisées en 2020, au titre de l'année 2020, sur les axes suivants :

- **Prévention** : 266 k€ (15,9%) ;
- **Accès aux soins** : 280 k€ (16,7 %) ;
- **Accompagnement social** : 108 k€ (6,4 %) ;
- **Pratique sportive** : 184 k€ (11 %) ;
- **Arts et culture** : 12 k€ (0,7 %) ;
- **Accueil des étudiants** : 194 k€ (24,3 %) ;
- **Dépenses transverses** : 418 k€ (25 %).

Le détail de ces dépenses figure en annexes.

Ainsi, les 21,5 M€ de recettes hors SCSP se décomposent de la manière suivante :

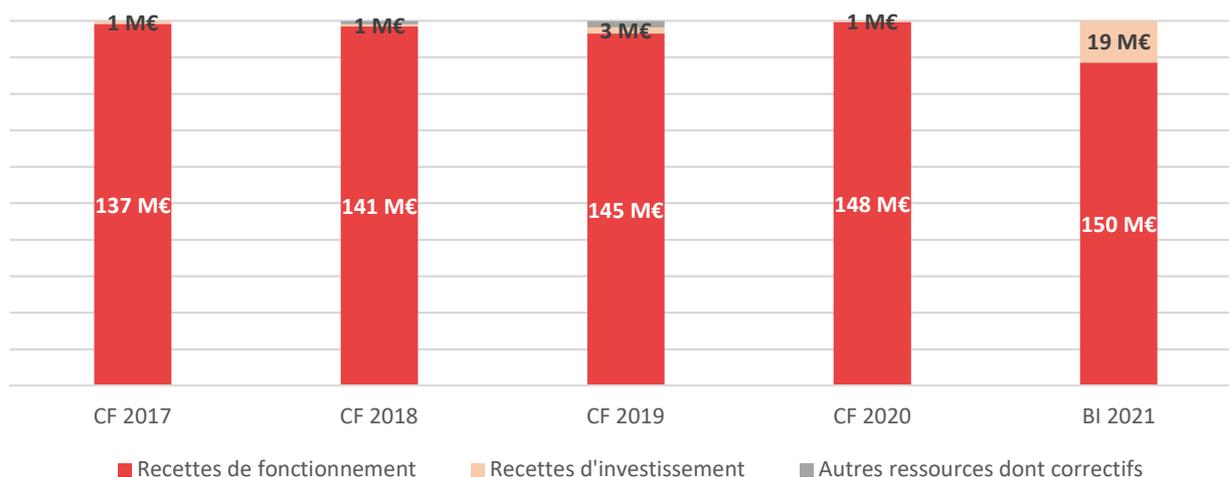
- 624 k€ sont des **recettes fléchées d'investissement** de la Métropole pour les bâtiments K, L et la Ruche (anciennement Learning Centre) ;
- 20,9 M€ sont des **recettes propres**, entendues comme l'ensemble des recettes encaissables hors SCSP. Telles que définies par le ministère, elles constituent l'ensemble des recettes générées par les activités de l'université.

1.3.2. En droits constatés

Tableau 6	CF 2018	exec	évol	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	BI 2021
		2018	CF18- CF19		2019	CF19- CF20			2020	
Recettes de fonctionnement	141 128 057 €	101.2%	3.0%	145 418 847 €	99.2%	1.6%	147 870 159 €	147 751 522 €	99.9%	150 452 006 €
Recettes d'investissement	918 733 €	35.5%	175.6%	2 532 132 €	50.6%	-79.1%	4 732 612 €	542 090 €	11.4%	19 393 926 €
Autres ressources dont correctifs	1 324 574 €		110.2%	2 784 253 €				4 120 €		
TOTAL	143 371 364 €	101.0%	5.1%	150 735 232 €	99.4%	-1.6%	152 602 771 €	148 292 702 €	97.2%	169 845 932 €

Les **recettes 2020 en droits constatés s'élèvent à 148,3 M€** et sont inférieures de 1,6 % à celles inscrites au CF 2019 (- 2,8 % comparativement au BI 2020). Cette diminution de 2,4 M€ se décompose comme suit : + 2,3 M€ de recettes de fonctionnement, - 1,9 M€ de recettes d'investissement et - 2,8 M€ d'autres ressources, dont correctifs. Pour mémoire, les ressources inscrites au CF 2019 à titre de correctif étaient relatives à une nouvelle réglementation en matière de comptabilisation des droits d'inscriptions, qu'il convient désormais de titrer sur une seule année civile (2019) alors qu'initialement ils étaient comptabilisés à due proportion sur les deux années civiles concernées par une année universitaire (2018-2019). En 2020, ce montant est isolé sur un compte de report à nouveau de façon à en neutraliser l'impact sur l'exercice.

La différence entre les recettes en droits constatés et les encaissements s'élève à 11,3 M€. Cela correspond en partie à la quote-part des subventions d'investissement (neutralisation de l'amortissement) qui ne sont pas des opérations budgétaires (5,8 M€). Par conséquent, elles ne sont pas retracées dans les encaissements. L'autre variable réside dans le décalage entre les encaissements et les recettes en droits constatés.



Les **recettes de fonctionnement** (« produits ») sont en augmentation de 1,6 % par rapport au réalisé 2019 (99,9 % d'exécution budgétaire par rapport au BI). Cette évolution provient notamment des ressources propres, *via* les projets de l'établissement, et de la hausse des quotes-parts aux subventions d'investissement, qui atteignent 5,8 M€ contre 3,7 M€ au CF 2019.

Les **recettes d'investissement de 0,5 M€** (partie des « ressources » ; - 2 M€ comparativement au réalisé 2019) sont consacrées au financement du bâtiment La Ruche (anciennement Learning Centre) ainsi qu'au relogement des laboratoires hébergés dans le bâtiment K du campus Porte des Alpes. La réalisation budgétaire à 11,4 % procède de l'absence de versements en 2020 de subventions prévues au BI. En effet, 4 M€ étaient attendus de tous les financeurs (Etat pour 1,5 M€, Région pour 1,8 M€, Métropole pour 0,6 M€). Le décalage de l'APD 2 a eu pour conséquence un niveau de dépenses insuffisant pour pouvoir appeler la subvention Etat (les 3 M€ de dépenses prévues en 2020 se sont élevées à 0,3 M€). La recette Métropole a pu être perçue car elle était subordonnée au début des travaux et non pas à un niveau de dépenses déterminé. Par ailleurs, 839 k€ de recettes ont été appelées auprès de la Région mais n'ont pas été recouvrées en 2020.

Les **autres ressources** s'élèvent à 4 k€.

2. Analyse financière

2.1. Indicateurs financiers et ratios

2.1.1. Synthèse des principaux indicateurs

INDICATEURS GBCP	MESURE	SEUIL DE VIGILANCE SEUIL D'ALERTE	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	BI 2021	Moyenne établissements SHS CF 2019
Equilibre financier								
Résultat net comptable (en M€)	comptes classe 7 - comptes classe 6	alerte < 0	5.3	5.3	1.8	1.7	-0.7	0.2
Résultat / Produits encaissables (en %)	Résultat / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0 < vigilance < 2	4.0	3.8	1.3	1.2	-0.5	0.2
Capacité d'autofinancement (CAF) (en M€)	produits encaissables - charges décaissables	alerte < 0	8.5	8.8	5.4	5.5	3.5	2.1
CAF / Produits encaissables (en %)	CAF / Produits donnant lieu à un encaissement et à une variation de trésorerie	alerte < 0,5 < vigilance < 1	6.3	6.4	3.8	3.9	2.4	1.6
Cycle d'exploitation								
Fonds de roulement net global (en M€)	ressources stables - emplois stables	alerte < 0	35.9	43.3	41.1	37.3	43.3	14.8
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	(FdR / charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	102.9	121.1	108.6	98.5	108.6	42.9
Besoin en fonds de roulement (en M€)	Actif circulant – Dettes circulantes		-10.5	-12.1	-5.8	-5.3	-5.3	-6.8
Trésorerie (en M€)		alerte < 0	46.4	55.4	46.9	42.6	48.5	21.6
Trésorerie en jours de charges décaissables	(Trésorerie / Charges décaissables) X 360	alerte < 25 < vigilance < 30	133.1	155.0	123.9	112.5	121.8	62.4
Financement de l'activité								
Charges décaissables / Produits encaissables (en %)	(Charges – Charges non décaissables) / Produits encaissables	98 < vigilance < 100 < alerte	93.7	93.6	96.2	96.1	97.6	98.4
Taux de rémunération des permanents (en %)	Masse salariale permanents (titulaires + CDI) / Total Masse salariale	83 < vigilance < 85 < alerte	80.5	81.1	80.4	80.1	80.1	80.4
Dépenses de personnel / Produits encaissables (en %)	Total masse salariale * / Produits encaissables *comptes 633 exclus	82 < vigilance < 83 < alerte	82.1	81.9	82.2	84.1	82.6	82.4
Ressources propres / Produits encaissables (en %)	Ressources propres (produits encaissables hors SCSP) / Produits encaissables	alerte < 13 < vigilance < 15	12.9	13.9	16.1	15.3	18.6	15.5
Autofinancement des investissements								
CAF / Acquisitions d'immobilisations (en %)	CAF / Dépenses d'investissement	alerte < 20 < vigilance < 30	111.4	245.1	41.7	56.1	20.8	26.4
Indicateurs GBCP								
Solde budgétaire (M€)	encaissements - crédits de paiement		3.9	8.5	-7.6	-5.1	5.9	2.1

N.B : les données du cycle d'exploitation pour les BI sont actualisées avec les données des CF précédents.

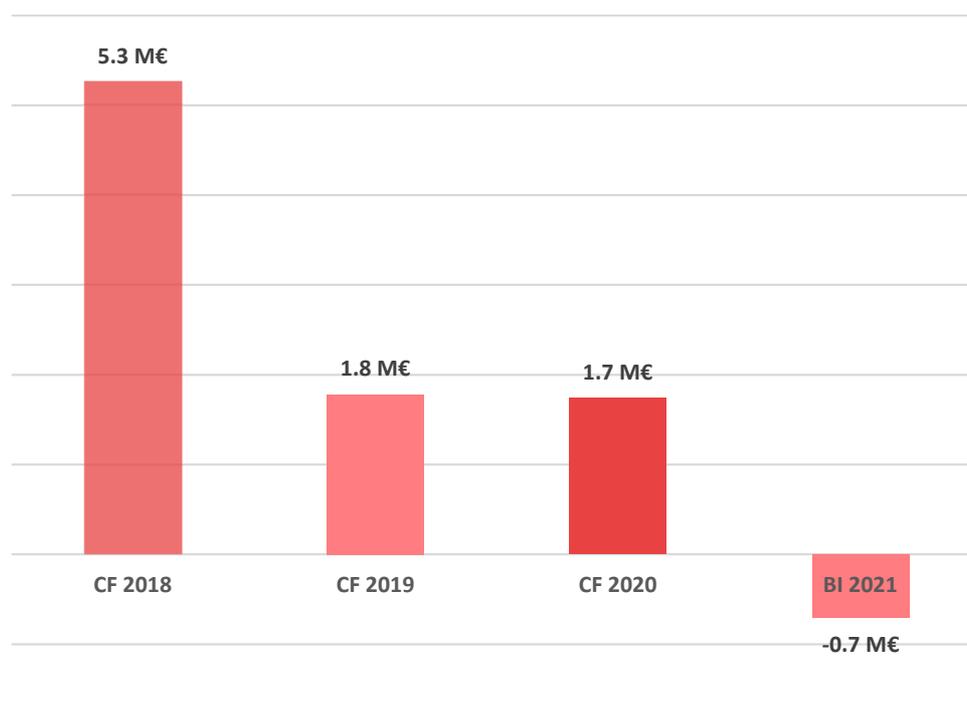
2.1.2. Le résultat net comptable

Témoign d'un pilotage financier maîtrisé en 2020 malgré le contexte sanitaire, le résultat net de l'exercice s'établit en excédent et non à l'équilibre strict prévu initialement. Le ratio « résultat/produits » se stabilise donc à 1,2 % (1,3 % en 2019), conformément à la volonté de l'établissement de mieux maîtriser ses recettes et ses dépenses.

- **Le résultat net comptable** correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Calcul : Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) - Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Evolution du résultat
(en millions d'euros)



Le résultat 2020 s'élève à 1,7 M€. Il est stable par rapport au CF 2019. Ceci s'explique par un impact de la crise sanitaire plus important sur les dépenses de fonctionnement que sur les recettes propres d'activité (cf. données exposées plus haut). Par ailleurs, le résultat s'explique aussi, pour moitié, par la prise en compte de l'amortissement (dotation - neutralisation) pour 3,7 M€ (contre 3,6 M€ au titre de 2019).

Ce résultat est supérieur (+ 1,7 M€) à celui projeté lors du BI 2020 (5 k€). Pour mémoire, on rappellera que l'écart constaté en 2019 entre le résultat projeté (0,7 M€) et réalisé (1,8 M€) s'établissait à + 263 %. Cet écart était principalement lié à la sous-consommation constatée sur les dépenses de personnel par rapport au budget initial. Notons la maîtrise du résultat malgré la crise sanitaire et son impact à la baisse sur les dépenses.

Cet indicateur, constamment positif, se situe au-delà du seuil d'alerte minimum que le ministère fixe à 0 €. La réalisation de la prévision du budget initial 2020 confirme toutefois la réduction des marges de l'établissement, dont la capacité d'autofinancement pâtit (cf. *infra*).

2.1.3. La capacité d'autofinancement (CAF)

- *La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.*

Calcul (méthode additive) :

Résultat Net Comptable

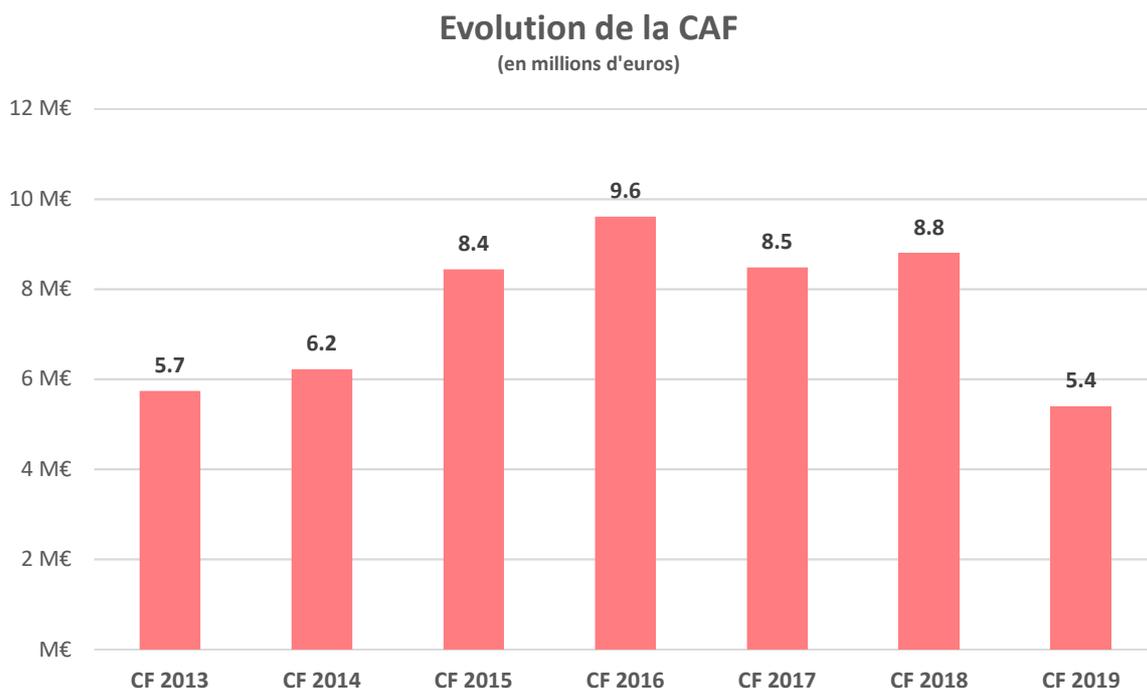
+ Charges calculées (amortissements et provisions)

- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)

+ Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés

- Produits de Cession d'éléments d'Actif

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice



La CAF, qui s'élève à 5,5 M€, est supérieure à celle affichée au BI 2020 (+ 1,8 M€) soit une exécution à hauteur de 146 %.

La donnée confirme la légère inflexion de la tendance constatée sur les huit dernières années.

Cet indicateur constamment positif se situe au-delà du seuil d'alerte minimum que le ministère fixe à 0 €. Une diminution de la CAF sur la durée a pour conséquence de limiter la capacité d'investir et/ou une diminution du fonds de roulement.

Le ratio CAF / produits encaissables à 3,9 %, supérieur au seuil de vigilance du ministère fixé à 1 %, traduit une capacité d'autofinancement maintenue mais en diminution (3,9% au CF 2019 et 6,4 % au CF 2018).

2.1.4. Le fonds de roulement (FdR)

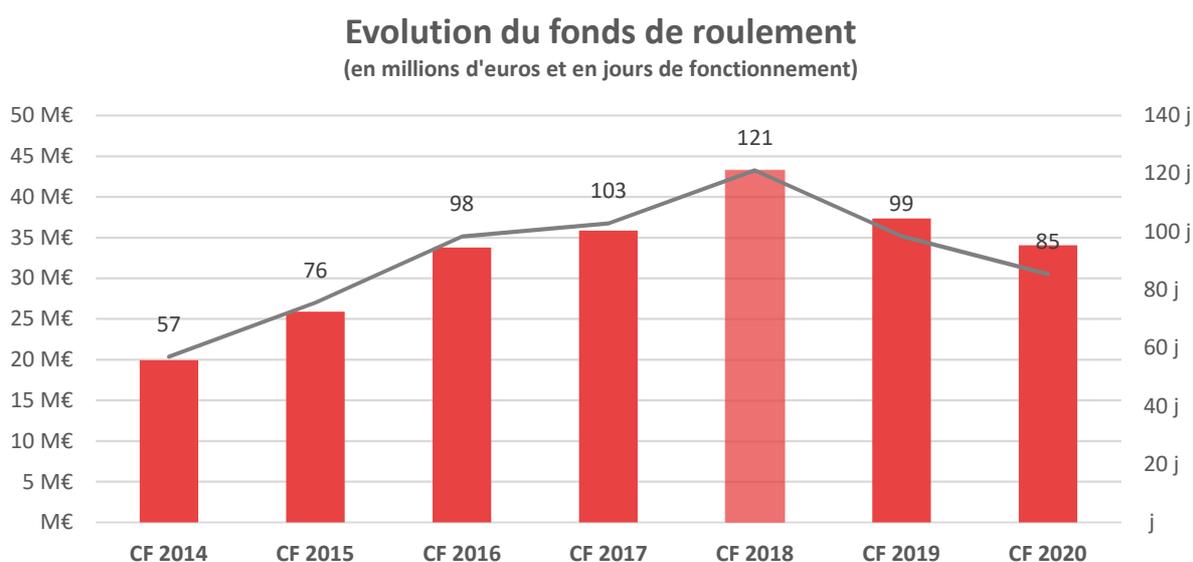
- *Le fonds de roulement* constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps.

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Calcul = Ressources stables (capitaux propres et provisions) - Actifs stables (actif immobilisé).

Calcul (exprimé en jours de fonctionnement) = (FdR / Charges décaissables) X 360.



Avec un prélèvement de 3,8 M€, le niveau de fonds de roulement à fin 2020 s'élève à 37,3 M€, soit 98,5 jours de charges de fonctionnement décaissables. Ce niveau est supérieur de 9,2 M€ à celui projeté au BI 2020 (136,8 % de taux d'exécution).

Si le niveau du fonds de roulement a pratiquement doublé au cours des six derniers exercices, l'année 2020 confirme l'inflexion dans cette tendance (-9,1 % par rapport à 2019) en raison, notamment, de sa mobilisation au titre des opérations conduites par l'Université Lyon 2 sur ses fonds propres. On notera en revanche un impact moins important que prévu des projets autofinancés inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), notamment La Ruche, en raison de décalage de réalisation des chantiers les plus importants.

L'indicateur se situe largement au-delà du seuil de vigilance que le ministère fixe à 30 jours.

2.1.5. L'autofinancement de l'investissement

- *Ratio indiquant le pourcentage de dépenses d'investissement couvertes par la capacité d'autofinancement*

Calcul : CAF / dépenses d'investissement

Avec un **taux d'autofinancement de l'investissement à 56,1 %**, l'Université Lumière Lyon 2 se situe **au-dessus du seuil de vigilance que le ministère fixe à 30 % (seuil d'alerte à 20 %)**.

Après plusieurs exercices aux taux très élevés de 111% (CF 2017) et 245 % (CF 2018), la réduction de cet indicateur - amorcée en 2019, année pour laquelle le taux s'est établi à 41% - découle de la mise en œuvre des investissements en vue desquels l'établissement avait précédemment souhaité augmenter son autonomie.

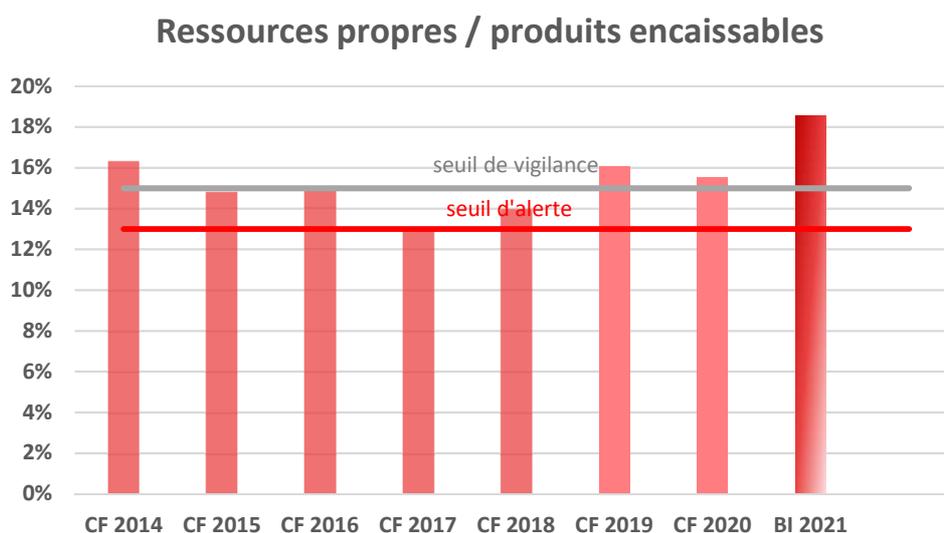
Au BI 2020, le taux projeté était de 17,5 % en raison de la programmation initiale du lancement des opérations pour La Ruche. Le décalage dans la validation de l'APD2 et le report à 2021 du démarrage des travaux améliore ce taux mécaniquement en faisant baisser la dépense d'investissement effectivement réalisée.

L'autofinancement (5,5 M€) et les ressources (0,5 M€) ne couvrent cependant pas l'intégralité des dépenses d'investissement (9,8 M€). En conséquence, le CF 2020 affiche un prélèvement sur fonds de roulement de 3,8 M€.

2.1.6. La part des ressources propres

- *Le ratio ressources propres / produits encaissables exprime le degré de dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public versée par l'Etat. Les ressources propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors subvention pour charge de service public et sont composées des recettes propres de formation, de recherche et d'autres ressources propres.*

Calcul : Ressources Propres / Produits encaissables.



L'année 2020 enregistre une légère dégradation en la matière puisque **les ressources propres représentent 15,3 % des produits encaissables et se situent au-dessus du seuil de vigilance fixé à 15 % (contre 16,1 % au CF 2019, seuil d'alerte à 13 %)**. Ce taux est en baisse par rapport à celui constaté l'année précédente en raison de la stabilité des recettes propres (dont la croissance a été pour partie contrainte par la crise sanitaire) alors même que le montant de la SCSP (incluse dans les produits encaissables) a progressé. La réalisation budgétaire est légèrement inférieure à l'objectif inscrit au BI 2020 (17 %).

Cette stabilité doit cependant être **relativisée** :

- Concernant la **formation continue**, la recette 2020 est gonflée par 390 k€ de recettes au titre de formations **réalisées en 2019 mais titrées en 2020**;
- Les **droits d'inscriptions** ont connu une baisse de -9 % qui, pour être conjoncturelle, **ne sera pas « rattrapée »** en 2021 ;
- **Taxe d'apprentissage** : l'application de la réforme, dont l'impact devrait être **durable**, a divisé la recette par deux entre 2019 et 2020 ;
- Les **recettes ANR** baissent fortement (-23%) en passant de 1,3 M€ à 1 M€ ; l'impact du COVID sera **toutefois corrigé** en 2021 par les **reprogrammations** ;
- D'autres catégories de **subvention** enregistrent des augmentations (**Région, UE**), **masquant la baisse** des autres recettes. Il s'agit surtout d'un **effet volume** lié au nombre de projets financés d'une année sur l'autre. Ces conventions, exécutées à l'équilibre, ont **peu d'influence sur le résultat** de l'établissement;

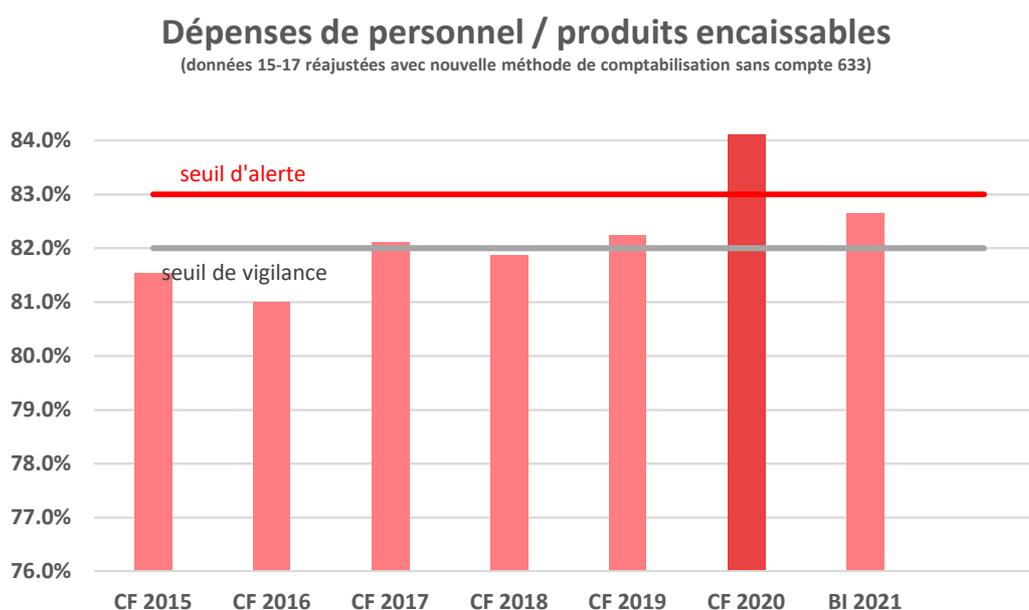
- Les **autres recettes** baissent sensiblement (-23%) en passant de 1,3 M€ à 1 M€ en raison de la crise sanitaire sans que l'on dispose d'un **horizon clair de reprise** des activités les générant (locations, mise à disposition de personnel facturée...).

2.1.7. Le taux de rigidité des dépenses

- *Ce taux de saturation mesure le poids des charges les plus rigides difficilement compressibles (dépendances de personnel inscrites au tableau 6) par rapport aux recettes encaissables.*

Dans le cadre des responsabilités et compétences élargies, ce ratio de rigidité a une dimension essentielle puisqu'il évalue les limites des marges de manœuvre de l'établissement. Le poids relatif des dépenses de personnel dans les ressources encaissables, ainsi que son évolution, sont significatif. Plus le ratio augmente, moins l'établissement dispose de marge de manœuvre.

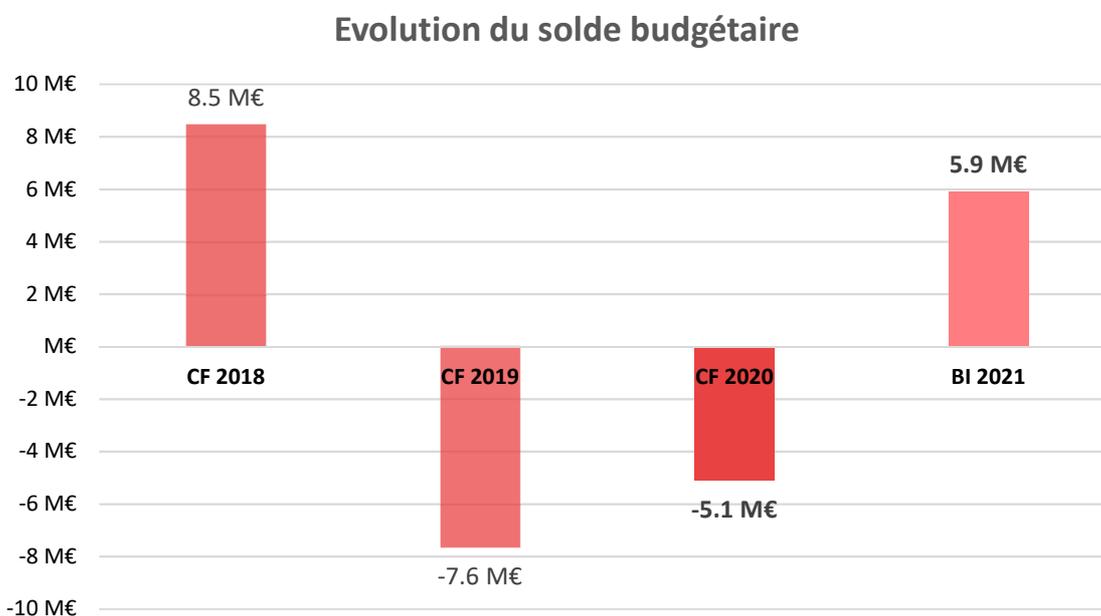
Calcul : dépenses de personnel / produits encaissables



Le ratio dépenses de personnel / produits encaissables s'élève à 84,1 % au CF 2020. Afin de permettre l'analyse pluriannuelle, les dépenses du compte 633 (transférées en fonctionnement depuis le BR2 2018) sont réintégrées sur les années antérieures du graphique ci-dessus (82,6 % au titre du BI 2021). Il constitue ainsi un **élément d'alerte en 2020**. Ce ratio est en augmentation par comparaison au réalisé 2019 (82,2 %). Ceci s'explique par une augmentation plus forte de la masse salariale que des produits encaissables.

2.1.8. L'évolution du solde budgétaire

- Le **solde budgétaire** correspond à la différence entre les recettes encaissées (RE) et les crédits de paiements (CP).
Calcul : encaissements - crédits de paiements.



Le solde budgétaire est négatif : - 5,1 M€. Cela se traduit par une variation négative de la trésorerie. Le solde budgétaire 2020 est supérieur de 2,5 M€ à celui de 2019 en raison d'un écart moindre entre encaissements et décaissements (ces derniers ayant été contraints par la perturbation des activités de formation et de recherche). On soulignera toutefois que ce solde budgétaire demeure négatif alors même que les conventions pluriannuelles et les projets pluriannuels d'investissement ont enregistré une sous-consommation importante des crédits (pour mémoire, 3,5 M€ ont été déprogrammés en 2020 pour être reprogrammés en 2021). On notera également un niveau de recettes recouvrées inférieur à la prévision (141,3 M€ au CF 2020 contre 149 M€ inscrits au BI).

Au global, le solde budgétaire est supérieur de 7,8 M€ à la prévision inscrite au BI 2020 en raison d'un impact limité des opérations inscrites au PPI (reportées majoritairement à 2021).

2.1.9. L'évolution de la trésorerie

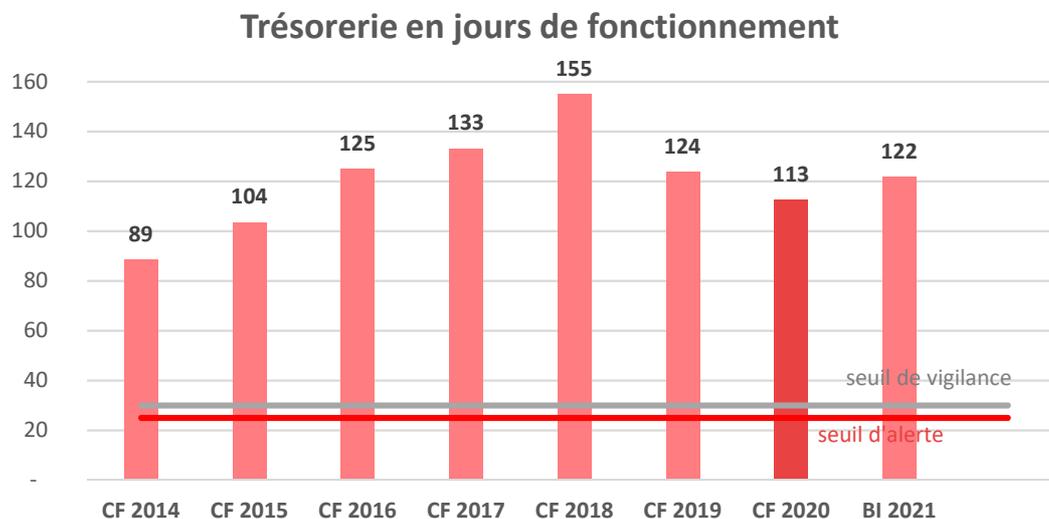
- Il s'agit des liquidités dont l'établissement dispose quoi qu'il arrive et quasi immédiatement. En termes comptables, la **trésorerie** est la différence entre le fonds de roulement de la structure et son besoin en fonds de roulement.

Le CF 2020 affiche une variation négative de la trésorerie de 4,3 M€, ce qui porte le niveau de la trésorerie à fin 2020 à 42,6 M€. Ce montant est supérieur de 5,7 M€ à la projection du BI 2020.

Au regard du tableau n°4 d'équilibre financier, ce prélèvement s'explique principalement par le solde budgétaire (- 5,1 M€) et correspond pour 4,8 M€ aux opérations non fléchées et 538 k€ pour les opérations fléchées. Le décalage entre les encaissements et les décaissements liés aux opérations pour comptes de tiers est de 842 k€ (voir tableau n°5 des opérations pour comptes de tiers).

L'expression de la trésorerie en nombre de jours de dépenses décaissables

- La **trésorerie** est évaluée à sa capacité à répondre à un besoin de financement mesuré en jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Une dégradation de cet indicateur pourrait conduire l'établissement à ne plus être en mesure de répondre à ses obligations.
Calcul : (Trésorerie / Charges décaissables) X 360.



Au CF 2020, le niveau de la trésorerie à 42,6 M€ correspond à 113 jours de fonctionnement. Cet indicateur est très positif au regard des seuils de vigilance (30 jours) et d'alerte (25 jours) fixés par le ministère.

Cet indicateur est en diminution par rapport aux années précédentes. La baisse constatée s'explique par la mise en œuvre des projets d'investissements au cours de l'année 2020, financés en partie par l'établissement, avec un prélèvement sur fonds de roulement.

En perspective des niveaux de la trésorerie et du fonds de roulement, le niveau du **besoin en fonds de roulement - BFR** - (différence entre le niveau de la trésorerie et le niveau de fonds de roulement) **s'élève à - 5,3 M€** (- 5,8 M€ au CF 2019). Par ailleurs, la variation du BFR (différence dans le bilan entre les créances et les dettes d'exploitation) s'élève à 0,5 M€ (6,3 M€ au CF 2019).

La situation financière de l'établissement est solide, dans la mesure où la trésorerie et le fonds de roulement demeurent à des niveaux confortables. Cela permet à l'université de poursuivre les projets de rénovation et de remise à niveau de ses infrastructures immobilières et numériques. Le projet immobilier La Ruche, notamment, générera sur les prochaines années un prélèvement sur le fonds de roulement et sur la trésorerie comme indiqué dans le tableau 9bis des opérations immobilières. L'établissement devra se reconstituer une trésorerie pour envisager de nouveaux projets.

2.2. Comptabilité budgétaire (GBCP)

2.2.1. Principaux chiffres

- **Autorisation d'engagement (AE)** : constitue le plafond voté par l'organe délibérant et qui détermine la capacité pour l'ordonnateur à engager juridiquement l'organisme sur l'exercice. Elle constitue le point d'entrée de la dépense et permet le pilotage des crédits de paiement.

Crédit de paiement (CP) : constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées sur l'exercice.

tableau 2	CF 2018	évol	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	évol	BI 2021
		CF18- CF19		2019	CF19- CF20			2020	CF20-BI21	
Autorisations d'engagement (AE)	133 816 327 €	12.1%	150 035 724 €	93.0%	-2.4%	191 452 403 €	146 483 143 €	76.51%	28.24%	187 855 629 €
Crédits de paiement (CP)	131 954 365 €	13.8%	150 130 406 €	97.8%	-2.5%	162 017 841 €	146 436 973 €	90.38%	9.56%	160 443 148 €
Reste à payer (AE-CP)	1 861 962 €	-105.1%	-94 682 €	-1.2%	-148.8%	29 434 562 €	46 170 €	0.16%	59273.25%	27 412 481 €
Encaissements (RE)	140 418 217 €	1.5%	142 482 405 €	96.3%	-0.8%	149 060 183 €	141 333 428 €	94.82%	17.71%	166 365 382 €
Solde budgétaire (encaissements - CP)	8 463 852 €	-190.4%	-7 648 001 €	138.9%	-33.3%	-12 957 658 €	-5 103 546 €	39.39%	-216.04%	5 922 234 €

Les **autorisations d'engagement (AE)** inscrites au CF 2020 s'élèvent à **146,5 M€** et sont en diminution de 2,4 % par rapport au CF 2019 (- 3,5 M€) et en augmentation de 9,4 % comparativement au réalisé 2018 (+12,7 M€). La consommation d'AE inscrites au BI 2020 est de 76,5 %.

Cette diminution sensible entre 2019 et 2020 s'explique par une consommation d'AE en baisse au titre des dépenses de fonctionnement (- 3,2 M€ ; - 17,1 %), d'investissement (- 3,2 M€ ; - 24,1 %) que compense une masse salariale en hausse (+ 2,9 M€ ; + 2,4 %).

La notion de « restes à payer » s'entend dans cet exercice comme l'écart constaté entre les consommations d'AE et de CP et s'élève à 46 k€. Il s'agit cependant d'un **montant consolidé** entre :

- des restes à payer « négatifs » de 1 k€ au titre de la masse salariale et 107 k€ au titre du fonctionnement, correspondant à des montants de CP consommés supérieurs aux AE engagées (donc à une réduction *de facto* des restes à payer de l'établissement) ;
- des restes à payer réels de 154 k€ au titre de l'investissement.

Le niveau final de « restes à payer » fin 2020 s'élève ainsi à 1,4 M€ (1,4 M€ fin 2019).

Les **crédits de paiements (CP)** s'élèvent à 146,4 M€ et sont en diminution de 3,7 M€, soit -2,5 % par rapport au CF 2019 : + 2,9 M€ de masse salariale, - 3,3 M€ de fonctionnement, - 3,3 M€ d'investissement. La consommation de CP inscrits au BI 2020 est de 90,4 %, contre 97,8 % au CF 2019.

2.2.2. Recettes globalisées et recettes fléchées

- En raison du principe d'universalité, les recettes sont en principe **globalisées** et peuvent à ce titre financer tout type de dépense ;
- A titre d'exception, les recettes **fléchées** permettent de suivre précisément certaines opérations. Elles résultent d'un accord avec le financeur et sont destinées à des dépenses explicitement identifiées par ce tiers dans le cadre d'un contrat ou d'une convention, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement ;
- Les opérations sur recettes fléchées doivent être définies par l'établissement en accord avec la tutelle et doivent faire l'objet d'un suivi spécifique, de leur commencement à leur achèvement.

RE	CF 2018	% exec	CF 2019	% exec	évolution CF 19-CF 20	BI 2020	CF 2020	% exec	évolution CF 20-BI 21	BI 2021
Recettes globalisées	138 252 617 €	101.6%	139 510 748 €	98.7%	0.6%	143 555 655 €	140 333 173 €	97.8%	4.3%	146 387 156 €
Recettes fléchées	2 165 600 €	81.7%	2 971 657 €	44.7%	-66.3%	5 504 528 €	1 000 254 €	18.2%	1897.3%	19 978 226 €
Total	140 418 217 €	101.3%	142 482 405 €	96.3%	-0.8%	149 060 183 €	141 333 428 €	94.8%	17.7%	166 365 382 €

Les **recettes à l'encaissement (RE)** s'élèvent au CF 2020 à 141,3 M€ et sont en augmentation de 1,15 M€ par rapport au CF 2019 mais en augmentation de 0,9 M€ par rapport à 2018.

Le fléchage de certaines recettes relève du choix de l'établissement ; son principal intérêt est de mettre en évidence, dans l'analyse de la trésorerie, l'impact de certaines opérations significatives et soumises à des aléas susceptibles d'expliquer d'importantes variations de trésorerie.

A ce titre, les recettes fléchées ont été recouvrées sur :

- Deux opérations d'investissements : la poursuite de la rénovation du bâtiment K (224 k€) et La Ruche (400 k€) ;
- Une convention pluriannuelle représentant des montants importants : convention SHYFTE gérée par l'IUT pour 381 k€.

Par différence, le reste des recettes est considéré comme globalisé.

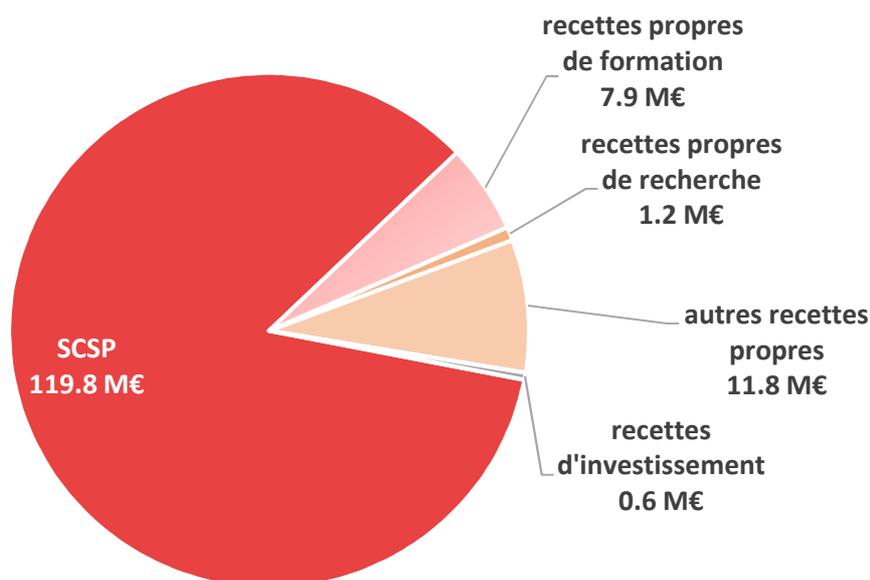
Les **recettes globalisées** augmentent de 0,8 M€ par rapport au CF 2019 :

- Augmentation de la **SCSP** (+ 1 M€) ;
- Diminution de 115 k€ d'**autres financements de l'Etat** ;
- Diminution de 867 k€ des **autres financements publics** ;
- **Autres recettes propres** : augmentation de 1,3 M€, consolidation d'évolutions en sens contraire :
 - o **A la hausse** : formation continue (+453 k€ par rapport à 2019), Autres subventions (+ 1,9 M€), Valorisation (+ 36 k€) ;
 - o **A la baisse** : droits d'inscription (- 257 k€), Taxe d'apprentissage (-339 k€), Contrats et prestations hors ANR (-11 k€), Autres recettes (-484 k€) ;
- **Fiscalité affectée** : versements de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) à hauteur de 1,67 M€ (acompte pour l'année universitaire 2019-2020, solde pour l'année universitaire 2020-2021).

Les **recettes fléchées** diminuent de 1,9 M€:

- Pas de **financements de l'Etat fléchés** (investissement fléché pour le programme immobilier La Ruche, anciennement Learning Centre) au cours de l'année 2020 (contre 665 k€ versés en 2019) ;
- Les autres ressources propres fléchées diminuent quant à elles de 1,3 M€.

2.2.3. Recettes à l'encaissement par origine



Comparativement au réalisé 2019 :

- La **SCSP** est en augmentation (+ 1 M€) mais en deçà de la prévision du BI 2020 (exécution budgétaire de 99,7 %) ;
- Les **recettes propres de formation** sont en légère diminution (-143 k€) malgré la crise sanitaire, dont les impacts ont été divers sur cette activité de l'établissement. L'exécution budgétaire atteint ainsi 79,4 %, en légère hausse par rapport à 2019 (76,5 %). Dans le détail :
 - o Les **droits d'inscription** s'élèvent à 3,2 M€, en légère contraction par rapport à l'année précédente (3,5 M€ au CF 2019) ;
 - o Les **recettes de formation continue** s'élèvent à 4,2 M€ soit une hausse par rapport à l'an passé (3,7 M€) mais qu'il convient de tempérer puisqu'une partie des recettes de formation continue (390 k€) de 2019 avaient été recouvrées début 2020, portant le niveau théorique de 2019 à 4,1 M€. L'année 2020 marque donc non seulement une stabilité par rapport au niveau théorique de l'année précédente, mais encore un écart sensible à la cible votée en budget initial (réalisation à 80,4 % du BI 2020). Pour mémoire, le réalisé 2018 s'établissait à 4,5 M€ ;
 - o Les **versements au titre de la taxe d'apprentissage** (TA) ont atteint 454 k€, soit une forte baisse par rapport à 2019 (794 k€). Ce montant est bien supérieur à la projection initiale (- 22,5 %). L'impact de la réforme sur la TA, anticipé au BI, a donc été plus important que prévu ;
- Les **recettes propres de recherche** sont en diminution de 281 k€, en raison de l'impact conséquent de la crise sanitaire sur la réalisation - et donc l'achèvement - de nombreuses conventions de recherche. Au sein de même catégorie, les recettes de valorisation connaissent cependant une légère hausse + 36 k€). L'exécution budgétaire globale de ces recettes s'élève à

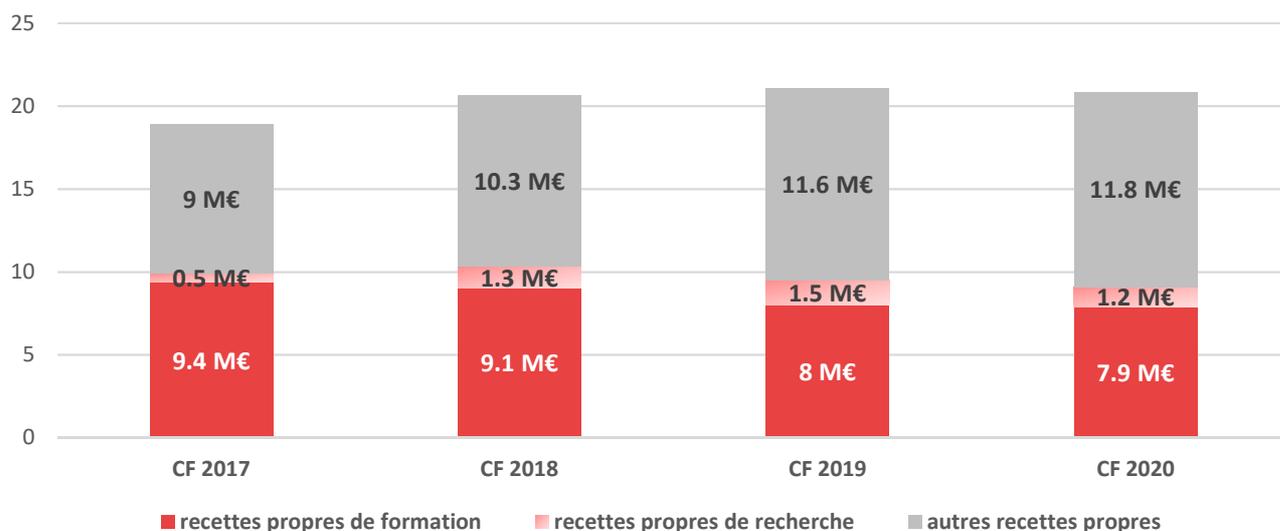
158,6 % en raison de recettes obtenues en cours d'année et qui n'avaient pas été prises en compte en BI 2020. Dans le détail :

- Les **recettes ANR hors investissements d'avenir** forment la majeure partie de la recette, avec 1 M€, en nette baisse de 24 % par rapport à 2019 (1,3 M€) ;
 - Aucune recette n'a été enregistrée en 2020 au titre des **contrats ANR relevant des investissements d'avenir** (14 k€ réalisés en 2018, aucune recette en 2019) ;
 - Les recettes liées à la **valorisation** atteignent 190 k€, en augmentation par rapport au réalisé de l'an passé (153k€) ;
- Les **autres recettes propres** connaissent une hausse de 722 k€ (taux d'exécution : 97,5 %). Dans le détail :
- Au sein de ces recettes, les financements Région sont en augmentation (+ 193 k€) et concernent principalement, pour 500 k€, des actions COMESUP;
 - Les **recettes de l'UE** sont en augmentation par rapport à 2018 (+ 728 k€). L'écart avec l'année précédente vient principalement de recettes en hausse de 517 k€ de l'Agence Europe Education Formation (partenariats entre universités) et d'une recette plus importante au titre de la convention ASIS (+ 331 k€). En parallèle, les recettes provenant de la Commission Européenne sont en légère diminution (- 129 k€);
 - Les **autres recettes de subventions** connaissent une augmentation (+ 226 k€). L'exécution budgétaire s'établit à 96,8 % et n'a été que peu concernée par les impacts de la crise sanitaire ;
 - Les **autres recettes** diminuent de 946 k€. La diminution de la recette est principalement constatée sur les « autres prestations de service » (- 810 k€), très touchées la fermeture des campus et plus généralement la crise sanitaire et la diminution d'activité. Le taux d'exécution s'établit en conséquence en deçà du BI à 81,8 % ;
- Les **recettes d'investissement** diminuent de 1,9 M€. Cette diminution est principalement due à la modification du calendrier de recouvrement des recettes pour l'opération La Ruche. Ainsi, les versements prévus de l'Etat et de la Région ne sont pas intervenus en 2020. Le taux d'exécution budgétaire (13,2 %) est représentatif des aléas affectant non seulement le lancement mais aussi le financement des opérations immobilières.

2.2.4. Recettes propres de l'établissement

Telles que définies par le ministère, **les recettes propres de l'établissement correspondent à l'ensemble des produits encaissables hors SCSP**. Les subventions d'investissement (624 k€) sont des ressources - et non des produits au sens comptable du terme - qui ne sont pas prises en compte dans la présente partie.

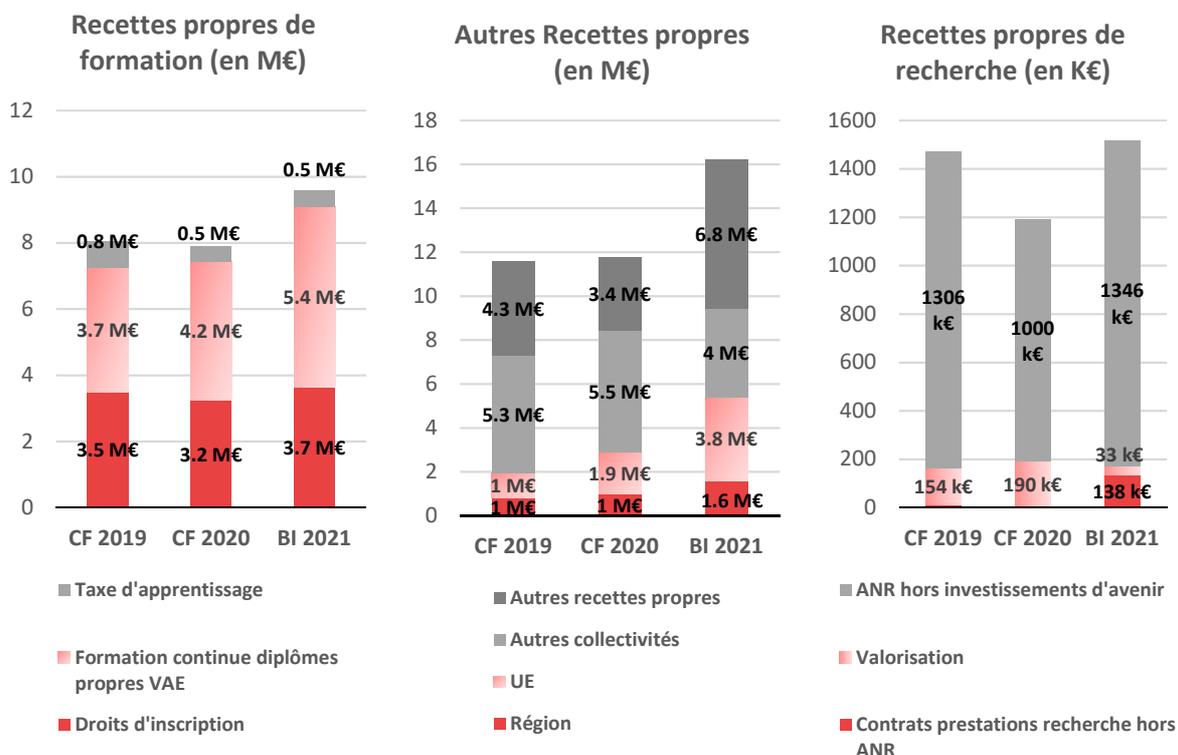
Evolution des recettes propres en M€



Le total des recettes propres s'élève à 20,8 M€ (- 223 k€ par rapport au CF 2019).

Suivant la méthodologie du ministère, les ressources propres de l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- **Ressources formation** à 7,9 M€ (37,8 % du total des ressources propres ; -143 k€ comparativement au CF 2019) ;
- **Ressources recherche** à 1,2 M€ (5,7 % du total ; - 281 k€) ;
- **Autres ressources propres** à 11,7 M€ (56,5 % du total ; + 200 k€).



2.2.5. Dépenses en GBCP

tableau 2 (CP)	CF 2018	exec	CF 2019	exec	évol	BI 2020	CF 2020	exec	évol	BI 2021
		2018		2019	CF 19- CF 20			2020	CF 20-BI 21	
Personnel	113 928 785 €	99.2%	117 873 671 €	98.3%	2.4%	121 378 253 €	120 758 971 €	99.49%	1.83%	122 968 293 €
Fonctionnement	14 164 893 €	82.8%	19 067 468 €	99.9%	-17.4%	19 187 649 €	15 753 919 €	82.10%	29.92%	20 467 312 €
Investissement	3 860 687 €	33.3%	13 189 268 €	90.9%	-24.8%	21 451 939 €	9 924 084 €	46.26%	71.38%	17 007 543 €
TOTAL	131 954 365 €	91.9%	150 130 407 €	97.8%	-2.5%	162 017 841 €	146 436 973 €	90.38%	9.56%	160 443 148 €

Les 146,4 M€ de **crédits de paiements (CP)** inscrits au CF 2020 se décomposent comme suit :

- 120,8 M€ de **masse salariale** (99,5 % d'exécution budgétaire par rapport au BI 2020 ; + 2,4 % comparativement au CF 2019) ;
- 15,7 M€ de **fonctionnement** (82,10 % d'exécution ; - 17,4 %) ;
- 9,9 M€ d'**investissement** (71,4 % d'exécution ; -24,8 %).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent 10,7 % du montant total des AE et 10,8 % des CP. La part relativement identique des AE et CP au CF 2020 s'explique par deux effets croisés d'ampleur similaire :

- Une part d'AE n'entraînant pas de consommation de CP sur l'année : AE nécessaires à la création de bons de commande pluriannuels sur certaines activités de support et soutien ;
- Une part de CP n'ayant pas été générées par des AE de l'année : couverture en année N de restes à livrer et restes à facturer constitués au 31/12 de N-1.

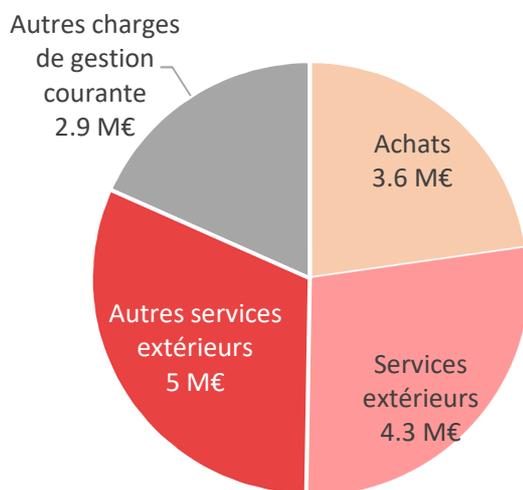
Les **dépenses d'investissement** représentent des proportions très proches également (6,9 % des AE et 6,8% des CP du CF 2020) pour la même raison. Cela tient notamment au niveau faible de recettes et de dépenses sur les opérations immobilières prévues au PPI, qui présupposaient initialement pour leur lancement une consommation d'AE bien supérieure aux CP.

Les **dépenses de masse salariale** (82,4 % des AE et 82,5 % des CP) augmentent de 2,9 M€. Cette tendance sera détaillée ultérieurement. L'exécution budgétaire s'élève à 99,49 % (sous-consommation de 620 k€ par rapport à la dotation votée en BI 2020 qui doit être nuancée par le taux de rigidité des dépenses à 83,9 % - cf. 2.1.7.).

L'établissement a poursuivi en 2020 les investissements financés sur ses moyens propres. Ces investissements sont destinés aux travaux pour les locaux de l'Université dans son ensemble et pour partie leur adaptation au contexte sanitaire. Des crédits sont également affectés pour les équipements de recherche et d'enseignement, ainsi que les infrastructures informatiques et audiovisuelles.

2.2.5.1 Focus sur les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par rubrique comptable

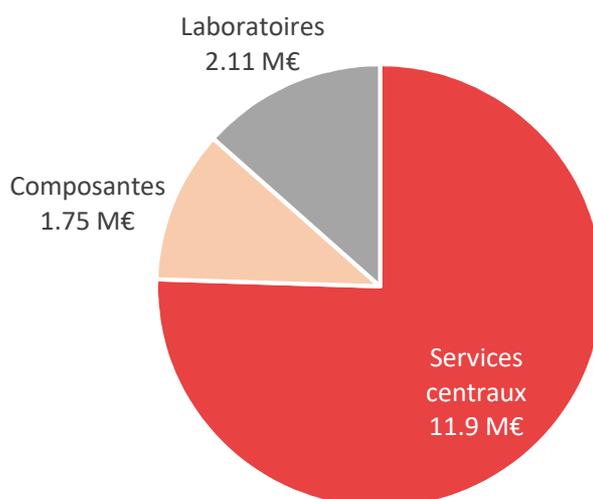


La rubrique **achats** représente **22,7 %** des dépenses de fonctionnement. Ils sont en très légère augmentation de **0,7 %** par rapport au CF 2019.

La rubrique **services extérieurs** représente **27,5%**. Ils sont en diminution de **4,9 %** par rapport au CF 2019.

La rubrique **autres services extérieurs** représente **31,4 %**. Ils sont en diminution de **31,8 %** par rapport au CF 2019.

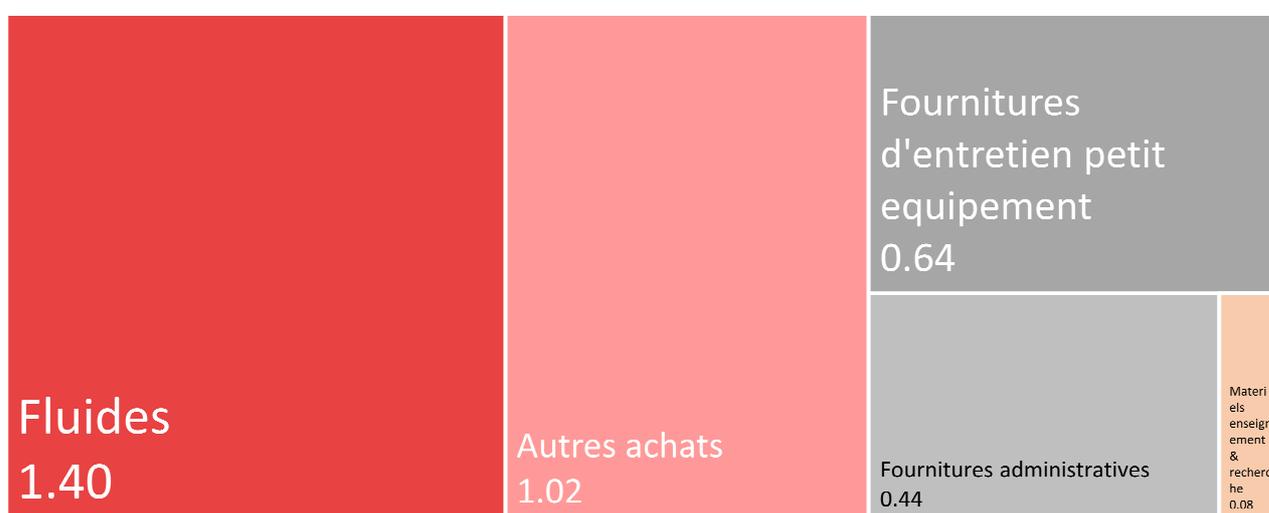
La rubrique **autres charges de gestion courante** représentent **18,3 %**. Ils sont en diminution de **21,4 %** par rapport au CF 2019.



Les services centraux concentrent 75% des crédits de fonctionnement consommés en 2020 (70,7% au BI 2020), avec 11,9 M€ (BI 2020 : 13,5 M€) dont 7,6 M€ positionnés au sein de la DIMMO et de la DSI au titre de la gestion immobilière et informatique de l'établissement (BI 2020 : 6,1 M€). L'évolution révèle d'une part un accroissement du poids des services centraux dans l'exécution des dépenses de fonctionnement et d'autre part, l'accroissement de la part de dépense exécutée par la DIMMO et de la DSI au sein des services centraux. Cet écart entre la programmation initiale et l'exécution de la dépense illustre l'adaptation de la stratégie de l'établissement aux contraintes générées par la crise sanitaire.

Principaux postes par rubrique comptable

Achats en M€



La rubrique Achats est stable par rapport au CF 2019 (+ 0,7 %) en raison de nombreuses dépenses non budgétées initialement, induites par la gestion de la crise liée au COVID-19.

Les **autres achats** (gel hydroalcoolique, masques mais aussi mobilier, papier pour imprimantes, matériel médical pour le SSU...) enregistrent ainsi une hausse de **536 %** en raison de l'adaptation au contexte sanitaire. Cette hausse compense la baisse enregistrée sur diverses rubriques comptables impactées par la réduction de l'activité sur site :

- Les **fluides** diminuent de **29 %** en raison d'une moindre occupation des campus par les étudiants et personnels ;
- De la même façon, les achats de **matériel d'enseignement et de recherche** enregistrent une diminution de **26,7 %** ;
- Les **fournitures d'entretien et petit équipement** (petit matériel informatique, produits d'entretien...) diminuent de 41,8%.

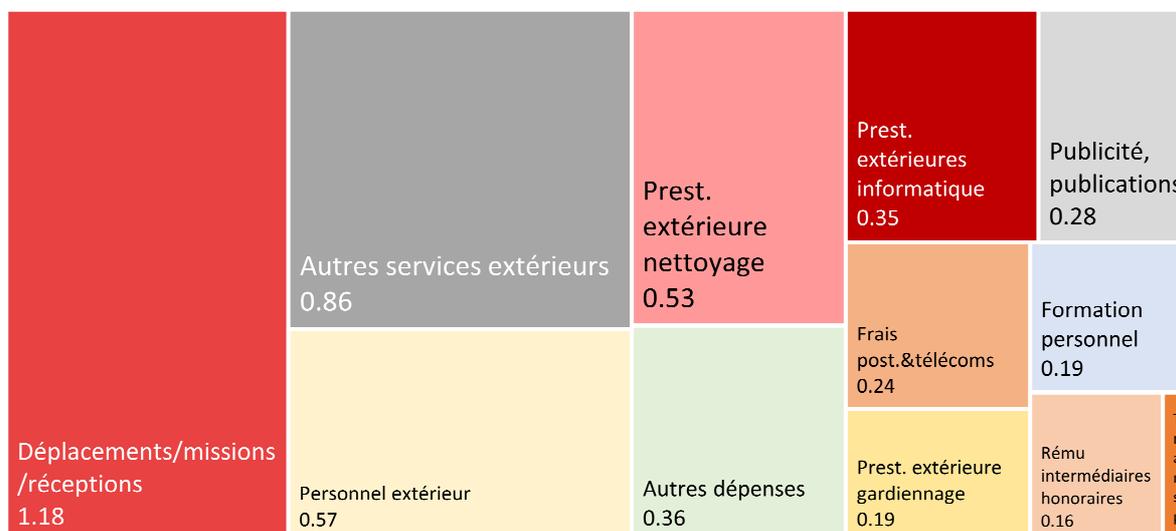
Services extérieurs en M€



La rubrique « Services extérieurs » est en **diminution de 4,9 %** par rapport au CF 2019, principalement en raison des conséquences de la réduction de l'activité de l'établissement.

La baisse principale en valeur concerne les dépenses de **documentation, colloques et séminaires** (achat d'ouvrages, documentations électronique, périodiques, frais d'inscription à des colloques...), qui enregistrent une légère baisse par rapport au CF 2019 (- 9,2%) du fait de l'annulation de la quasi-totalité des colloques prévus initialement. L'autre grande catégorie de dépenses, **entretien et réparations** (maintien en condition opérationnelle des postes informatiques, maintenance immobilière, maintenance des copieurs...), a progressé de **1,6 %**, son exécution n'étant pas directement conditionnée à l'ouverture de l'établissement aux personnels et étudiants.

Autres services extérieurs



La rubrique « Autres services extérieurs » est en baisse de 31,8 % par rapport au CF 2019.

La diminution constatée fin 2020 procède essentiellement des dépenses au titre des déplacements, missions et réceptions (- 55,1 %). Les prestations extérieures enregistrent toutes de légères baisses (- 7,1 % pour le nettoyage, -8,5 % pour l'informatique, -17,6 % pour le gardiennage). Les dépenses au titre du personnel mis à disposition de l'établissement diminuent sensiblement de 25,6 %.

Autres charges de gestion courante

La rubrique Autres charges de gestion courante diminue de 14 % par rapport au CF 2019.

Cette baisse concerne essentiellement les autres charges spécifiques (-26,3 %), largement constituées par des versements de subventions à des établissements partenaires. Elle comprend les crédits nécessaires au versement des bourses ERASMUS, les subventions diverses aux associations étudiantes de l'établissement, la réservation de berceaux à destination des enfants des étudiants ainsi que les crédits pour les projets étudiants et les aides sociales étudiantes.

2.2.5.2 Focus sur les dépenses d'investissement

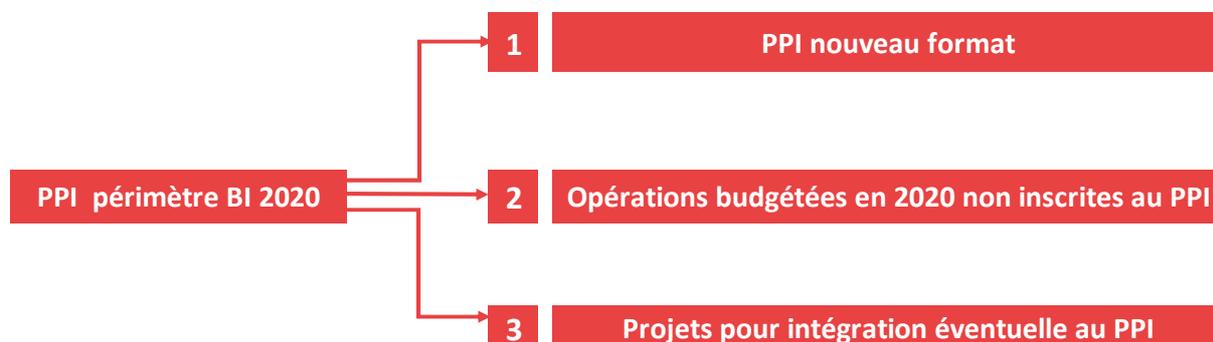
D'après le guide d'analyse des fonds de roulement du ministère, notre établissement doit être en mesure de justifier l'engagement de l'opération ou un commencement d'exécution.

La prise en considération de cet élément a conduit l'agence comptable et la DAF à réexaminer à l'été 2020 le PPI au cours de l'été tel qu'il avait été voté au compte financier 2019.

Le PPI a donc fait l'objet des modifications suivantes :

- Les opérations immobilières pluriannuelles ayant effectivement démarré (qu'il s'agisse de commencement de travaux ou de premières dépenses engagées) forment désormais le nouveau périmètre applicable pour le BI 2021. Par parallélisme, les opérations immobilières de l'établissement sont présentées ici en respectant ce découpage ;
- Certaines opérations ne sont plus inscrites au PPI mais les crédits nécessaires à leur réalisation avaient été votés au BI 2020 et ont été maintenus (l'inscription au PPI est sans effet sur la réalisation effective d'une opération mais satisfait à des exigences de suivi particulier des dépenses et recettes) ;
- Les autres opérations constituent des projets non intégrés mais regroupés au sein d'une liste annexée au PPI. Elles peuvent, lorsque leurs caractéristiques

le justifient, faire l'objet d'une intégration au PPI après que le conseil d'administration en ait été dûment informé.



Le périmètre du PPI pour le CF 2020

PPI nouveau format		
Opération n°	Nature	Coût total opération
1	900070PCS- Plan Campus	8,488,055 €
2	900070LC- Learning Center (1) LA RUCHE	47,828,216 €
3	900070SGN-signalétique	1,138,956 €
4	900070PA-aménagements paysagers PDA	295,000 €
5	900070BU -Bib Univ Provisoire	3,542,238 €
TOTAL PPI		61,292,465 €

N.B. : le montant total des opérations est le dernier connu. Il peut donc varier avec celui présenté dans les documents budgétaires précédents (BI 2020, BI 2021).

Les opérations figurant ci-dessus ont été prévues au budget 2020 et ont, pour la plupart, fait l'objet de dépenses. Elles correspondent aux projets pluriannuels en cours les plus structurants en matière immobilière. Le montant affiché ici est le coût total de l'opération ; les dépenses et recettes inscrites au budget 2021 et pour les années suivantes est détaillée dans le tableau 9bis des opérations pluriannuelles.

Les opérations budgétées en 2020 non inscrites au PPI

Opérations budgétées en 2020 non inscrites au PPI

Opération n°	Nature	Coût total opération
6	900070LUM- Eclairage général	511,373 €
7	900070SOL- Aménagements sols	524,612 €
8	900070MO-RENOVATION ELECTRIQUE MOM	325,000 €
9	900070DT-DTA sols	170,000 €
TOTAL hors PPI		1,530,985 €

N.B. : le montant total des opérations est le dernier connu. Il peut donc varier avec celui présenté dans les documents budgétaires précédents (BI 2020, BI 2021).

Certaines opérations d'investissement correspondent à des besoins importants de l'établissement mais ne peuvent pour autant être formellement inscrites au PPI, soit qu'elles ne correspondent à des projets stratégiques pour l'ensemble de l'établissement (DTA sols, éclairage général...), soit qu'elles ne soient pas pluriannuelles, soit qu'elles n'aient pas démarré (ex : le schéma directeur du numérique).

Le montant affiché ici est le coût total de l'opération ; les dépenses et recettes inscrites au budget 2020 et pour les années suivantes sont détaillées dans le tableau 9bis des opérations pluriannuelles.

Les projets en cours d'étude

Projets en cours d'étude

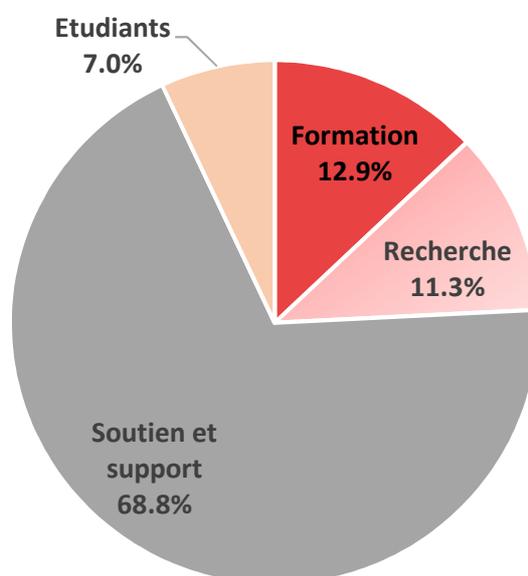
Opération n°	Nature	Coût total opération
10	900070AM- Aménagts extérieurs	407,843 €
11	Schéma Directeur du Numérique	2,700,000 €
12	900070AD- Travaux accessibilité	445,945 €
13	900070MU- MuMo/ aménagement réserve	60,000 €
14	900070CO- Cours intérieures	297,000 €
15	900070MS-Maison des sports	2,650,000 €
16	900070RI-SURETE ANALYSE DES RISQUES	28,012 €
17	900070DE-Démolition préfas+containers	1,000,000 €
18	900070MC-Maison de la Création	6,000,000 €
19	900070PR-Parking Ruche	480,000 €
20	900070PE-Structures Petrov PDA	300,000 €
21	900070-SSU (déménagements dans zone BUP)	400,000 €
22	900070-RCU (chauffage urbain)	2,000,000 €
23	900070-LV (CPEP 21-27 Démol Reconstruc LV)	28,000,000 €
24	900070-FAC (Réfection façades)	2,000,000 €
TOTAL Projets		46,768,800 €

N.B. : le montant total des opérations est le dernier connu. Il peut donc varier avec celui présenté dans les documents budgétaires précédents (BI 2020, BI 2021).

Les projets ci-dessus étaient en cours d'étude en 2020, soit parce que le degré de maturité n'a pas permis de les inscrire soit parce que l'établissement était en attente des réponses concernant le plan de relance et le CPER 21-27. En fonction de ces éléments à venir et de la soutenabilité financière de l'ensemble, il sera présenté une priorisation au Conseil d'Administration pour les intégrations supplémentaires.

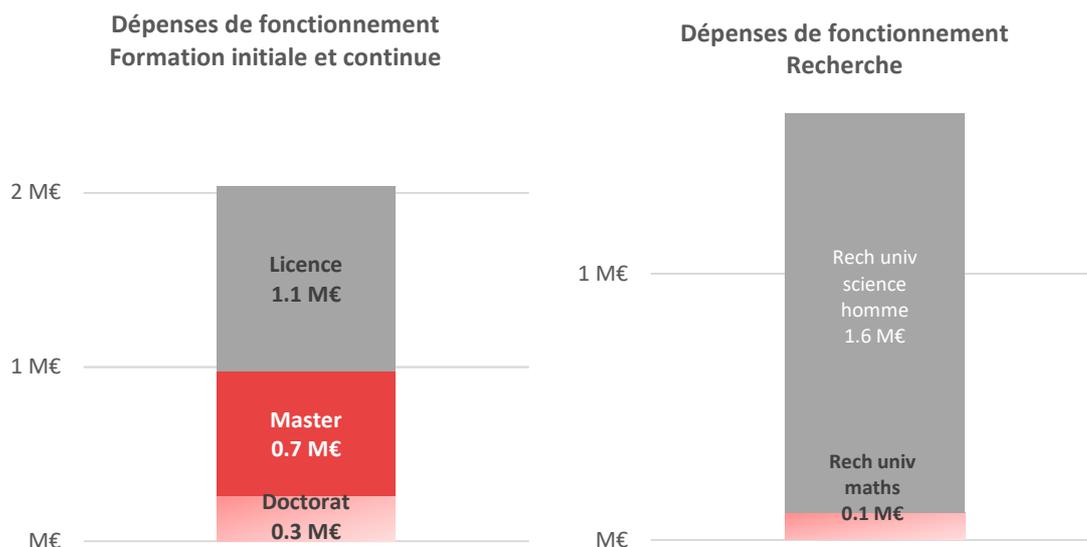
On notera à cet égard qu'entre le vote du budget initial 2021 en décembre 2020 et la rédaction du compte financier 2020, l'établissement s'est vu notifier des financements au titre du plan de relance. Les opérations afférentes, qui seront réalisées en 2021, seront intégrées à cette présentation en BI 2022.

2.2.6. Dépenses de fonctionnement par destination

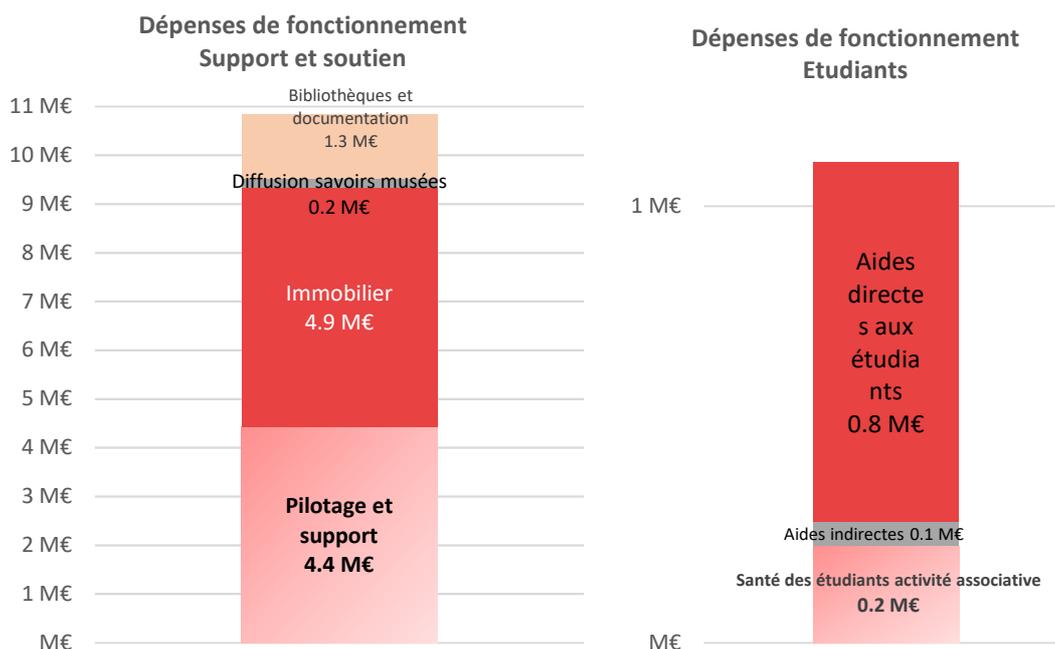


Les dépenses de fonctionnement (15,7 M€ de CP) se décomposent, selon les destinations LOLF, de la manière suivante :

- 2 M€ de **formation** (53,8 % d'exécution budgétaire ; - 67 k€ par rapport au réalisé 2019) ;
- 1,7 M€ consacrés à la **recherche** (61,5 % de réalisation ; -1,1 M€ en un an) ;
- 10,8 M€ pour les **fonctions soutien et support** (99,55 % d'exécution ; - 0,7 M€ comparativement au CF 2019) ;
- 1,1 M€ au profit de la **vie étudiante** (67,7 % d'exécution ; -187 k€ en un an).



Les dépenses de fonctionnement en formation sont tournées majoritairement vers les niveaux Licence (52,2 %) et Master (34,9 %).



Les dépenses de fonctionnement pour les activités soutien et support se déclinent comme suit :

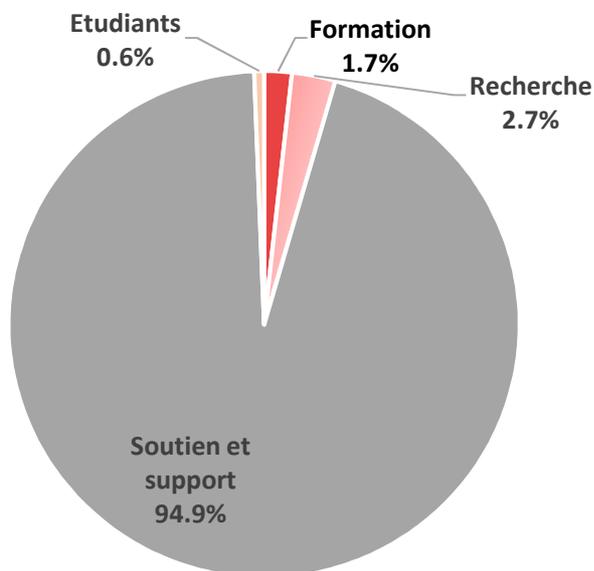
- 1,8 % pour la diffusion des savoirs et musées (musée des moulages -MUMO-, Université Tous Ages -UTA-, presses universitaires), soit 57,30 % d'exécution budgétaire et - 305 k€ par rapport à 2019 ;

- 12,1 % pour les **bibliothèques et documentations** (acquisitions documentaires, conservation, outils documentaires, ...), soit 94,6 % de réalisation budgétaire et - 100 k€ comparativement à 2019 ;
- 45,2 % pour l'**immobilier** (maintenance, logistique mobilière et immobilière, fonctionnement courant et mise en sécurité et accessibilité), soit 162 % d'exécution budgétaire et + 450 k€ en un an ;
- 41 % pour les fonctions de **pilotage et support** (informatique et réseaux, communication, action sociale, ...), soit 72,3 % de réalisation du BI 2020 et - 800 k€ comparativement à 2019.

Les **dépenses de fonctionnement au profit des étudiants** concernent à :

- 20 % la **santé** (mise en place à la rentrée 2019-2020 d'un service de santé universitaire), **les activités associatives, sportives et culturelles**, soit 77,5 % d'exécution budgétaire et - 100 k€ par rapport à 2019 ;
- 5 % les **aides indirectes** (logement, restauration, crèches, aides aux étudiants en situation de handicap, ...), soit 71,8 % d'exécution budgétaire et - 9 k€ en un an ;
- 75 % les **aides directes** (mobilité internationale, bourses, Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes -FSDIE - et aides exceptionnelles d'urgence), soit 65,2 % de réalisation du BI 2020 et - 80 k€ comparativement à 2019.

2.2.7. Dépenses d'investissement par destination



Les **dépenses d'investissement** sont en diminution de 24,8 % par rapport au CF 2019 (-3,3 M€) et de 157 % comparativement à 2018 (+ 6 M€).

Les dépenses d'investissement se décomposent, selon les destinations LOLF, de la manière suivante :

- 173 k€ pour la **formation** (75,1 % d'exécution budgétaire ; - 140 k€ par rapport au CF 2019) ;
- 272 k€ consacrés à la **recherche** (53,4 % de réalisation budgétaire ; - 70 k€ en un an) ;
- 9,4 M€ pour les **fonctions soutien et support** (45,6 % d'exécution du BI 2020 ; - 11,2 M€ comparativement au réalisé 2019) ;
- 61 k€ au profit de la **santé des étudiants et de la vie étudiante** (122,8 % d'exécution ; - 13 k€ en un an).

Les dépenses d'investissement sont concentrées logiquement sur les activités de soutien et support (pour 95 %). Plusieurs observations :

- Les fonctions de **pilotage et support** (informatique et réseaux, communication, ...) correspondent à 23 % des dépenses d'investissement, en baisse proportionnelle par rapport à la part qu'elles occupaient en 2019 (31 %) dans la mesure où la fonction immobilière a représenté une part bien plus importante de la dépense 2020 (cf. *infra*). Les fonctions de pilotage et support concernent ainsi les projets informatiques de l'établissement dont la plupart ont été sortis du PPI en 2020 car ils relevaient de dépenses d'exécution annuelle, qu'elles soient récurrentes ou non (**renforcement du parc audiovisuel** via l'équipement des amphithéâtres pour enseignement distanciel pour 860 k€, **renouvellement du parc informatique** pour 1,1 M€) ;
- **L'immobilier** (maintenance, logistique mobilière et immobilière, fonctionnement courant et mise en sécurité et accessibilité) concentre 76,3 % des dépenses d'investissement (contre 68 % au CF 2019). Les principaux **projets inscrits au PPI** sont les suivants : 1,5 M€ au titre des rénovations inscrites au Plan Campus, 27 k€ au titre de la mise en place d'une nouvelle signalétique, 3,2 M€ au titre de la BU provisoire sur le campus Porte des Alpes. D'autres projets, **non-inscrits au PPI car ne satisfaisant pas aux conditions** (cf. *supra* 2.2.5.2), ont poursuivi leur réalisation : éclairage général pour 106 k€, travaux de rénovation électrique pour 390 k€... Enfin, les dépenses immobilières concernent également des petits travaux et réparations à hauteur de 306 k€.

2.2.8. Dépenses de personnel, masse salariale et ETPT

2.2.8.1. Dépenses de personnel par destination

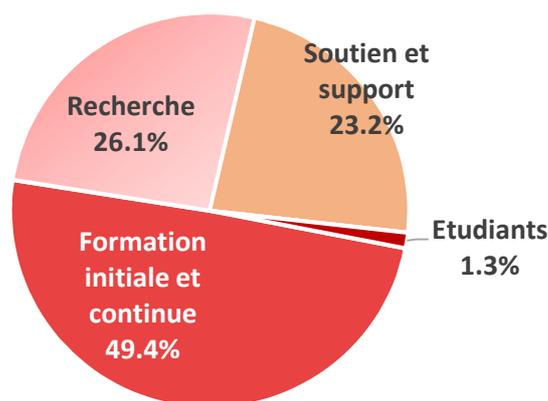
- **Les dépenses de personnel** : il s'agit des rémunérations principales versées aux agents de l'établissement, des rémunérations accessoires, des prestations sociales obligatoires ainsi que des cotisations patronales qui leur sont liées.

Masse salariale État : il s'agit des crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies.

Masse salariale sur ressources propres : il s'agit de toutes les autres charges de personnels hors masse salariale État : contrats de recherche, vacations, jury de concours.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 120,8 M€ (+ 2,5 % comparativement à 2019 ; + 6 % par rapport à 2018) et se décomposent comme suit : 114,7 M€ d'emplois sous plafond Etat et sous plafond établissement (+ 3,3 % par rapport à 2019 ; 100,29 % d'exécution budgétaire) et 6,1 M€ d'autres dépenses (dont 5,9 M€ de paiements des vacataires et diverses prestations, soit - 11,1 % en un an et une réalisation budgétaire de 89,3 %).

Répartition des dépenses de personnel par destination 2020



Les dépenses de personnel en formation initiale et continue à 60,1 M€ diminuent de -7,1 % par rapport au CF 2019 (-1,2 M€). Cette donnée globale masque des évolutions en sens contraire :

- Les dépenses relatives aux doctorats et à la licence diminuent respectivement de -14,6 % et -7,1 % ;
- Les dépenses relatives aux masters augmentent de 16,5%.

Les dépenses de personnel pour la recherche augmentent de 8,7 % par rapport à 2019 (+ 2,5 M€) en raison principalement d'un travail de fiabilisation des imputations.

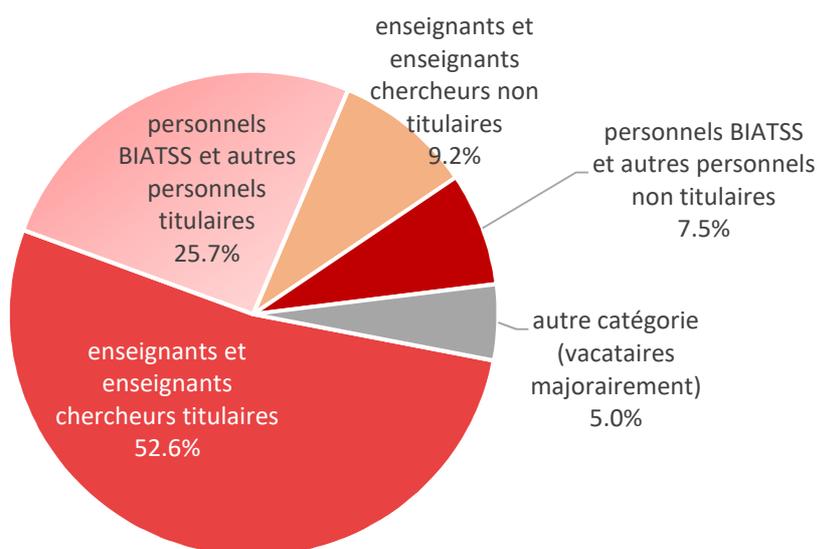
La destination LOLF soutien et support enregistre une hausse de 3,9 % de la masse salariale (+ 1,1 M€), avec le souhait d'améliorer le pilotage des fonctions transverses pour le bénéfice des usagers et des personnels de l'Université.

Les dépenses de personnel pour les activités en lien avec la vie étudiante sont en augmentation de 56,5 % au CF 2020 (+ 575 k€), s'agissant principalement de la santé des étudiants. Cette évolution dénote l'implication de l'établissement dans l'accompagnement des étudiants durant la crise sanitaire.

2.2.8.2. Masse salariale par catégorie d'emploi

La masse salariale de 120,8 M€ est composée de :

- 105,8 M€ d'**emplois sous plafond Etat** (+ 2,8 % comparativement au CF 2019) ;
- 8,9 M€ d'**emplois sous plafond établissement** (+ 9 %) ;
- 5,9 M€ d'**autres catégories de dépenses dont vacataires et diverses prestations sociales** (+ 10,7 % ; 89,3 % d'exécution budgétaire) ;
- 0,1 M€ d'**autres dépenses non suivies dans OREMS** (+ 20 %).



Les **dépenses d'emplois titulaires**, qui ont progressé de 2 % comparativement au réalisé 2019, s'élèvent à 94,5 M€ (98,7% d'exécution budgétaire) et se décomposent comme suit :

- 63,5 M€ pour les **personnels enseignants et enseignants chercheurs** (+ 1,8 % ; 98,3 % d'exécution) dont 1,6 M€ d'heures complémentaires (+ 2,6 % ; 91 % de réalisation) ;
- 31 M€ pour les **personnels BIATSS et autres personnels** (+ 2,5 % ; 99,8 % d'exécution).

Les **dépenses d'emplois non titulaires** à 20,1 M€ sont à 108,1 % d'exécution par rapport au BI 2020 et en augmentation par rapport au réalisé 2019 (+ 1,8 %) :

- 11 M€ pour les **personnels enseignants et enseignants chercheurs** (dont 6,8 M€ pour les doctorants contractuels et les ATER), soit + 13,8 % comparativement au CF 2019 et 113,8 % d'exécution budgétaire ;
- 9,1 M€ pour les **personnels BIATSS et autres personnels** (dont 2,1 M€ pour des CDI ; + 1,7 %), soit + 10,5 % en un an et 109,2 % de réalisation.

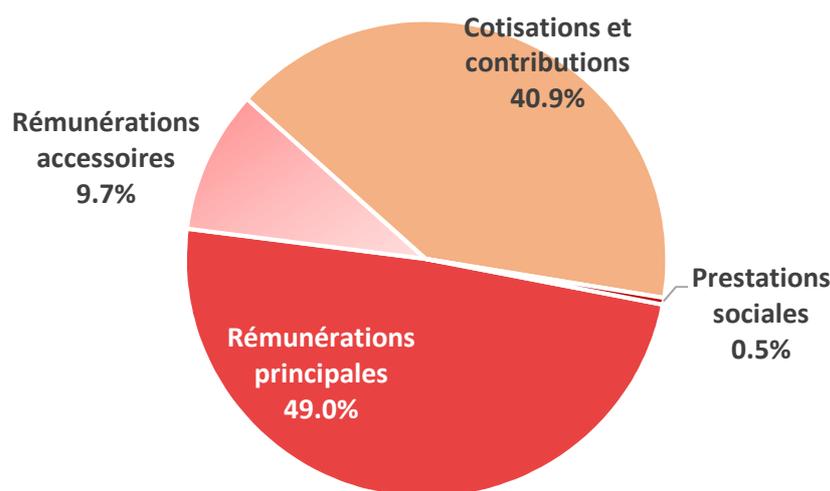
Ainsi, les **dépenses pour les emplois d'enseignants et enseignants chercheurs** s'élèvent à 74,5 M€ (dont 1,7 M€ d'emplois rattachés aux contrats de recherche), soit une réalisation budgétaire à 99,5 % et une augmentation de 2,8 % par rapport au réalisé 2019.

Les **dépenses pour les emplois de personnels BIATSS et autres personnels** à 40,1 M€ sont en augmentation de 4,2 % par rapport au CF 2019 (101,3 % de réalisation).

Les **dépenses de personnels permanents** (personnels titulaires et les CDI) représentent 96,7 M€ (98,7 % d'exécution ; + 2 % en un an), soit 80,1 % des dépenses de masse salariale.

Ce dernier ratio (80,1%) est en dessous du seuil de vigilance du ministère à 83% (seuil d'alerte à 85%). Il enregistre en 2020 une légère diminution après l'augmentation constatée ces dernières années (83% au CF 2019, 81,1 % au CF 2018).

2.2.8.3. Masse salariale par typologie de rémunération



La masse salariale globale de 120,8 M€ est composée des éléments de rémunération suivants :

- 59,1 M€ de **rémunérations principales** (101,2 % d'exécution par rapport au BI 2020 et + 3,4 % par rapport au CF 2019) ;
- 11,7 M€ de **rémunérations accessoires** (cours complémentaires, vacances d'enseignement, primes et indemnités, ...) en diminution de 2,8 % par rapport au réalisé 2019 (91,4 % d'exécution budgétaire);
- 49,4 M€ de **contributions et cotisations sociales** (pensions, cotisations ASSEDIC et autres cotisations) qui sont supérieures de 2,6 % par rapport au CF 2019 (99,6 % de réalisation);

- 0,56 M€ de **prestations sociales** en diminution de 6 % par rapport au réalisé 2019 (99,5 % d'exécution budgétaire).

2.2.8.4. Masse salariale par facteur d'évolution

- *Le **GVT** est la part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent. Il se décline en trois composantes :*
 - ***L'effet glissement** : c'est l'impact des flux entrants et sortants, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et moins « primés » et par, conséquent, rémunérés à un niveau moins élevé que l'ensemble des personnels d'un établissement. L'effet des entrants est donc en général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Le signe de l'effet des sortants est moins évident car les sortants ne sont pas forcément des personnes plus qualifiées et/ou plus âgées et donc mieux rémunérées ;*
 - ***L'effet vieillesse** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de salaire, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté : avancement sur grille indiciaire ;*
 - ***L'effet technicité** : c'est l'impact sur l'évolution générale de la masse salariale des changements de grade ou de corps, et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles. Ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.*

En 2019, la dépense annuelle de masse salariale réalisée était de 117,9 M€. **L'évolution de 2,9 M€** avec les 120,8 M€ de dépenses de personnel inscrites au CF 2020 s'explique :

- Pour + 1,8 M€ par les **mesures obligatoires réglementaires ou déjà engagées en 2019 qui s'imposent en 2020** ;
- Pour + 1,1 M€ par des **mesures discrétionnaires 2020 de l'établissement**.

Les différentes mesures impactant la masse salariale sont les suivantes :

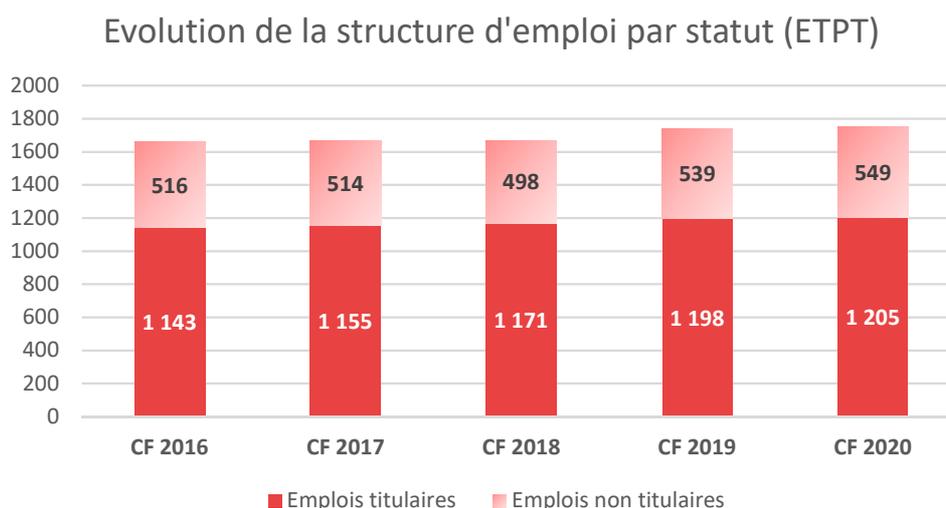
- **Le schéma d'emplois** (hors contrats de recherche) à 1,9 M€ correspond à :
 - L'impact de la **campagne d'emplois 2019**, pour 1,4 M€, dont :
 - 220 k€ au titre des enseignants-chercheurs (dont moyens PARCOURSUP pour 99 k€) ;
 - 873 k€ au titre des BIATSS;
 - L'impact de la **campagne d'emploi 2020**, pour 0,5 M€, dont :
 - 178 k€ au titre des créations pour les enseignants chercheurs ;
 - 199 k€ au titre de la prise en compte de la crise sanitaire : prolongation des contrats doctoraux (167 k€), recrutement de personnels BIATSS (32 k€).
- **L'évolution de la structure des emplois** compte pour 48 k€ ;
- **L'évolution indemnitaire** pour 105 k€ relève de décisions propres à l'établissement. Il s'agit ici d'un effet volume ;
- **Les mesures générales** (extension en année pleine du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations - PPCR-) à 359 k€;
- **La variation des heures complémentaires** pour + 254 k€ ;

- Les autres mesures (dont correctifs) pour 136 k€.

2.2.8.5. Plafond d'emploi et ETPT de la masse salariale

- Les données du tableau 1 annexé expriment les ETPT à partir des données de la paye. Dans le *DPGECP (Document Prévisionnel de Gestion des Emplois et des Crédits de Personnels)*, les ETPT sont calculés à partir du logiciel Harpège. Ainsi, pour exemple afin d'illustrer la différence, un agent arrivant le 1er septembre à l'université va compter 4/12ème dans Harpège et seulement 3/12 dans la paye (acompte en septembre et paye de régularisation en octobre). Afin de permettre une analyse plus juste, les données du DPGCEP sont prises en compte ici ;
- Les ETPT de l'établissement énoncés intègrent les données des personnels titulaires et contractuels (mais non ceux des personnels vacataires).

Le **plafond global d'emplois voté par le Conseil d'administration** (tableau 1) en 2020 était de 1827 ETPT dont 1555 sous plafond Etat et 272 financés hors SCSP.



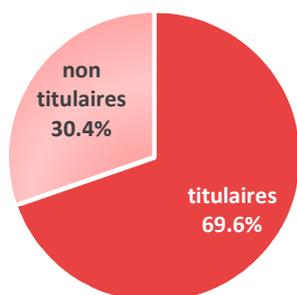
Au CF 2020, **1754 ETPT (en moyenne annuelle) sont réalisés au sein de la masse salariale de l'établissement** :1508 sous plafond Etat et 246 financés hors SCSP. Ce nombre en légère progression représente une exécution budgétaire de 96 %.

Le **coût moyen d'1 ETPT à 65 376 €** est en augmentation de 2,5 % par rapport à 2019. Cette moyenne couvre des situations diverses :

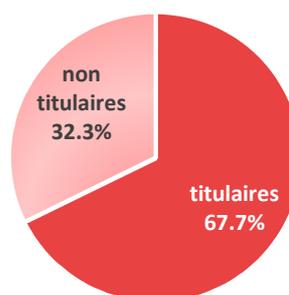
- 97 908 €/ETPT pour un enseignant / enseignant chercheur titulaire, 39 078 € lorsqu'il est non titulaire ;
- 54 834 € pour un personnel BIATSS / autre personnel technique titulaire, 30 909 € lorsque ce dernier est contractuel.

Pour une bonne analyse, l'écart conséquent entre les ETPT de l'établissement et son plafond d'emplois doit être nuancé par le taux de rigidité des dépenses (dépenses de personnel sur les produits encaissables de l'établissement), qui dépasse le seuil d'alerte du ministère (84,1% pour un seuil défini à 83 %).

Répartition des ETPT des enseignants et enseignants chercheurs 2020



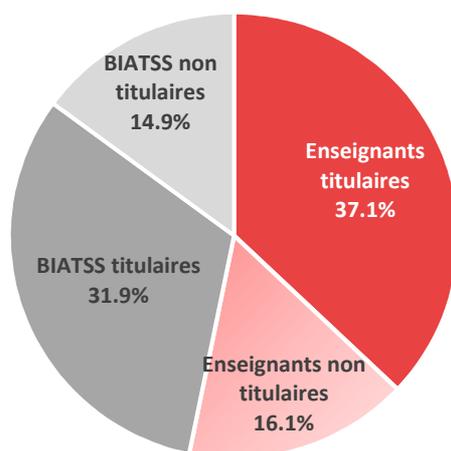
Répartition des ETPT des personnels BIATSS et autres personnels techniques 2020



Les **personnels titulaires** représentent 1205 ETPT, soit 68,7 % du total : 101,6 % de réalisation du BI 2020 et + 0,6 % par rapport au réalisé 2019.

Le nombre d'emplois de **personnels non titulaires** avec 549 ETPT, soit 31,3% du total, est en augmentation de 0,8 % comparativement au réalisé 2019 (96,62 % d'exécution budgétaire).

Répartition des ETPT



Les 931 ETPT d'**enseignants et enseignants chercheurs** (+ 0,7 % comparativement à 2019), correspondent à 53,1 % de l'ensemble des ETPT. Ils se déclinent comme suit : 648 ETPT titulaires (+ 0,7 %) et 283 ETPT non titulaires (+ 0,8 %).

Les 823 ETPT de **personnels BIATSS et autres personnels techniques** sont en augmentation de 1,2 % par rapport à 2019 et représentent 46,9 % du total. Ils se

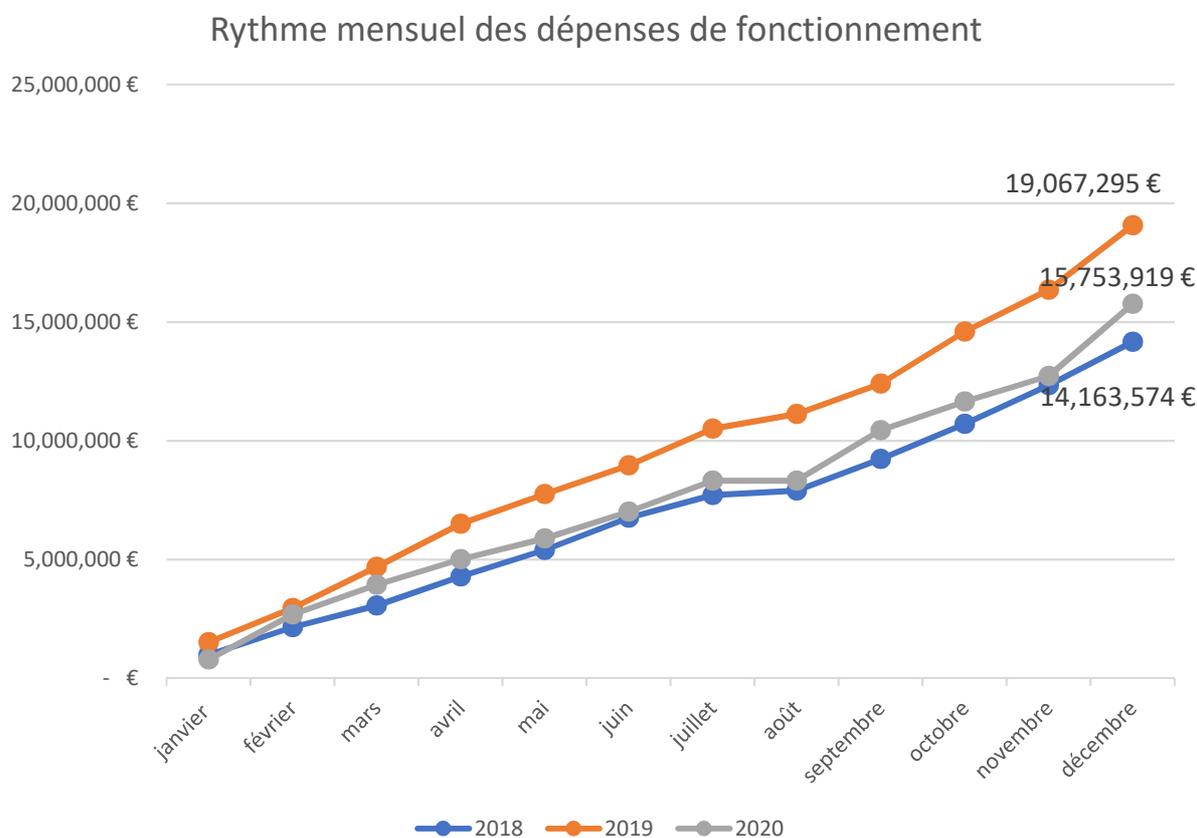
décomposent ainsi : 557 ETPT titulaires (+ 0,5 %) et 266 ETPT non titulaires (+ 2,8 %).

On notera enfin 43 **emplois rattachés aux contrats de recherche**, composés d'enseignants-chercheurs mais aussi de BIATSS.

2.2.9. Qualité de l'exécution budgétaire 2020

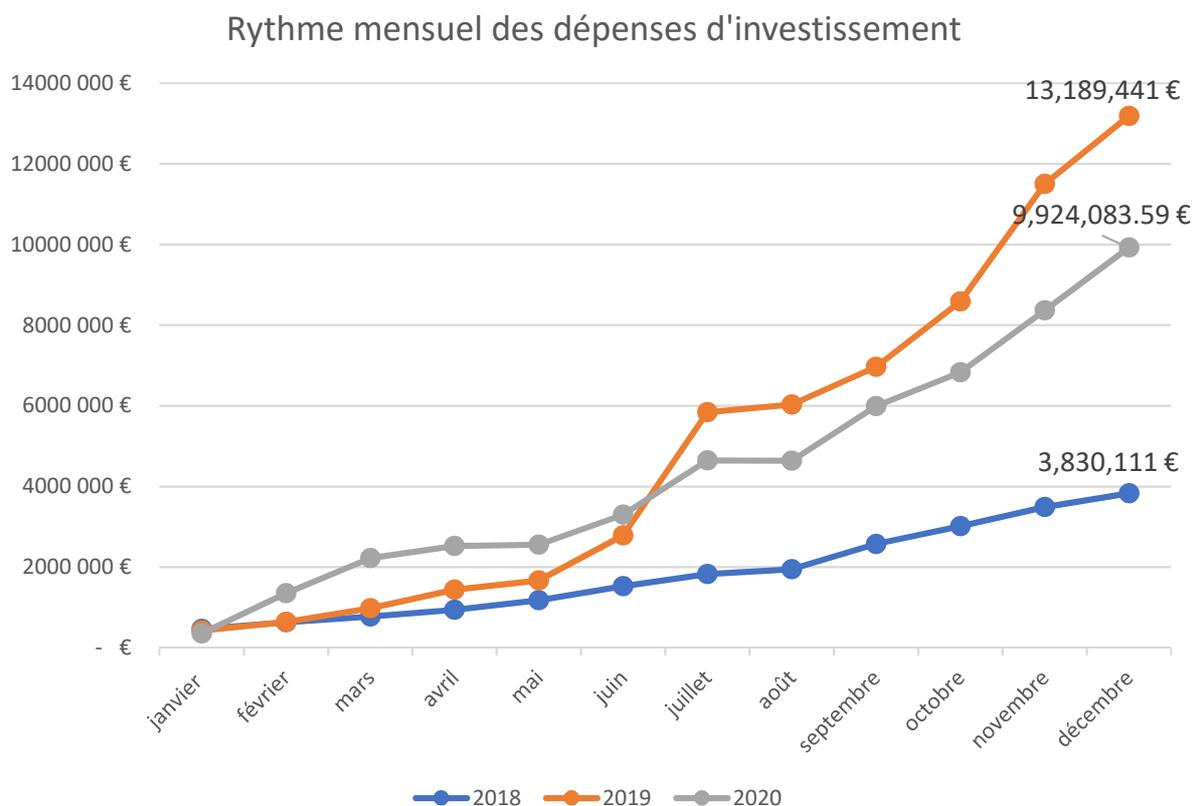
2.2.9.1. Rythme de la dépense (GBCP)

Fonctionnement



La dépense de fonctionnement a été réalisée en 2020 à un niveau inférieur de 18 % à 2019. Le rythme de la dépense, similaire aux années précédentes, a cependant ralenti dès le mois de mars en comparaison avec 2019, avant de marquer une légère accélération à partir de septembre, démontrant que les services de l'établissement ont pu entretemps adapter leur programmation pour exécuter leurs dépenses en fonction du contexte sanitaire. On constate également un rythme moins marqué en fin de gestion (période octobre-décembre) par rapport à 2019.

Investissement



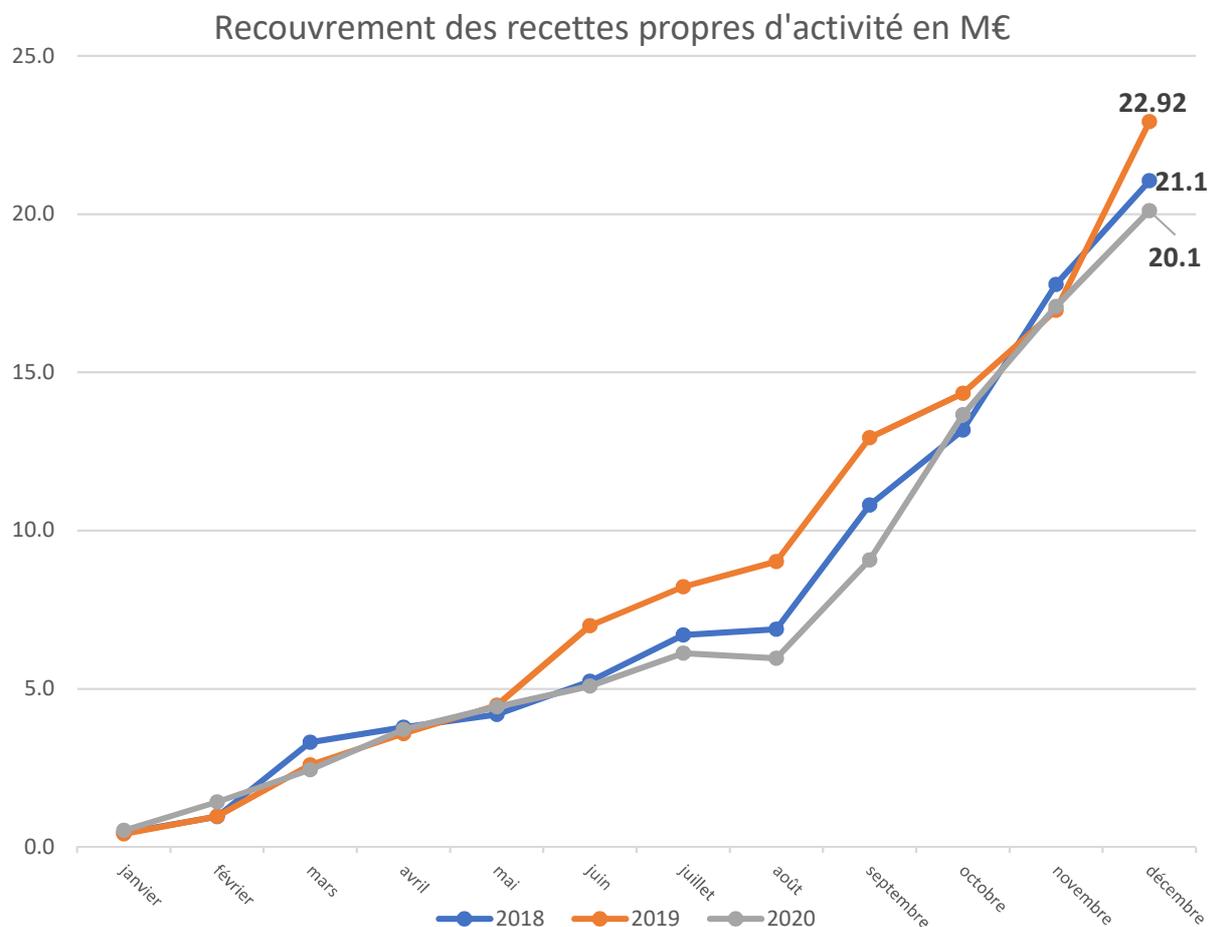
Les courbes présentées ci-dessus illustrent trois exercices assez différents.

En 2018, exercice « d'attente » en matière de grands projets immobiliers, l'impact financier des opérations s'est révélé limité, se traduisant par une **courbe linéaire** correspondant aux dépenses « régulières » de l'établissement en matière d'investissement (renouvellement des parcs informatiques, audiovisuels, petits travaux divers de rénovation...).

L'année 2019 a généré une courbe similaire jusqu'au reversement à l'UDL de sommes engagées par cette dernière dans le cadre des du plan Campus et de La Ruche.

L'année 2020 devait marquer le démarrage des travaux de La Ruche et la poursuite d'autres opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement. Pourtant, le décalage de la validation de l'APD2 de La Ruche ainsi que le report de chantiers liés au COVID aura finalement lissé la courbe tout au long de l'année. On remarquera toutefois le rythme soutenu de la dépense sur les derniers mois en raison des dépenses engagées en matière de réduction de la fracture numérique (achats informatiques) et d'hybridation des enseignements (équipement audiovisuel massif des amphithéâtres).

2.2.9.2. Rythme de la recette (GBCP)



La brève analyse développée ci-dessous se concentre sur la notion de **recettes propres d'activité** (ensemble des **recettes encaissables hors SCSP**, auxquelles sont également soustraites les **ressources**, c'est-à-dire les recettes d'investissement fléché).

La physionomie générale de la courbe est proche des années précédentes: recouvrements modérés jusqu'à juin, stabilité pendant la clôture estivale puis reprise forte de septembre à décembre. Les recettes propres d'activité ont cependant fait l'objet d'un recouvrement selon un rythme plus faible qu'en 2019. La trajectoire mensuelle s'aplanit nettement à partir de juin pour ne retrouver un niveau proche des années précédentes qu'en novembre et s'établit 2,9 M€ plus bas qu'en 2019. L'impact est sensible pour les recettes suivantes :

- « **Autres subventions** » : - 2,3 M€ par rapport à 2019;
- « **Autres recettes** » : - 1 M€ par rapport à 2019.

Concernant les autres recettes recouvrées par l'établissement, on mentionnera la **subvention pour charges de service public (SCSP)**, qui structure fortement la courbe

globale et qui est recouvrée *via* cinq ou six versements successifs du ministère de l'enseignement supérieur.

L'**investissement fléché**, pour sa part, intervient principalement en fin d'année civile avec un risque de report de la recette d'une année sur l'autre suivant les difficultés de la fin de gestion. Ainsi la recette d'investissement fléché 2020 à hauteur de 0,6 M€ est-il constitué d'un versement de la Métropole pour la Ruche et une opération achevée avant 2020 (relogement des laboratoires du bâtiment K du campus Porte des Alpes).

2.2.9.3. Exécution de la programmation par activité

La **programmation par activité** a été moins maîtrisée dans son exécution en 2020. Le taux moyen de réalisation s'établit ainsi à 91,8% contre 97,8% en 2019. De même, l'**écart moyen** constaté (moyenne des écarts absolus par rapport à leur moyenne arithmétique) est plus important en 2020 (22,3%) qu'en 2019 (10,8%).

En synthèse, la réalisation par grandes destinations est la suivante :

- **Formation initiale et continue** : 93,5% (97,8% en 2019) dont :
 - o Doctorat : 85,11% (102,6% en 2019) ;
 - o Master : 96,77% (86,7% en 2019) ;
 - o Licence : 93,35% (102,3% en 2019) ;
- **Recherche** : 97,22% (89,2% en 2019) dont :
 - o Recherche universitaire mathématiques : 103,4% (82,8% en 2019) ;
 - o Recherche universitaires sciences de l'homme : 98,9% (90% en 2019) ;
 - o Recherche universitaire transverse : 97,22% (89,2% en 2019) ;
- **Soutien et Support** : 82,2% (103,3% en 2019) dont :
 - o Pilotage et support : 94,3% (109,5% en 2019) ;
 - o Immobilier : 65,9% (96,3% en 2019) ;
 - o Diffusion des savoirs/musée : 134% (109,6% en 2019) ;
 - o Bibliothèques et documentation : 89% (97% en 2019).
- **Etudiants** : 107,2% (112,7% en 2019) dont :
 - o Santé des étudiants et activité associative : 166,74% (129,1% en 2019) ;
 - o Aides indirectes : 86,3% (84% en 2019) ;
 - o Aides directes : 66,7% (104,5% en 2019).

On notera l'impact fort de la crise sanitaire sur la réalisation des dépenses en matière immobilière (65,9%) après une année 2019 particulièrement haute sur cette destination auparavant moins maîtrisée (pour mémoire réalisation à 60,4% en 2018, 86% en 2017 et 74,7% en 2016).

Par ailleurs, le taux élevé du champ recherche ne rend pas compte de l'impact de la crise sanitaire et appelle des éléments complémentaires d'analyse :

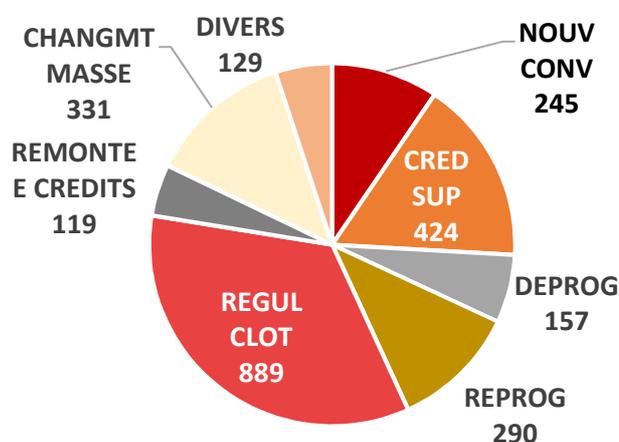
- Les dépenses de personnel sont exécutées à 101,3% ;
- Les dépenses de fonctionnement atteignent 61,5% ;
- Les dépenses d'investissement sont réalisées à 53,4%.

2.2.9.4. L'exécution vue au travers des virements budgétaires

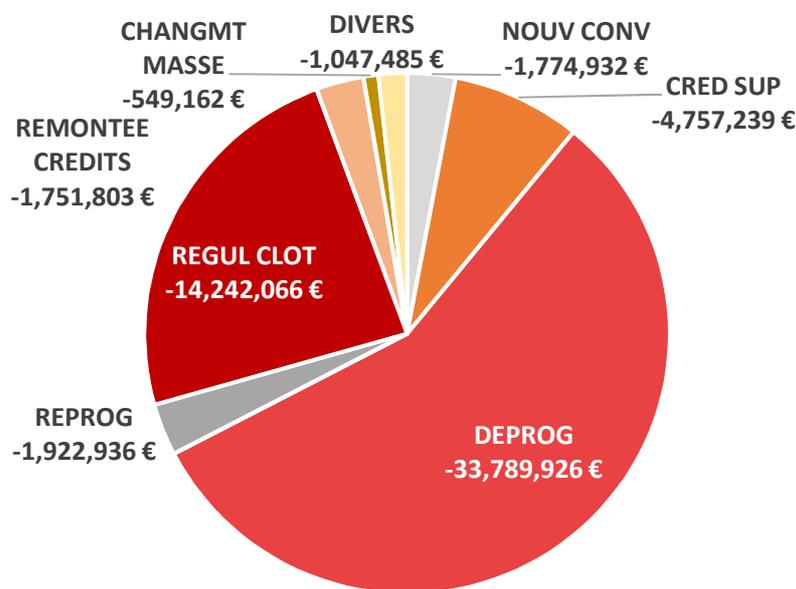
L'analyse des opérations réalisées par virements entre les différentes enveloppes du budget de l'établissement (qu'il s'agisse d'opérations inter ou intra-centres financiers) met en valeur un écart net entre la dépense votée en budget initial et la dépense exécutée, doublée en 2020 de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité.

- Les virements concernent une **part importante des crédits votés**. Ainsi ce sont, en crédits de paiement, 59,8 M€ sur 191,5 M€ votés au BI 2020 (soit 31 %) qui ont changé d'affectation par rapport à la répartition votée en conseil d'administration : virements en fonctionnement à hauteur de 11,5 M€ (soit 55 % des crédits votés), en investissement à hauteur de 42,2 M€ (soit 85,9 % des crédits votés) et masse salariale à hauteur de 6,1 M€ (5 % des crédits votés) ;
- Les virements **concernent, pour moitié, les dépenses relatives à la recherche**. Ainsi, 54,6 % des virements réalisées par le service du budget ont concerné le centre financier de la DRED 900R00 et les centres financiers des laboratoires, représentant 7,6 % du total des montants virés ;
- Le tiers des virements annuels est réalisé au titre des **opérations de régulation** (diminution des crédits ouverts au niveau des crédits consommés, pour reprogrammation des reliquats dans SIFAC et fiabilisation du suivi pluriannuel). Ces opérations, réalisées en janvier 2021, sont réintroduites dans l'analyse car constituent des opérations budgétaires relatives à l'exercice 2020.

L'année 2020 a été marquée par la réalisation de **2584 virements** par la DAF pour le compte des différents centres financiers de l'établissement (+ 108% par rapport à 2019), répartis comme suit :



- Les virements pour **reprogrammations** augmentent fortement (290 contre 33 en 2019) en raison d'un changement de traitement. En effet, les besoins de reprogrammations identifiés fin 2018 ont été réalisés cette même année au moyen d'un budget rectificatif et n'ont pas dû être réalisés en gestion 2019. Depuis l'année dernière, tout besoin de reprogrammation identifié après le vote du budget initial fait l'objet en N+1 d'un virement depuis des enveloppes centrales;
- Le nombre de virements pour **changement de masse budgétaire** double en 2020 (331 contre 149 en 2019), de façon à adapter la programmation budgétaire aux nouvelles contraintes d'exécution des conventions liées à la crise sanitaire;
- Les virements pour **remontée de crédits sans emploi** enregistrent une forte hausse (119 contre 37 en 2019), du fait de dépenses annulées en raison de la crise sanitaire. Ces virements abondent, pour mémoire, des enveloppes centrales permettant de financer les dépassements d'autres centres financiers particulièrement sollicités (DIMMO, DSI) dans la gestion de la situation actuelle;
- Enfin, les opérations de **régularisation pour clôture** (REGUL CLOT) enregistrent une nette progression (889 contre 413 en 2019). Ces virements vers le centre financier « Etablissement » visent la diminution des crédits ouverts au niveau des crédits consommés, de façon à fiabiliser le montant total des opérations pluriannuelles produit par SIFAC.



Les virements réalisés en 2020 atteignent **59,8 M€** contre 17,2 M€ en 2019 (+ **247%**). Cette hausse provient surtout du décalage des opérations patrimoniales, dont La Ruche (anciennement, Learning Centre) et d'autres opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI) ayant généré **42,2 M€** de virements en

investissement. Les virements hors investissement sont en hausse de 57% et représentent 17,6 M€ (11,2 M€ en 2019).

L'exercice est marqué par l'augmentation très forte des déprogrammations (33,8 M€ contre 1,6 M€ en 2019), essentiellement au titre de l'investissement (31,1 M€ sur 33,8 M€).

Concernant les autres types de virement, on notera surtout:

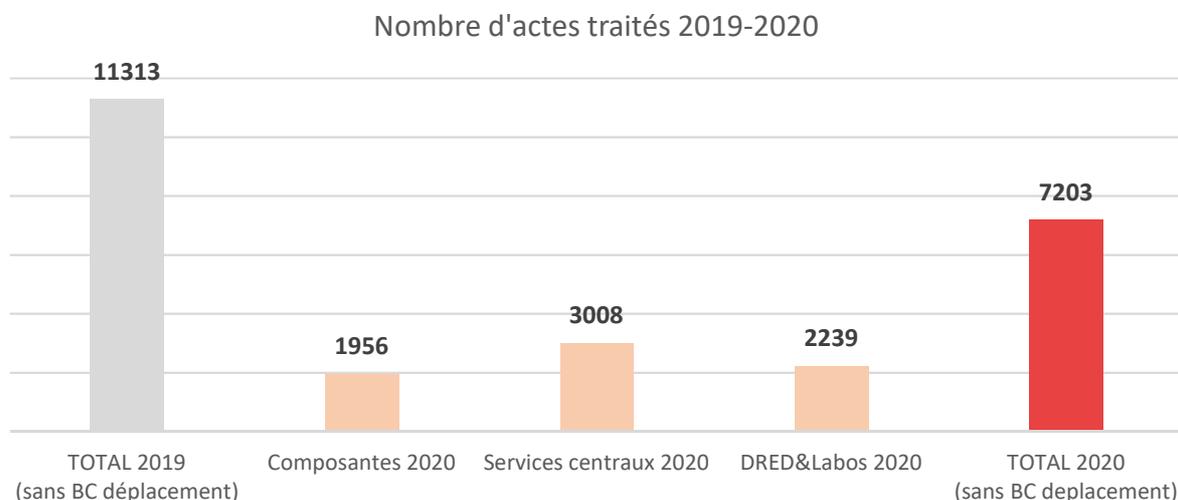
- Un doublement des crédits pour nouvelles conventions (1,8 M€; 0,9 M€ en 2019) ;
- Un doublement des remontées de crédits sans emplois (1,7 M€ contre 0,8 M€ en 2019) ;
- Un quadruplement des reprogrammations (1,9 M€ contre 0,4 M€ en 2019).

L'impact de la crise sanitaire se retrouve également dans le montant des crédits supplémentaires accordés par rapport à la dotation initiale (4,7 M€) et correspond principalement aux dépenses induites pour garantir l'accueil des étudiants et personnels sur site (achat de masques, de gel) et la poursuite des missions pédagogiques (développement de solutions distancielles, renforcement des dispositifs audio-visuels pour hybridation des enseignements...).

2.2.9.5 L'exécution vue au travers des actes financiers

Le contexte sanitaire a entraîné une baisse importante du nombre de commandes, au sein desquelles les services centraux (notamment DSI et DIMMO) représentent le plus grand nombre d'actes et le volume financier le plus important.

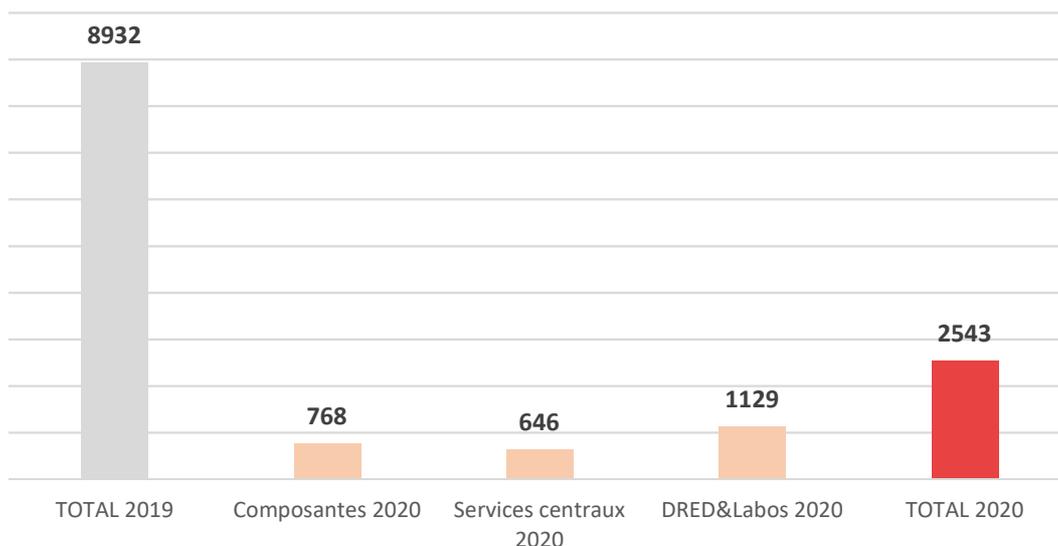
Dépenses de fonctionnement hors déplacements



Focus sur les missions

Les BC liés au déplacement ont accusé une baisse très importante (70 %) par rapport à 2019. Il est important de noter que les dépenses réalisées 2020 résultent en grande partie d'un décalage dans la facturation émise par l'ancien titulaire du marché de voyageur. De fait, les factures payées en 2020 relèvent en grande majorité (2/3) de missions effectuées en 2019.

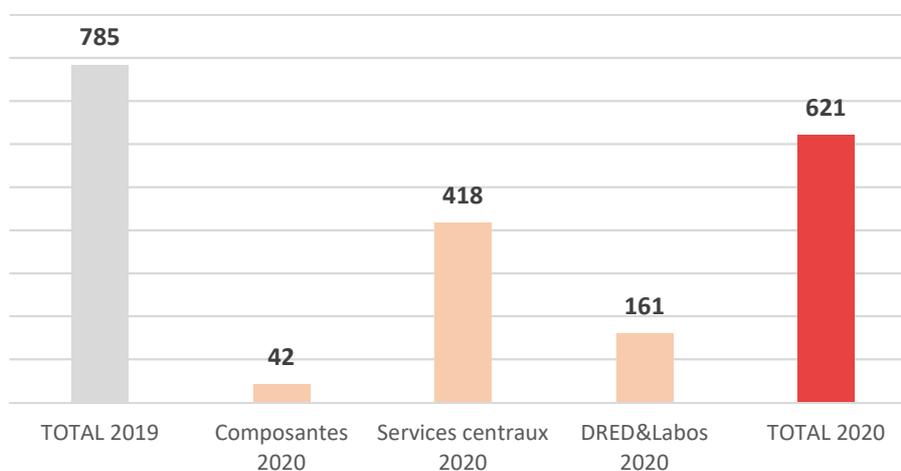
Nombre d'actes traités 2019-2020 (BC déplacements)



Dépenses d'investissement

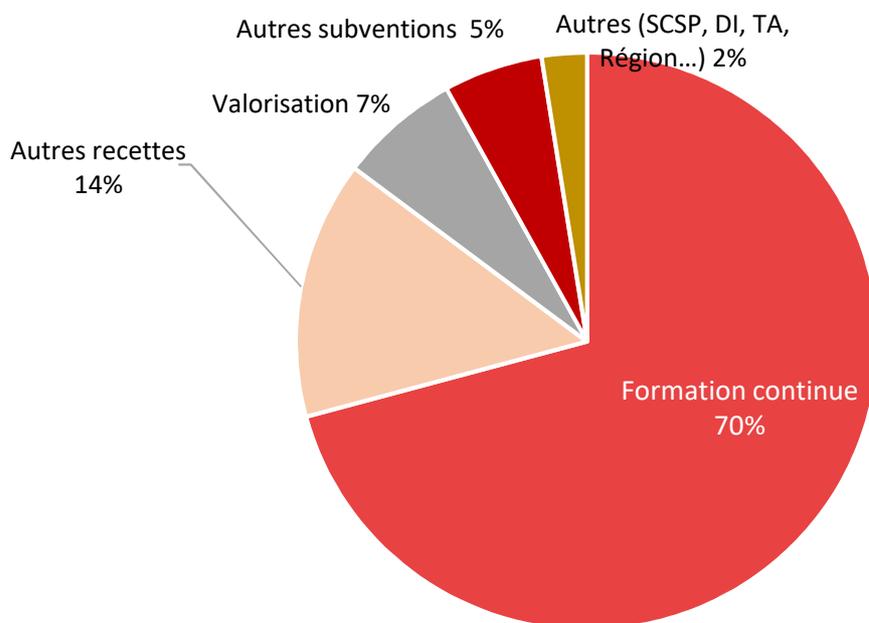
L'investissement, principalement porté par la DIMMO et la DSI, est moins concerné par la baisse de volumétrie. Pour les laboratoires, les acquisitions informatiques représentent 73% des dépenses en investissement.

Nombre d'actes traités 2019-2020 (Investissement)



Recette

Contrairement au fonctionnement, le nombre de titrage et la consommation d'AR sont restés stables par rapport à 2019. Les impacts de la crise sanitaire ont été contenus. Les titrages se concentrent majoritairement sur les recettes de **formation continue** (70% des actes pour 20% des recettes propres d'activité) et les **autres recettes** (14% des actes pour 16% des recettes propres d'activité).

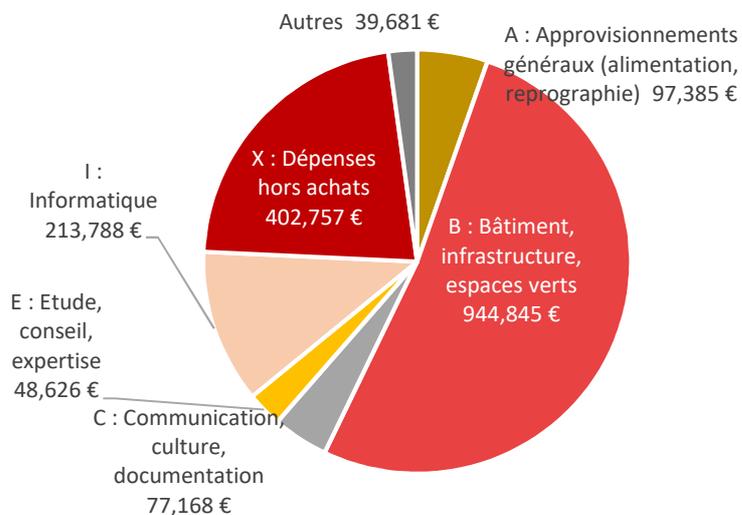


2.2.9.6. L'exécution vue au travers des restes à payer/charges à payer

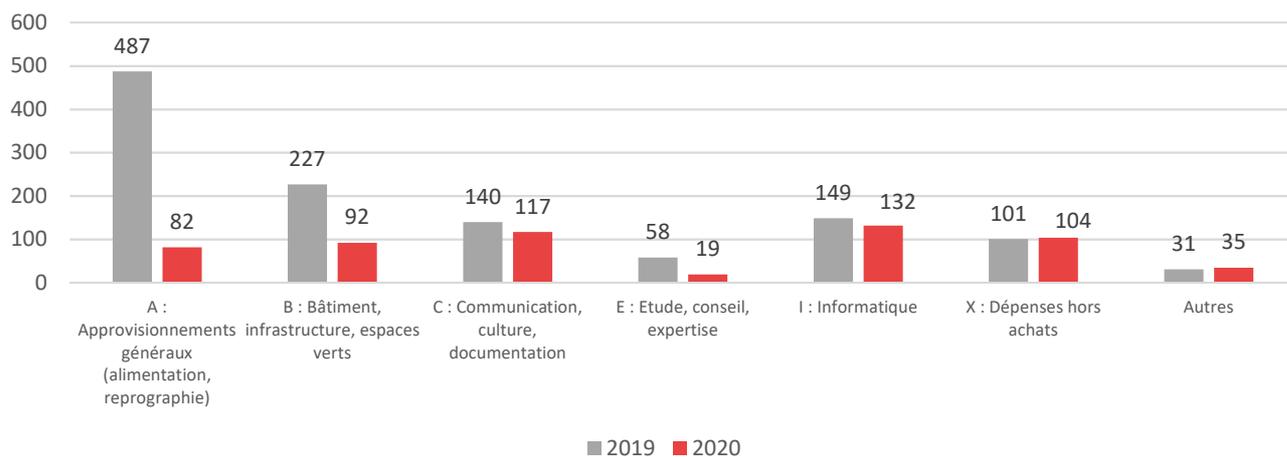
L'analyse des **restes à payer** (ou « restes à livrer », bons de commande n'ayant pas fait l'objet d'un service fait avant le 31/12 de l'année N-1) et des **charges à payer** (ou « restes à facturer », bons de commande avec service fait avant le 31/12 mais pour lesquels le paiement n'est pas intervenu sur l'exercice) est importante car ils constituent une « dette » qui pèse sur les budgets des services de l'établissement.

Le montant des charges à payer 2020 s'élève à 2,5 M€ (2,7 M€ en 2019). Elles concernent 581 commandes, contre 3425 en 2019. La moitié des charges à payer 2020 résultent de l'engagement du marché de signalétique (693 k€) et du versement des participations pour le projet ASIS (283 k€). Cette **relative maîtrise** est **largement conjoncturelle** et résulte du contexte sanitaire, qui a entraîné une baisse générale des commandes (8 000 en 2020 contre 25 000 en 2019).

La répartition des charges à payer 2020 entre les différentes familles d'achat est la suivante :



La répartition par actes est la suivante, en comparaison avec 2019 :

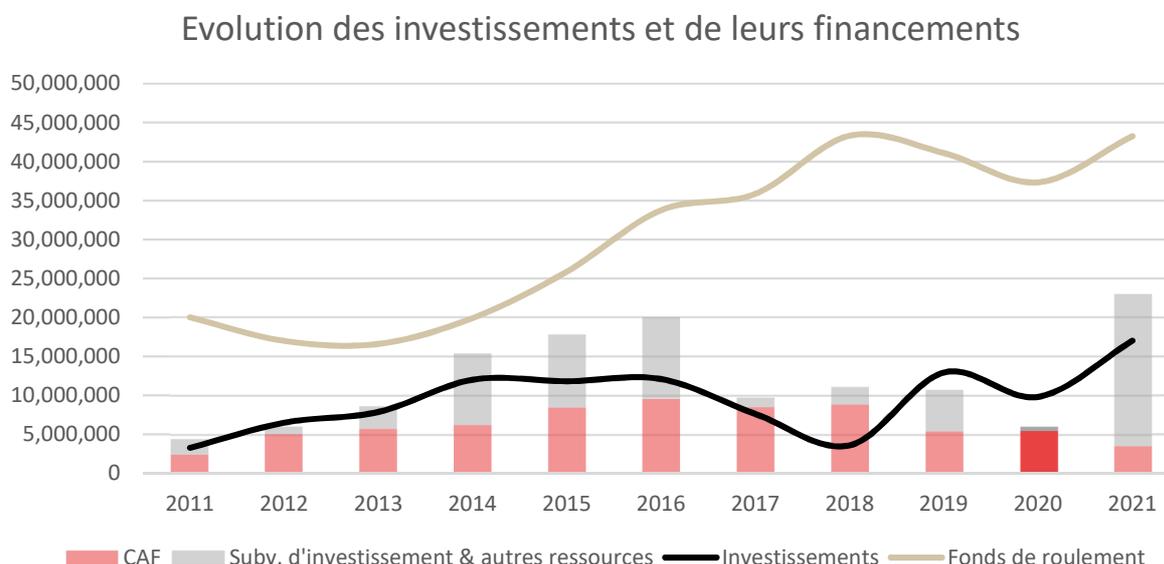


Le graphique ne fait pas apparaître les charges à payer en matière de déplacements (famille D), qui totalisaient 2 232 actes fin 2019 - un nombre élevé mais à relativiser par des retards de facturation de l'ancien voyageur - mais aucun en 2020.

On précisera enfin que les charges à payer ont principalement été constituées au cours du 4^e trimestre 2020 (64% des actes, 71% de la valeur en euros).

2.3. Analyse comptable des postes du bilan en dynamique

2.3.1. Le haut du bilan : le financement des investissements sur 10 années



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Investissements	3,271,209	6,497,665	7,866,955	12,008,422	11,808,971	12,082,593	7,609,638	3,590,405	12,936,722	9,803,957	17,007,543
CAF	2,469,753	5,045,453	5,737,916	6,221,150	8,434,121	9,604,994	8,478,936	8,801,207	5,394,929	5,499,794	3,535,851
Subv. d'investissement & autres ressources	1,959,153	970,975	2,867,421	9,103,631	9,325,579	10,356,255	1,226,883	2,243,307	5,316,386	546,210	19,393,926
Fonds de roulement	20,008,028	16,981,926	16,601,215	19,915,305	25,881,920	33,762,642	35,858,823	43,312,933	41,087,525	37,329,572	43,251,806

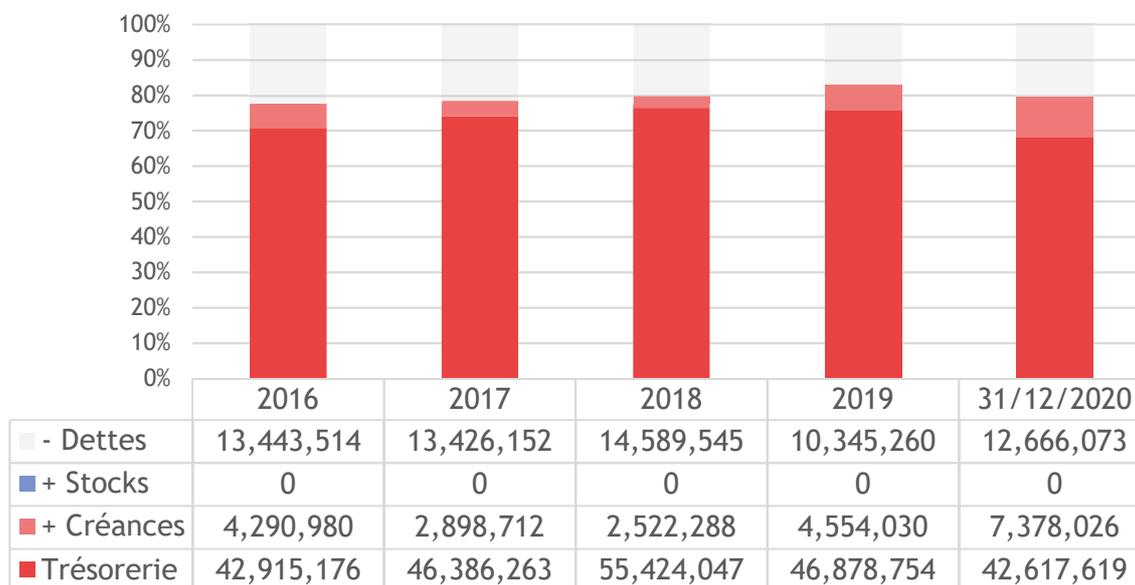
La crise sanitaire du COVID-19 a considérablement infléchi la dynamique d'investissement qui s'était amorcée en 2019 (cf rapport de l'ordonnateur). Les financements externes ont été quasiment stoppés, à leur plus bas niveau depuis 10 années.

Malgré la crise, on constate un dégagement de Capacité d'Autofinancement (CAF) quasi stable par rapport à 2019.

Le fonds de roulement subi lui aussi un fléchissement (- 3.8 M€), du fait d'un niveau d'investissement relativement élevé par rapport aux ressources dont dispose l'établissement pour les couvrir (CAF, FEA et autres ressources). On constate d'habitude à Lyon 2 une évidente corrélation entre niveau de fonds de roulement et investissement, démontrant que les investissements ne sont pas tous financés par subventions et qu'ils mobilisent le fonds de roulement. Quand il y'a hausse des investissements, il y'a baisse du fonds de roulement, et inversement. Or, **pour la première fois en 2020, une baisse des investissements n'a pas donné suite à une hausse du fonds de roulement, du fait de la baisse importante des subventions d'investissement cette année.**

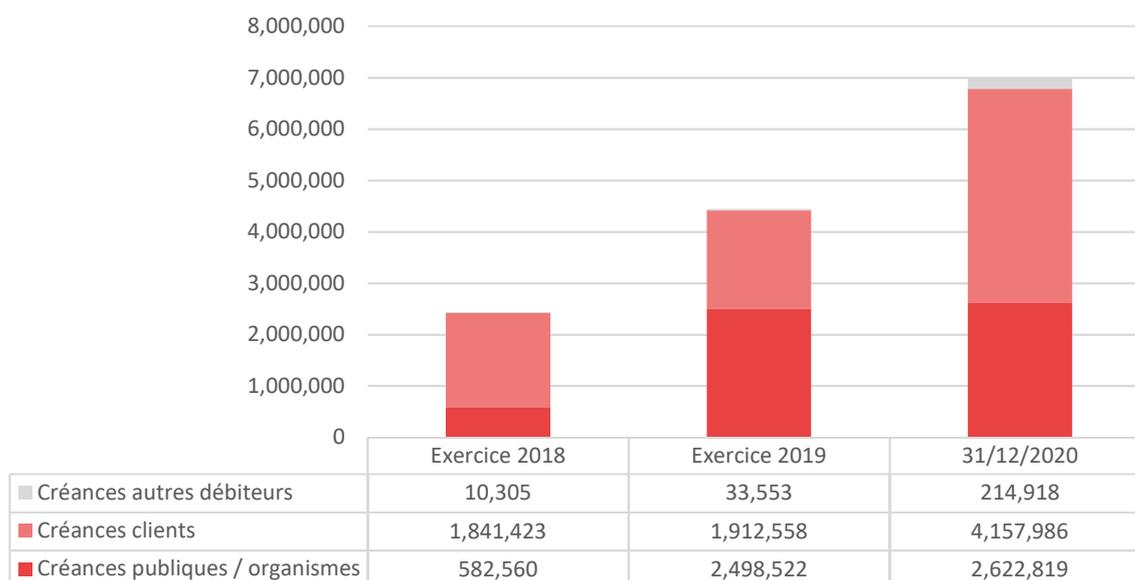
2.3.2. Présentation de l'évolution des postes du bas du bilan

Evolution de la structuration du fonds de roulement



2.3.3. Le bas du bilan : les créances (ce qui est dû à l'université)

Evolution et structure des créances



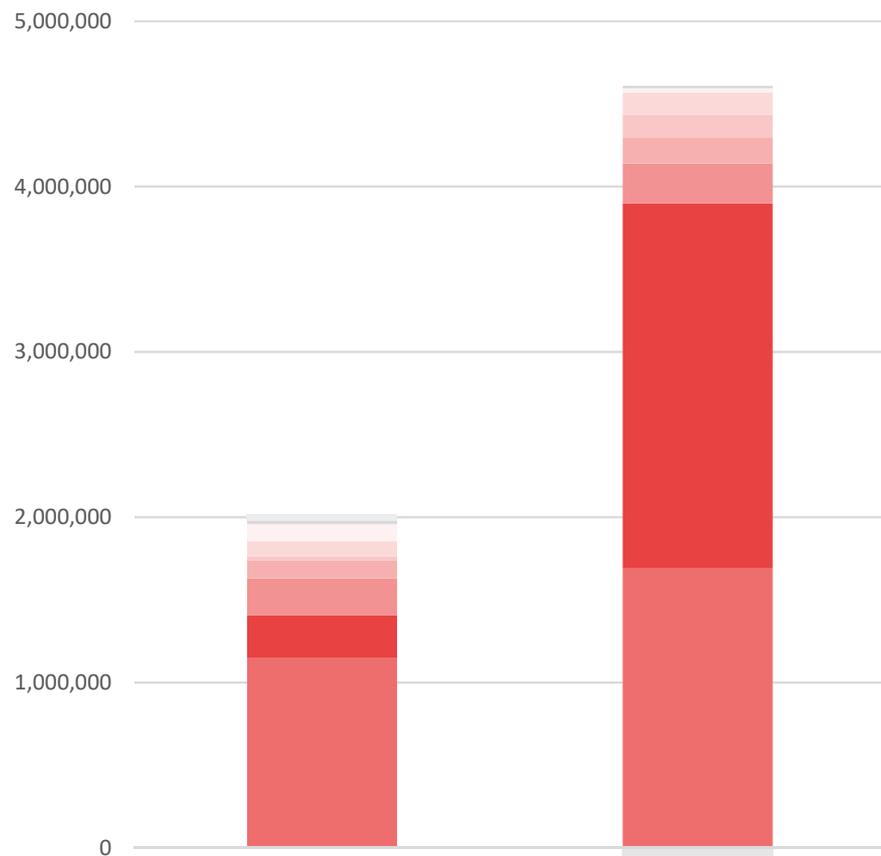
L'extinction automatique de la validité des créances des clients privés et des entités publiques, est cadrée respectivement par l'article 2224 du code civil (5 ans), et la Loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (4 ans). Le comptable retiendra la valeur de 4 années comme seuil critique pour les 2 types de créance.

Au regard de ce seuil, les créances privées et publiques à risque d'extinction, datant de + de 4 ans, générées en 2017, représentent **seulement 84 k€** en valeur et 1.1% des créances. **Un travail de recouvrement particulier sur les créances qui vont s'éteindre fin 2021 va être entrepris rapidement.**

En dynamique, sur 2018-2020, les variations mettent en lumière des faits significatifs qu'ils convient d'explicitier.

Au regard du graphique ci-dessus, un focus est nécessaire sur les créances clients privés pour expliciter la hausse significative de ce poste :

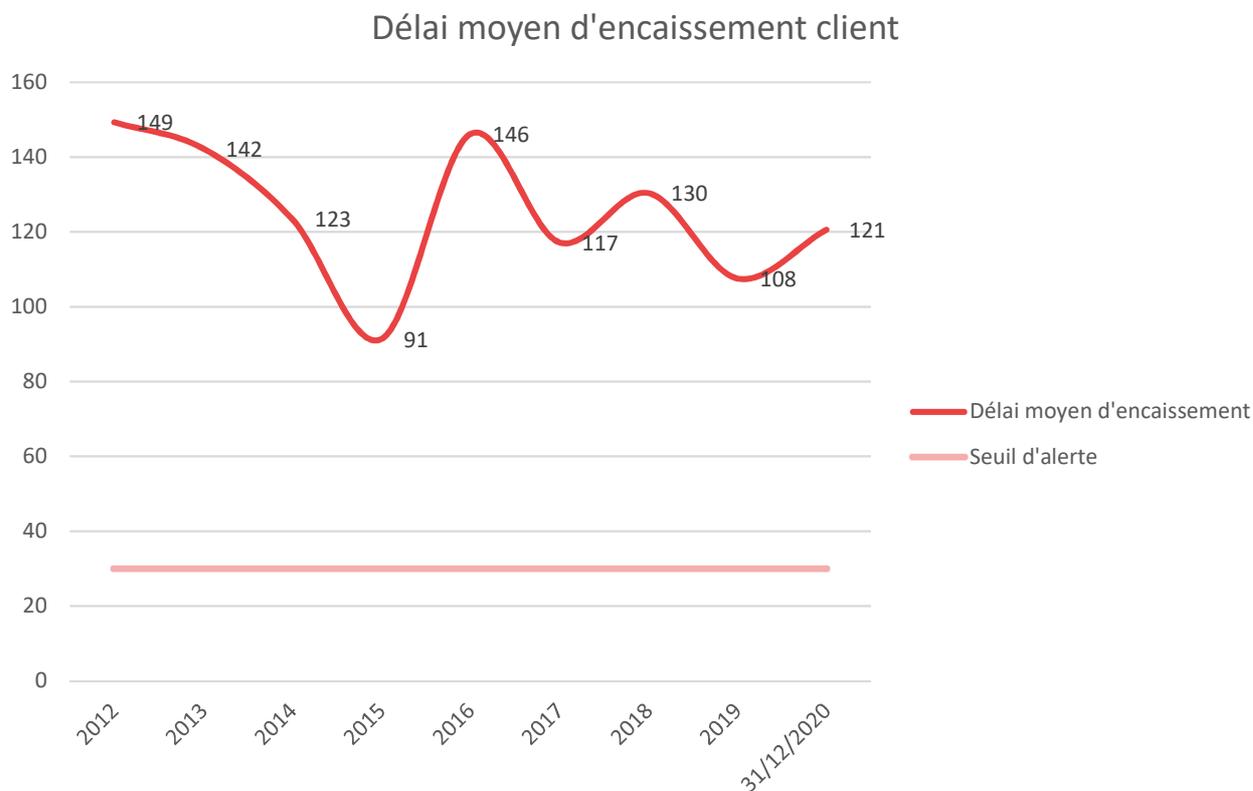
Evolution des créances client 2019-2020



	2019	2020
REJETS NON IDENTIFIABLES	41,317	0
ENCAISSEMENTS NON RAPPROCHES	0	-69,641
DIVERS CLIENT	22,763	16,827
LOCATIONS ET REDEVANCES DIVERSES	101,397	25,455
PUB. PRESTA RECH. COLLOQUES	95,520	132,602
CONVENTIONS AVEC AUTRES ORGANISMES PRIVES	21,361	136,493
CREANCES DOUTEUSES	109,397	158,981
TROP PERCUS DE PAYE ET MAD PERSONNELS	222,844	241,550
FORMA SUP	260,980	2,209,321
FORMATION CONTINUE	1,146,377	1,688,703

- FORMATION CONTINUE
- TROP PERCUS DE PAYE ET MAD PERSONNELS
- CONVENTIONS AVEC AUTRES ORGANISMES PRIVES
- LOCATIONS ET REDEVANCES DIVERSES
- ENCAISSEMENTS NON RAPPROCHES
- FORMA SUP
- CREANCES DOUTEUSES
- PUB. PRESTA RECH. COLLOQUES
- DIVERS CLIENT
- REJETS NON IDENTIFIABLES

Le délai moyen d'encaissement client est lui aussi en dégradation, bien au-dessus des 30 jours recommandés :



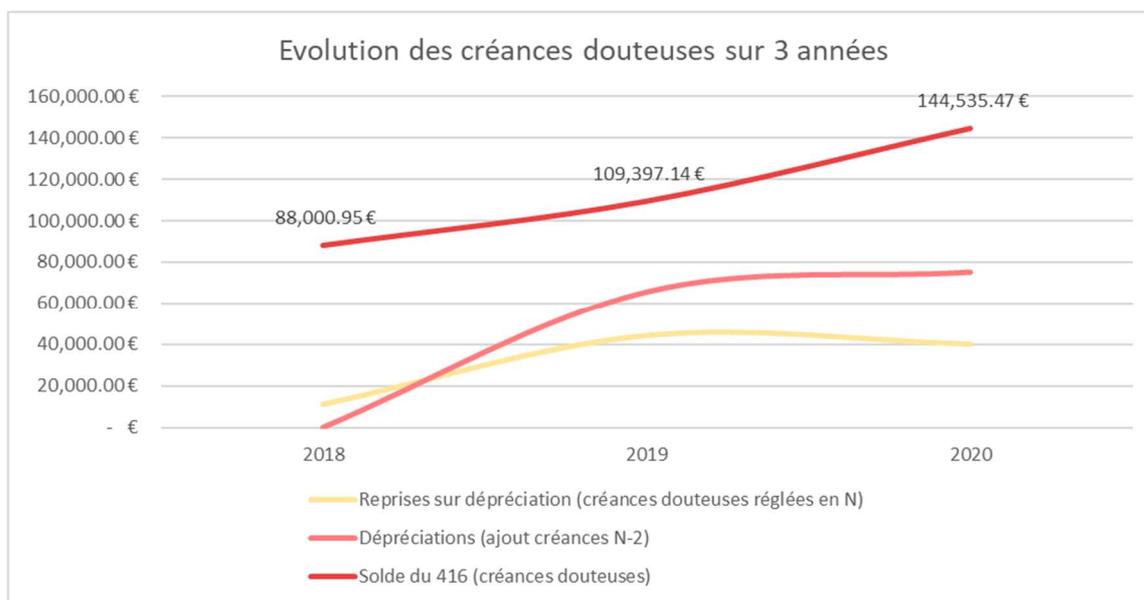
La variation la plus significative concerne la créance forma sup.

Cet organisme privé est composé des quatre Centres de Formation d'Apprentis (CFA) du supérieur de la Région : **FormaSup Ain Rhône Loire (le débiteur envers Lyon 2)**, FormaSup Isère Drôme Ardèche, FormaSup Pays de Savoie et FormaSup Auvergne. Ces CFA « hors murs » s'appuient sur les ressources et les compétences des Universités et Grandes écoles de leur territoire afin de former des Apprentis du Bac+2 au Bac+5. Les FormaSup sont pilotés par les organisations professionnelles, interprofessionnelles et consulaires (MEDEF, CPME, CCI) et les Universités et Grandes Écoles, avec l'appui du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Ils font partie de l'ANASUP, Association Nationale pour l'Apprentissage dans le Supérieur.

Cette hausse drastique de la créance Forma Sup Ain Rhône Loire **s'explique avant tout par une amélioration de méthode comptable à Lyon 2**. Le travail avec les commissaires aux comptes sur les conventions et leur rattachement au bon exercice de leurs produits, a mis en lumière que la constatation de ce que devait Forma Sup au 31.12 pour la période sept-déc n'était pas faite ; elle était réalisée l'année d'après. La convention forma sup n'était pas considérée comme pluri annuelle et échappait donc au spectre de l'analyse des conventions pluriannuelles. Ainsi, en 2020, il est corrigé et inscrit en comptabilité que Forma Sup doit, pour la période septembre- décembre 2020, 1.6 M€ à l'université, en hausse d'ailleurs par rapport à 2019 car de nouvelles formations sont prises en charges (notamment, techniciens du son).

Parmi les 2.2 M€ dûs par Formasup au 31.12.2020 à l'université, 223 k€ ont été dépréciés, c'est-à-dire « gelés », banalisés comme étant difficilement recouvrables. Forma Sup éprouve des difficultés internes en termes de ressources suite à un différend avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Forma Sup, en s'appuyant sur un article de la convention la liant à Lyon 2 et aux autres universités, indique qu'il est nécessaire pour Lyon 2 de renoncer à cette quote-part de 223 k€. **Une vigilance et un suivi particulier sont de mise concernant Forma Sup et son recouvrement.**

Le recouvrement client se dégrade légèrement sur les autres postes clients (un peu plus sur la formation continue - hors forma up -, + 543 k€). Les créances douteuses (416) augmentent elles aussi (bascule automatique des créances datant de N-2 soit année 2018, avec fléchissement du recouvrement de ces créances en 2020) :



Il est complexe de déterminer si le COVID est à l'origine de cette dégradation généralisée des postes des créances. Le travail sur la chaîne de la recette conjoint DAF / AC va permettre d'améliorer, distinctement de l'effet COVID difficilement mesurable, la situation.

Le recouvrement des créances publiques n'appelle pas d'analyse particulière, mis à part pour le compte 4438. 180 010.60 € de créances, datant de 2011 et 2012 pourraient interroger quant à la prescription quadriennale. La M9 est explicite sur ce point :

« COMPTE 4431 CRÉANCES SUR L'ÉTAT RÉSULTANT DE LA SUPPRESSION DE LA RÈGLE DU DÉCALAGE D'UN MOIS

EN MATIÈRE DE TVA :

La créance sur l'État résultant de la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de TVA est enregistrée dans un compte spécifique.

L'article 2 de la loi de finances rectificative pour 1993 a supprimé la règle du décalage d'un mois pour la déduction de la TVA sur les biens autres que les immobilisations et les services à compter du 1er juillet 1993. Avant 1993, la déduction de la taxe grevant les services et les biens autres que les immobilisations étaient automatiquement retardée d'un mois : elle était donc imputée sur la taxe collectée au titre du mois suivant.

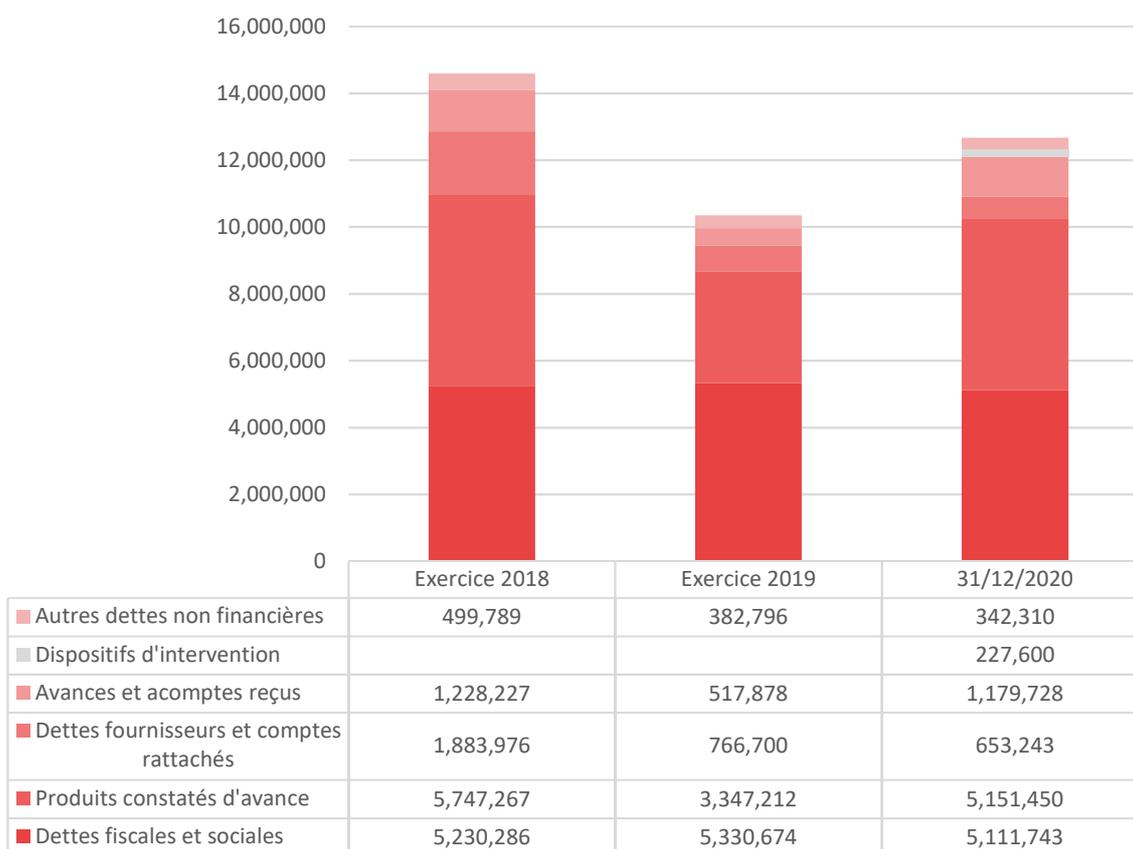
Un dispositif d'accompagnement temporaire visant à atténuer le coût budgétaire de la mesure a été mis en place : les redevables soumis au régime réel normal ont dû calculer une "déduction de référence" correspondant à un mois moyen de déduction. Lorsqu'elle excédait 1 524,49 €, cette déduction a donné naissance à une créance sur le Trésor convertie en titres et portant intérêts annuels (cf. infra compte 4438). **Le remboursement de la créance par l'État doit intervenir dans un délai maximal de vingt ans.** Le remboursement annuel est égal à 5% du montant de la créance initiale. »

Le recouvrement de ces 180 010.60 € peut donc intervenir d'ici 2031 ; pour autant, le comptable en place depuis septembre 2019 va voir les pièces dont il dispose et remettre le recouvrement en route le cas échéant.

Le poste de créance « autres débiteurs » connaît une hausse de + 541 % (+181 k€), et correspond quasi intégralement à l'inscription au compte 429 du débit de 196 k€ de la cour des comptes prononcé à l'encontre du comptable sortant. **Le 26 février 2021, le CA a décidé une remise gracieuse de 50% de cette créance.**

2.3.4. Le bas du bilan : les dettes (ce que doit l'université)

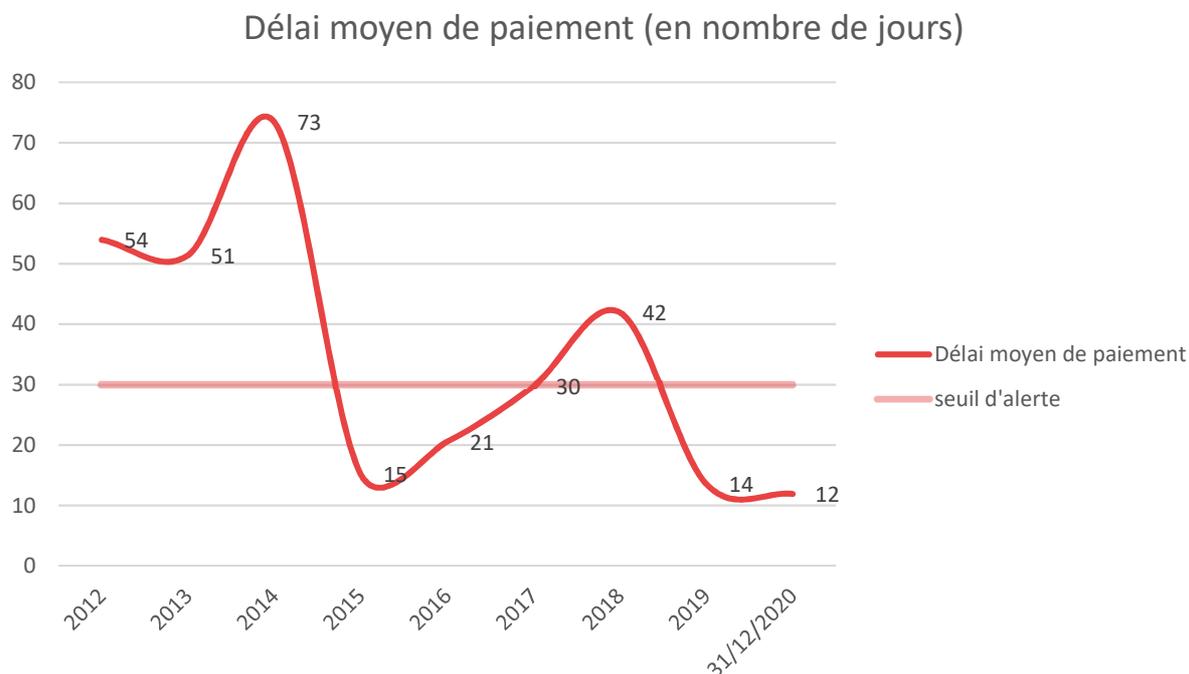
Evolution et structure des dettes



Les dettes fiscales et sociales (charges à payer et charges sociales liées au personnel) n'appellent pas d'analyse particulière.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés connaissent pour la 2^e année consécutive une baisse, démontrant l'aptitude de l'université à anticiper les charges à payer de fin d'année (lorsque le service est fait en 2020, mais payé en 2021). Le

délai moyen de paiement est largement en dessous des 30 jours préconisés, passant de 42 jours en 2018 à 14 jours en 2019 à 12 jours en 2020 :



Une autre évolution significative est celle des produits constatés d'avance (PCA, +54% soit +1.8 M€). Il s'agit du rattachement au bon exercice des produits ayant été constatés intégralement sur 2020, alors qu'une partie aurait dû être comptabilisée en 2021 ou après.

En K€	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
PCA Formation initiale	0	0	2,772	3,061
PCA Formation continue	315	511	406	374
PCA Conventions pluriannuelles	4,836	2,836	2,569	0
Total Produits constatés d'avance	5,151	3,347	5,747	3,435

Il existe une double explication à cette inflation des PCA générant une dette supplémentaire pour Lyon 2, mis en lumière par les CAC.

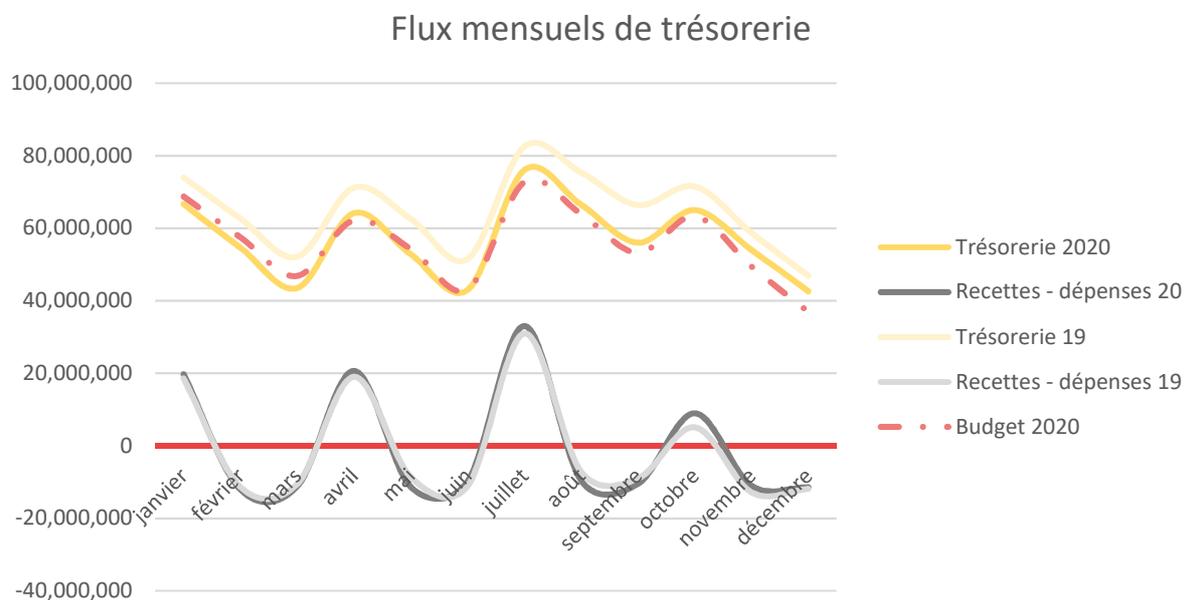
Trop de produits issus des conventions pluriannuelles ont été titrés intégralement sur l'année 2020, alors même que l'étude des conventions a démontré l'existence de conditions d'emploi subordonnant l'obtention de la convention, et que les conditions n'étaient pas toutes réunies en 2020. Le travail conjoint avec la DAF et l'AC sur la chaîne de la recette est en cours sur ce point crucial de la gestion des conventions.

Le COVID a probablement aussi, en empêchant la réalisation de nombreuses dépenses conditionnant l'obtention de subvention, contribué à rectifier les produits constatés en 2020.

Les comptes d'avances et acomptes reçus (419* et 4419*) connaissent une variation conséquente de +128%, + 662 k€ en valeur. Cette hausse s'explique en partie par le

versement fin 2020 de deux importants acomptes Erasmus + (respectivement 348 k€ et 176 k€).

2.3.5. Le bas du bilan : la trésorerie



Les chocs de trésorerie (encaissements - décaissements) démontrent l'absolue nécessité de conserver *a minima* 15 M€ en trésorerie.

On constate que la trésorerie est correctement budgétée et anticipée lors des budgets initiaux. La courbe rose (BI 2020) est quasi identique à celle du réalisé (trésorerie du compte financier 2020 en jaune foncé).

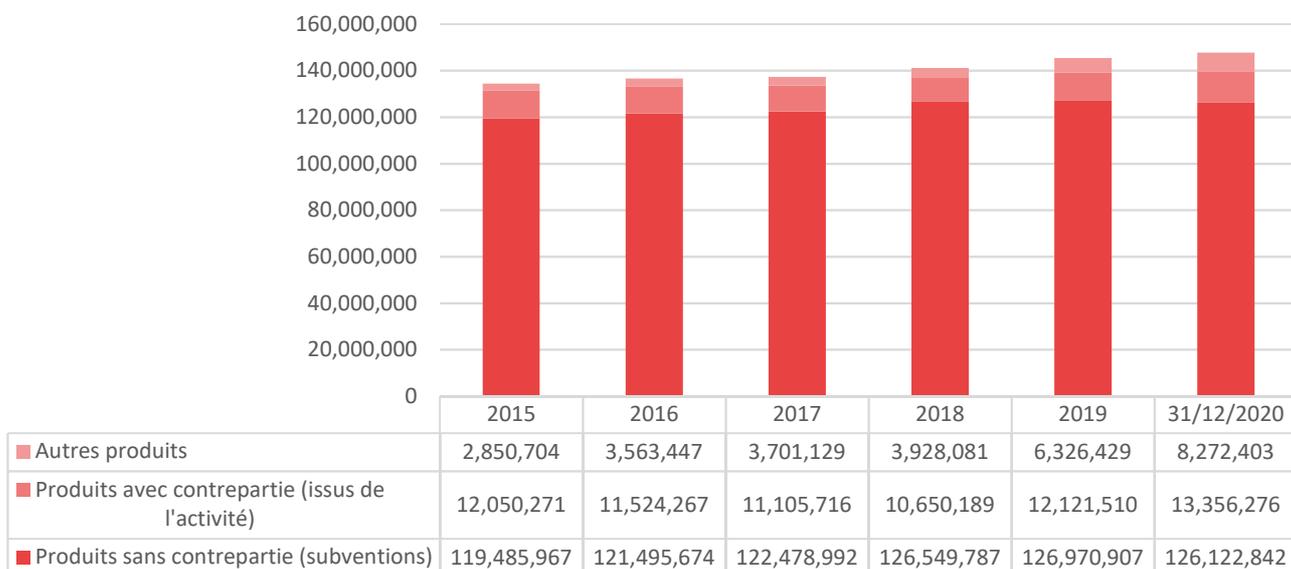
2.4. Analyse du compte de résultat en dynamique

Il sera dans cette section inutile de revenir sur les impacts du COVID-19 ni sur les écarts entre prévisionnel et réalisé en droits constatés. Le rapport de gestion de l'ordonnateur ci-dessus a largement et en profondeur traité le sujet.

L'idée est de présenter, en quelques graphiques, la ventilation des charges et des produits depuis 2015, avec un travail de catégorisations parlantes.

2.4.1. Ventilation des produits d'exploitation

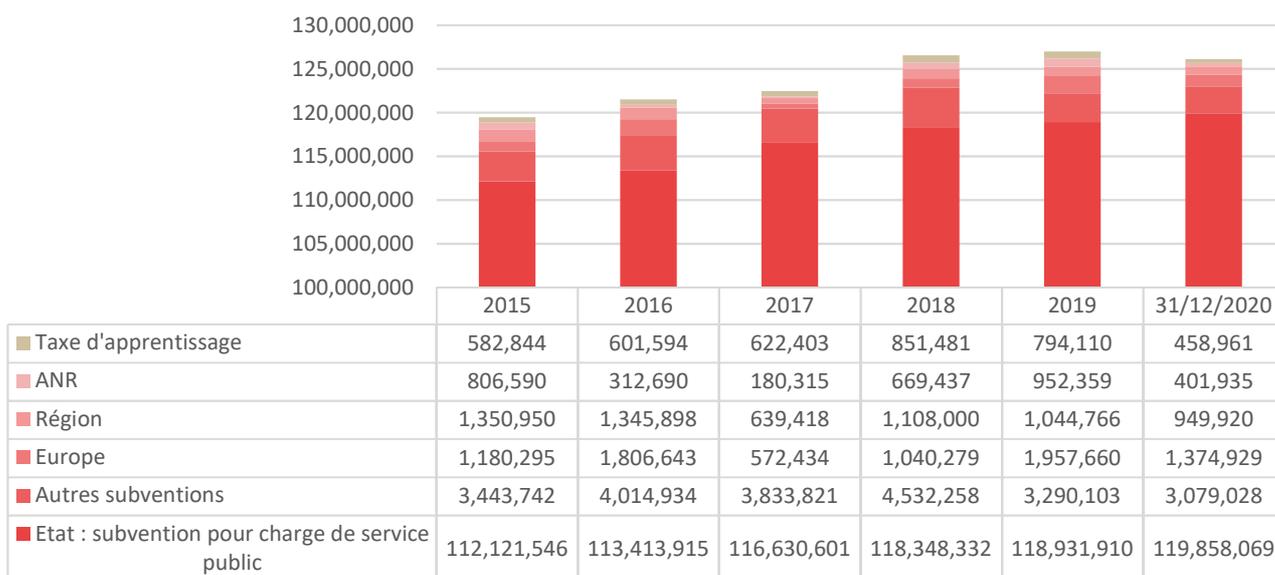
Evolution des produits



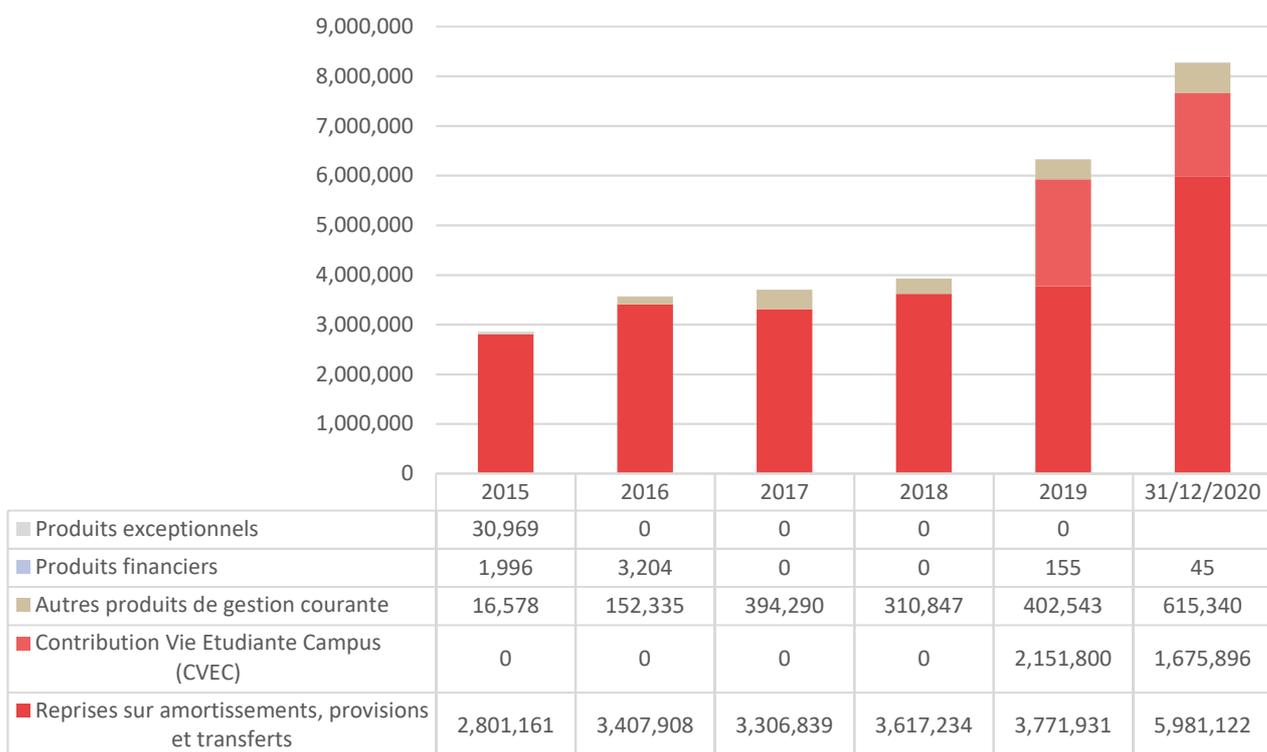
Evolution des produits issus de l'activité

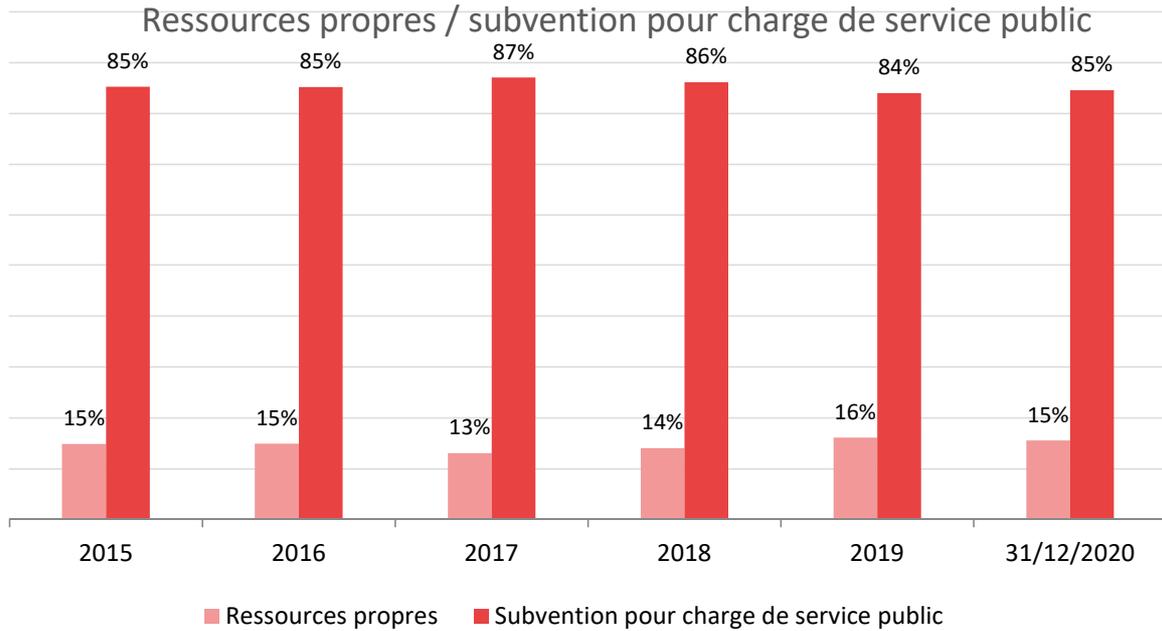


Evolution des subventions

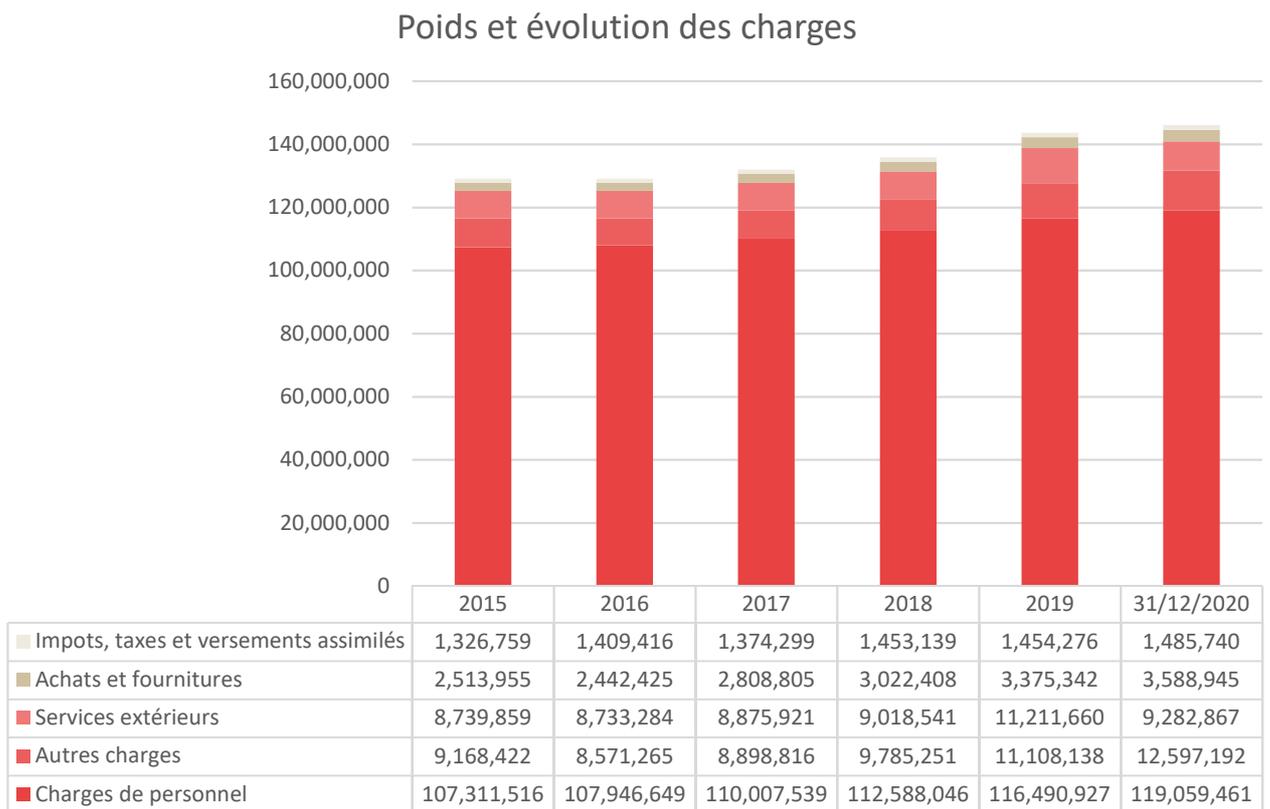


Evolution des autres produits

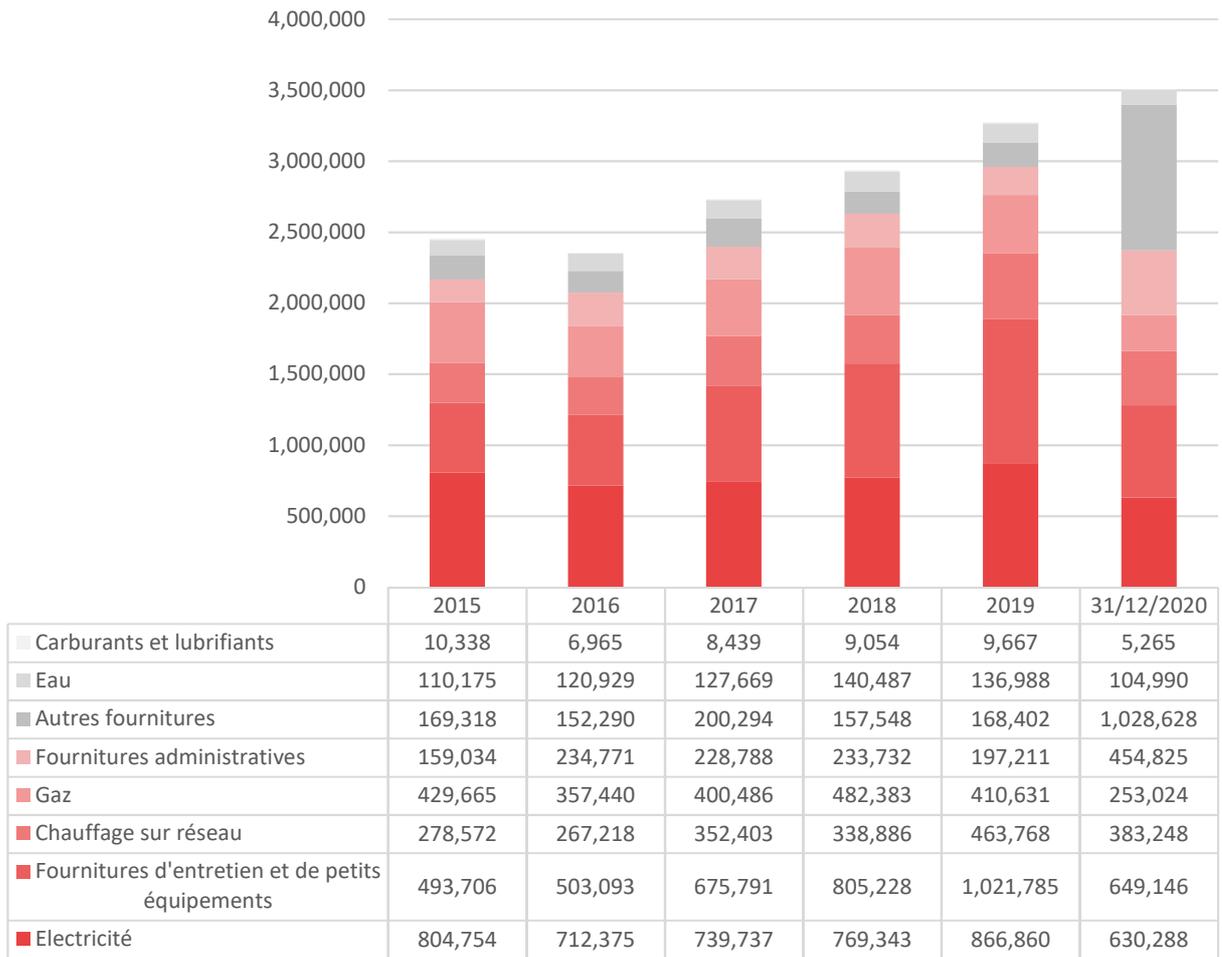




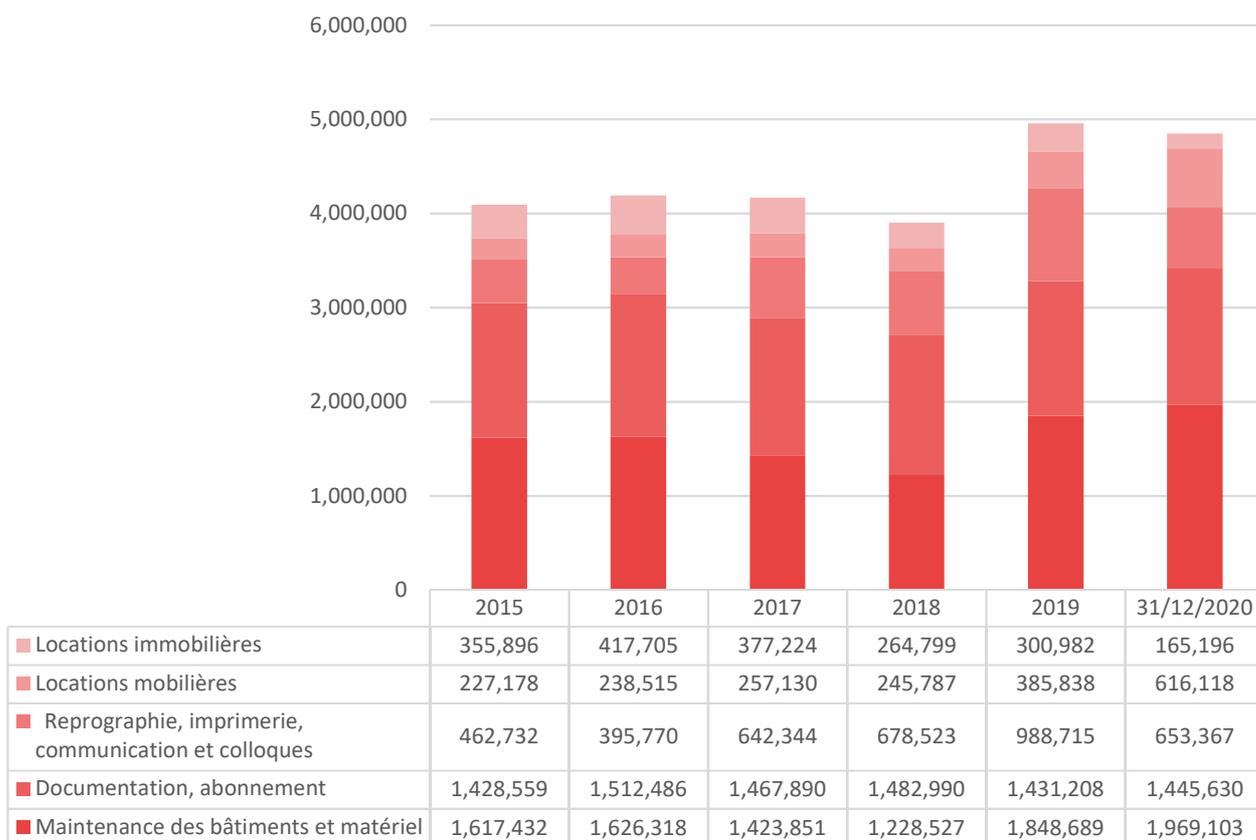
2.4.2. Ventilation des charges d'exploitation



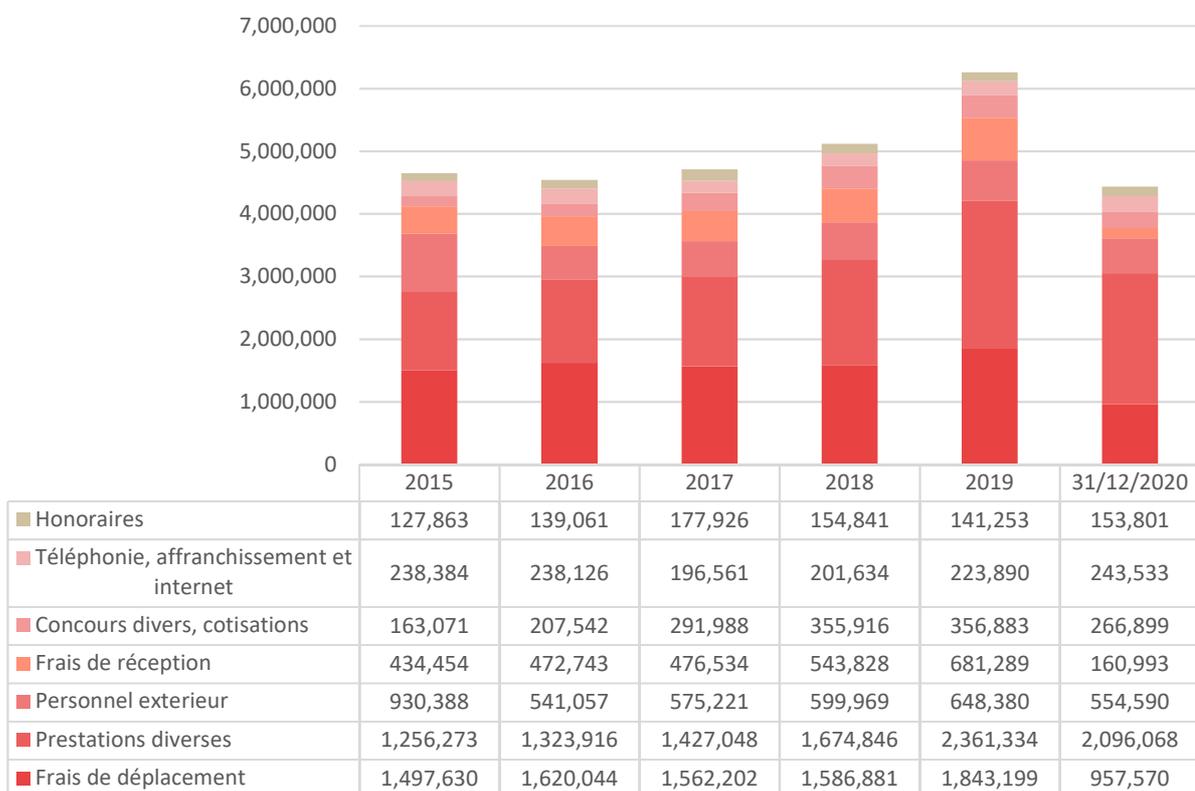
Achats et fournitures



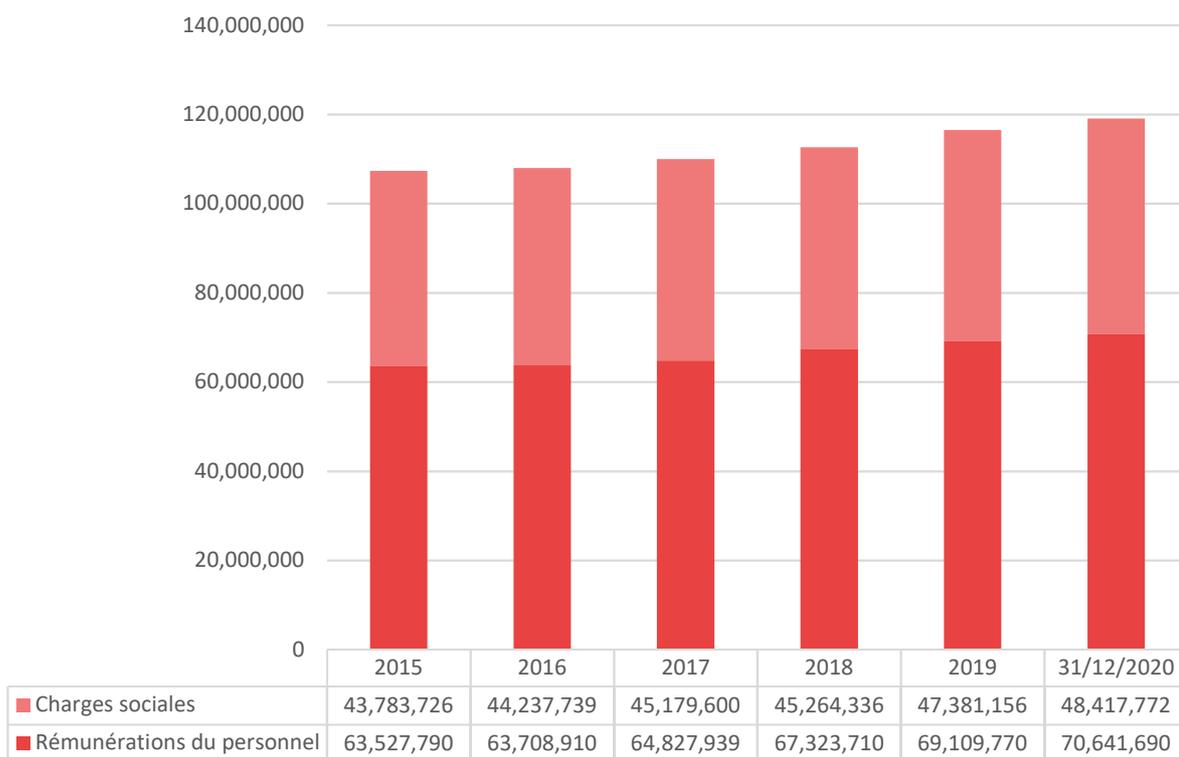
Services extérieurs



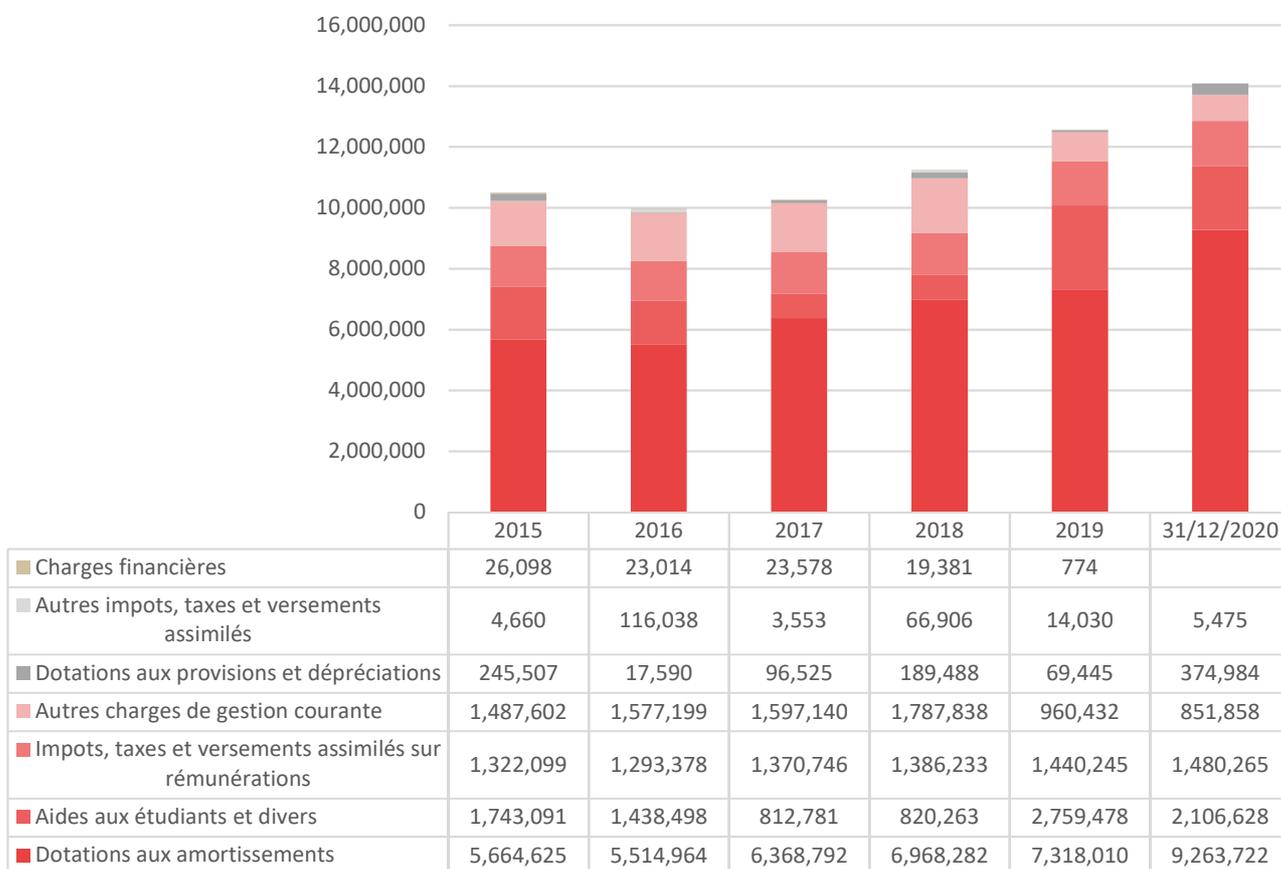
Autres services extérieurs



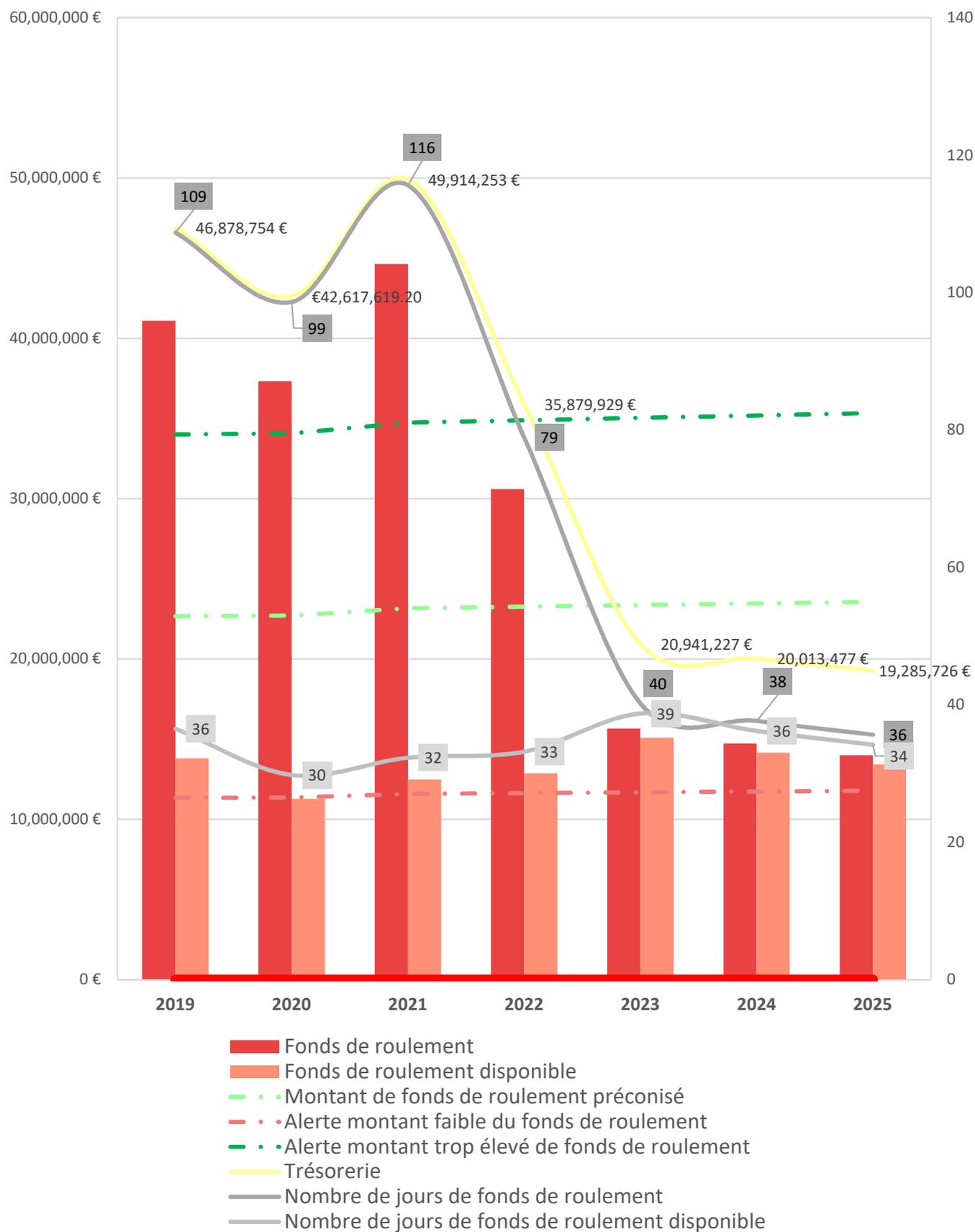
Charges de personnels



Autres charges



2.5. Soutenabilité de la stratégie financière



Ce diagramme permet de distinguer clairement le fonds de roulement (en rouge) du fonds de roulement disponible (en rouge pâle). Ce dernier est obtenu en « nettoyant » le fonds de roulement des éléments qui le gage sur plusieurs années (conventions et investissements pluriannuels, provisions...).

On obtient ainsi en instantané une vision de la réelle marge de manœuvre financière de l'université. En 2020, le fonds de roulement disponible représente 30 jours de fonctionnement courant, soit tout juste le seuil critique (11.2 M€). Il évolue ensuite très légèrement à la hausse **entre 2021 et 2024 pour atterrir en 2025 à 34 jours**, selon les paramètres suivants au 31.12.2020 :

- Résultat net comptable (dépenses et recettes courantes dont masse salariale), sans excédent notable, **stabilisé** ;
- Capacité d'Autofinancement (CAF) qui oscille entre 3.5 M€ et 5 M€ ;
- Maintien du PPI actuel, avec arrêt des projets mobilisant le fonds de roulement dès fin 2023 ;
- Niveau d'investissement hors PPI (qui eux mobilisent le fonds de roulement car non financés), entre 3.4 M€ et 4.5 M€.

Ces paramètres démontrent que l'université disposerait d'une marge de manœuvre évaluée **entre 0 € et 2 M€**. Cette marge est calculée par rapport au seuil critique des 30 jours, c'est donc **pour résumer, plus une marge de sécurité financière qu'une marge de manœuvre**.

A paramètres constants, la trésorerie atteindrait les 20 M€ dès 2023, ce qui engendrera une surveillance accrue des chocs de trésorerie.

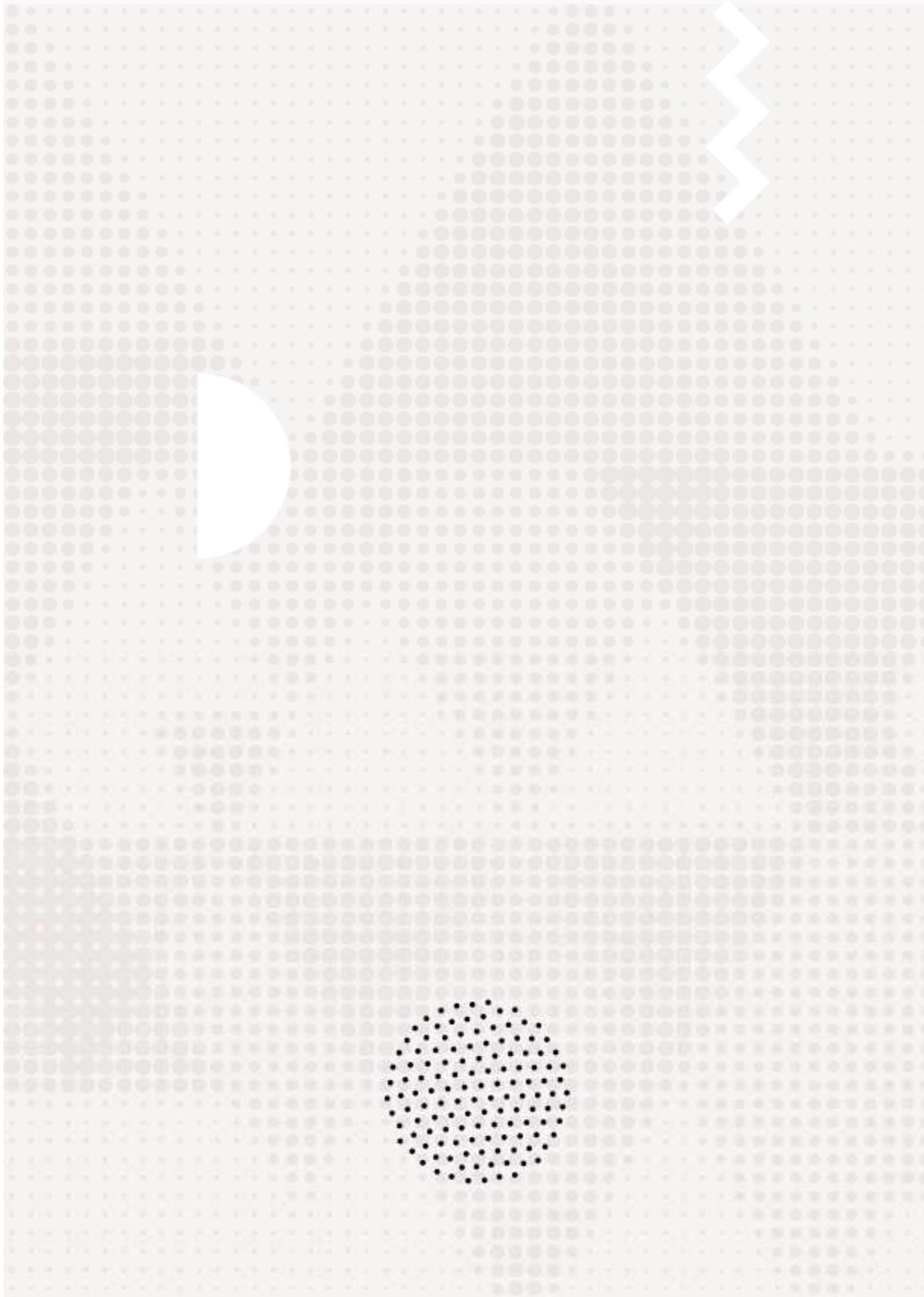
Pour conclure, les projets actuellement engagés peuvent être maintenus **sous réserve** de la parfaite réalisation des paramètres présentés ci-dessus.

En revanche, il est conseillé désormais de n'inscrire de nouveaux projets que s'ils sont intégralement financés sans mobiliser le fonds de roulement.

De manière plus générale, il serait nécessaire d'arriver à mettre en place une stratégie pour ré alimenter le fonds de roulement, via les dépenses et recettes courantes, pour générer du résultat, pour générer de la CAF, et atteindre le seuil des 40 / 50 jours, proche des 60 jours recommandés.

3. Annexes

3.1 Synthèse d'exécution par centre financier	page 79
3.2 Bilan CVEC- exercice 2020	page 83



Détail des crédits 2020 par composante, service et laboratoire

Composantes	Dépenses 2020						Recettes 2020		
	BI AE	Crédits		BI CP	Crédits		BI RE	Crédits	
		ouverts AE	Réalisé AE		ouverts CP	Réalisé CP		ouverts RE	Réalisé RE
902 UFR Sc.économiques et gestion	9,140,923	6,928,414	6,285,731	8,916,523	6,745,766	6,436,838	8,942,744	8,596,909	7,319,344
902 UFR Sc.économiques et gestion	766,348	567,861	488,315	746,348	547,317	531,634	1,240,500	1,239,875	1,183,263
Fonctionnement	385,348	261,105	181,559	365,348	240,561	224,878	1,240,500	1,239,875	1,183,263
Investissement	2,000	0	0	2,000	0	0			
Personnel	379,000	306,756	306,755	379,000	306,756	306,755			
904 UFR Temps et Territoires	338,338	187,087	165,970	313,338	187,444	173,545	302,516	194,859	173,703
904 UFR Temps et Territoires	338,338	187,087	165,970	313,338	187,444	173,545	302,516	194,859	173,703
Fonctionnement	206,180	122,303	101,195	181,180	122,660	107,442	302,516	194,859	173,703
Investissement	7,500	3,850	3,847	7,500	3,850	5,174			
Personnel	124,658	60,934	60,929	124,658	60,934	60,929			
909 Institut de psychologie	619,644	339,176	323,335	609,644	329,176	328,567	659,680	659,680	331,225
909 Institut de psychologie	619,644	339,176	323,335	609,644	329,176	328,567	659,680	659,680	331,225
Fonctionnement	155,000	100,000	84,160	145,000	90,000	89,392	659,680	659,680	331,225
Investissement									
Personnel	464,644	239,176	239,175	464,644	239,176	239,175			
91000 UFR Droit et Sc.politique	406,020	355,135	319,274	390,020	339,135	319,516	344,208	344,418	401,407
91000 UFR Droit et Sc.politique	406,020	355,135	319,274	390,020	339,135	319,516	344,208	344,418	401,407
Fonctionnement	198,800	168,800	133,634	182,800	152,800	129,219	344,208	344,418	401,407
Investissement	3,500	5,844	5,150	3,500	5,844	9,807			
Personnel	203,720	180,491	180,490	203,720	180,491	180,490			
91001 Instit.Etudes et Travail de Lyon	245,670	150,248	127,278	235,670	145,248	135,533	313,000	313,000	205,877
91001 Instit.Etudes et Travail de Lyon	245,670	150,248	127,278	235,670	145,248	135,533	313,000	313,000	205,877
Fonctionnement	110,000	60,000	37,031	100,000	55,000	45,286	313,000	313,000	205,877
Investissement									
Personnel	135,670	90,248	90,247	135,670	90,248	90,247			
91002 Institut Formation Syndicale	123,290	64,587	52,108	118,290	63,064	58,729	103,351	199,516	149,105
91002 Institut Formation Syndicale	123,290	64,587	52,108	118,290	63,064	58,729	103,351	199,516	149,105
Fonctionnement	70,660	38,344	25,867	65,660	36,821	32,488	103,351	199,516	149,105
Investissement	52,630	26,243	26,241	52,630	26,243	26,241			
Personnel									
914 ISPEF	350,416	272,732	176,874	340,416	264,981	185,373	520,017	520,024	478,160
914 ISPEF	350,416	272,732	176,874	340,416	264,981	185,373	520,017	520,024	478,160
Fonctionnement	260,983	228,089	132,231	250,983	220,338	140,731	520,017	520,024	478,160
Investissement	4,000	0	0	4,000	0	0			
Personnel	85,433	44,643	44,643	85,433	44,643	44,643			
921 Institut de la Communication	619,294	494,317	456,942	604,294	475,998	463,814	655,478	655,478	436,582
921 Institut de la Communication	619,294	494,317	456,942	604,294	475,998	463,814	655,478	655,478	436,582
Fonctionnement	276,150	233,470	197,245	261,150	215,151	212,977	655,478	655,478	436,582
Investissement	39,500	39,500	38,351	39,500	39,500	29,491			
Personnel	303,644	221,347	221,346	303,644	221,347	221,346			
922 IUT Lumière	4,128,102	3,307,104	3,039,948	4,055,502	3,244,681	3,098,133	3,462,193	3,250,405	2,828,785
922 IUT Lumière	4,128,102	3,307,104	3,039,948	4,055,502	3,244,681	3,098,133	3,462,193	3,250,405	2,828,785
Fonctionnement	1,311,102	470,924	387,361	1,238,502	408,501	450,295	3,462,193	3,250,405	2,828,785
Investissement	355,000	350,000	166,408	355,000	350,000	161,659			
Personnel	2,462,000	2,486,180	2,486,179	2,462,000	2,486,180	2,486,179			
92401 UFR LESLA	432,511	293,910	280,045	429,511	290,910	281,732	401,732	279,585	325,426
92401 UFR LESLA	432,511	293,910	280,045	429,511	290,910	281,732	401,732	279,585	325,426
Fonctionnement	104,000	72,674	60,100	101,000	69,674	64,512	401,732	279,585	325,426
Investissement	16,000	16,000	14,709	16,000	16,000	11,985			
Personnel	312,511	205,236	205,236	312,511	205,236	205,236			
92400 CFMI	639,029	529,466	518,139	626,029	516,466	521,994	554,029	554,029	514,424
92400 CFMI	639,029	529,466	518,139	626,029	516,466	521,994	554,029	554,029	514,424
Fonctionnement	159,974	96,974	85,647	146,974	83,974	89,503	554,029	554,029	514,424
Investissement									
Personnel	479,055	432,492	432,492	479,055	432,492	432,492			
92701 UFR de langues	222,464	184,934	170,865	218,864	181,334	172,060	142,500	142,500	122,556
92701 UFR de langues	222,464	184,934	170,865	218,864	181,334	172,060	142,500	142,500	122,556
Fonctionnement	45,000	43,430	29,361	41,400	39,830	30,556	142,500	142,500	122,556
Investissement	5,000	0	0	5,000	0	0			
Personnel	172,464	141,504	141,504	172,464	141,504	141,504			
92700 Centre de langues	15,000	10,000	1,869	13,800	8,800	6,616	25,000	25,000	0
92700 Centre de langues	15,000	10,000	1,869	13,800	8,800	6,616	25,000	25,000	0
Fonctionnement	15,000	10,000	1,869	13,800	8,800	6,616	25,000	25,000	0
Investissement									
Personnel									
928 UFR Anthropologie et Sociologie	234,797	171,857	164,770	214,797	151,212	159,591	218,540	218,540	168,831
928 UFR Anthropologie et Sociologie	234,797	171,857	164,770	214,797	151,212	159,591	218,540	218,540	168,831
Fonctionnement	202,840	134,090	127,004	182,840	113,445	121,825	218,540	218,540	168,831
Investissement									
Personnel	31,957	37,767	37,766	31,957	37,767	37,766			
Recherche	8,248,955	8,140,384	8,025,338	7,798,955	7,821,804	7,846,799	2,284,303	4,257,958	4,409,775
900R00 DRED	4,419,914	3,872,391	3,860,258	4,399,414	3,872,391	3,862,745	817,059	856,043	1,001,290
900R00 DRED	4,419,914	3,872,391	3,860,258	4,399,414	3,872,391	3,862,745	817,059	856,043	1,001,290
Fonctionnement	624,590	227,194	216,098	604,090	227,194	218,585	817,059	856,043	1,001,290
Investissement	69,647	1,036	0	69,647	1,036	0			
Personnel	3,725,677	3,644,161	3,644,159	3,725,677	3,644,161	3,644,159			
900R04 EMC	727,413	369,882	367,324	639,098	400,937	405,443	324,573	357,174	357,507
900R04 EMC	727,413	369,882	367,324	639,098	400,937	405,443	324,573	357,174	357,507
Fonctionnement	298,921	73,208	71,062	210,606	102,523	105,577	324,573	357,174	357,507
Investissement	19,100	65,268	64,888	19,100	67,008	68,492			
Personnel	409,392	231,406	231,374	409,392	231,406	231,374			
900R05 LCE	37,498	13,198	9,949	34,677	10,377	12,741	0	1,200	2,400
900R05 LCE	37,498	13,198	9,949	34,677	10,377	12,741	0	1,200	2,400
Fonctionnement	32,998	9,198	6,864	30,177	6,377	9,656		1,200	2,400
Investissement	1,500	1,000	904	1,500	1,000	904			
Personnel	3,000	3,000	2,181	3,000	3,000	2,181			
900R06 CERLA	46,716	27,381	25,441	43,955	31,347	31,822	21,391	27,891	27,891
900R06 CERLA	46,716	27,381	25,441	43,955	31,347	31,822	21,391	27,891	27,891
Fonctionnement	35,216	14,882	14,035	32,455	18,848	20,417	21,391	27,891	27,891
Investissement	2,000	1,141	1,140	2,000	1,141	1,140			
Personnel	9,500	11,358	10,265	9,500	11,358	10,265			
900R07 COACTIS	145,527	861,195	860,863	123,168	575,491	578,720	55,000	517,854	518,124
900R07 COACTIS	145,527	861,195	860,863	123,168	575,491	578,720	55,000	517,854	518,124
Fonctionnement	72,827	768,708	768,442	50,468	483,004	486,299	55,000	517,854	518,124

	Dépenses 2020						Recettes 2020		
	BI AE	Crédits ouverts AE	Réalisé AE	BI CP	Crédits ouverts CP	Réalisé CP	BI RE	Crédits ouverts RE	Réalisé RE
900R08 GREPS	112,249	244,760	243,473	101,199	244,630	252,049	129,996	255,527	255,526
Fonctionnement	57,974	50,699	49,746	46,924	51,870	62,452	129,996	255,527	255,526
Investissement	7,608	9,115	8,790	7,608	7,814	4,659			
Personnel	46,667	184,946	184,938	46,667	184,946	184,938			
900R09 DCT	43,241	11,102	10,593	39,988	12,986	15,127	0	11,544	12,594
Fonctionnement	29,241	8,304	8,292	25,988	10,188	12,827		11,544	12,594
Investissement	5,000	2,000	1,503	5,000	2,000	1,503			
Personnel	9,000	798	797	9,000	798	797			
900R10 ELICO	30,330	18,111	16,494	28,499	23,343	24,860	0	33,360	33,361
Fonctionnement	26,330	9,579	8,088	24,499	14,811	16,455		33,360	33,361
Investissement	1,500	2,532	2,519	1,500	2,532	2,519			
Personnel	2,500	6,000	5,887	2,500	6,000	5,887			
900R11 LADEC	20,538	26,361	24,814	18,993	25,555	28,108	0	3,500	3,500
Fonctionnement	19,038	20,939	19,452	17,493	20,133	22,746		3,500	3,500
Investissement	1,500	3,030	2,970	1,500	3,030	2,970			
Personnel		2,392	2,391		2,392	2,391			
900R13 CRPPC	80,226	92,761	91,274	75,341	94,772	95,534	0	81,848	81,848
Fonctionnement	36,588	50,475	49,924	31,703	52,486	51,589		81,848	81,848
Investissement	3,000	3,000	2,863	3,000	3,000	5,459			
Personnel	40,638	39,286	38,486	40,638	39,286	38,486			
900R14 LER	24,726	17,612	17,001	22,866	15,968	17,009	0	34,206	37,537
Fonctionnement	15,226	9,106	8,559	13,366	7,462	8,567		34,206	37,537
Investissement	3,500	0	0	3,500	0	0			
Personnel	6,000	8,506	8,442	6,000	8,506	8,442			
900R15 DISP	86,042	94,309	94,219	69,543	100,585	105,515	10,000	226,722	226,721
Fonctionnement	60,422	40,072	40,042	43,923	43,284	45,778	10,000	226,722	226,721
Investissement	25,620	14,045	13,987	25,620	17,109	19,547			
Personnel		40,192	40,191		40,192	40,191			
900R17 ERIC	39,078	84,726	74,030	35,590	84,811	79,658	0	107,918	107,918
Fonctionnement	39,078	37,033	31,423	35,590	37,118	37,969		107,918	107,918
Investissement	0	8,345	3,263	0	8,345	2,345			
Personnel		39,348	39,344		39,348	39,344			
900R18 PASSAGES Arts et Littératures XX XXI	87,071	63,053	55,367	76,650	57,833	57,086	0	38,556	38,556
Fonctionnement	79,388	50,462	44,142	68,967	45,242	45,861		38,556	38,556
Investissement	2,683	183	0	2,683	183	0			
Personnel	5,000	12,408	11,225	5,000	12,408	11,225			
900R19 HISOMA	90,680	131,370	126,735	84,832	127,785	112,019	36,000	72,000	90,158
Fonctionnement	57,313	95,955	91,361	51,465	92,370	76,645	36,000	72,000	90,158
Investissement	1,700	3,787	3,785	1,700	3,787	3,785			
Personnel	31,667	31,628	31,589	31,667	31,628	31,589			
900R20 ARCHEORIENT	38,411	273,629	273,332	35,521	248,566	251,693	0	360,000	360,000
Fonctionnement	38,411	102,882	102,589	35,521	77,819	81,377		360,000	360,000
Investissement		43,271	43,269		43,271	42,842			
Personnel		127,476	127,475		127,476	127,475			
900R21 CIHAM	34,296	34,096	32,901	31,716	31,867	32,887	0	0	1,000
Fonctionnement	25,300	25,100	24,124	22,720	22,871	21,155			1,000
Investissement	4,200	4,200	4,190	4,200	4,200	7,146			
Personnel	4,796	4,796	4,587	4,796	4,796	4,587			
900R22 IAO	19,049	13,310	12,561	17,067	12,556	12,090	0	0	0
Fonctionnement	19,049	13,310	12,561	17,067	12,556	12,090			
Investissement									
Personnel									
900R23 EVS IRG	380,430	171,765	170,979	314,458	180,793	185,883	315,018	221,746	221,745
Fonctionnement	193,551	53,653	53,645	127,579	63,212	69,079	315,018	221,746	221,745
Investissement	43,354	21,330	20,556	43,354	20,799	20,026			
Personnel	143,525	96,782	96,777	143,525	96,782	96,777			
900R24 ECP	90,838	202,578	177,798	83,330	211,086	190,925	10,000	88,848	90,848
Fonctionnement	51,856	59,409	34,635	44,348	67,917	47,762	10,000	88,848	90,848
Investissement	0	485	484	0	485	484			
Personnel	38,982	142,684	142,679	38,982	142,684	142,679			
900R25 LAHRA	161,558	143,194	140,590	150,195	140,201	145,125	0	0	9,360
Fonctionnement	80,603	56,623	54,021	69,240	53,630	58,555			9,360
Investissement		4,966	4,965		4,966	4,965			
Personnel	80,955	81,605	81,604	80,955	81,605	81,604			
900R26 CMW	73,119	97,913	95,441	64,871	94,236	103,455	33,736	77,017	77,017
Fonctionnement	67,119	43,194	41,318	58,871	39,517	49,221	33,736	77,017	77,017
Investissement	4,500	9,699	9,105	4,500	9,699	9,218			
Personnel	1,500	45,020	45,017	1,500	45,020	45,017			
900R28 ICAR	56,831	67,021	63,613	52,556	63,453	55,627	0	96,795	96,795
Fonctionnement	26,831	39,475	36,247	22,556	35,907	32,056		96,795	96,795
Investissement	10,000	12,898	12,718	10,000	12,898	8,923			
Personnel	20,000	14,648	14,647	20,000	14,648	14,647			
900R29 DDL	249,362	216,923	215,122	229,192	210,681	204,777	0	283,977	283,977
Fonctionnement	53,662	13,479	11,908	33,492	7,237	8,875		283,977	283,977
Investissement	10,000	21,371	21,141	10,000	21,371	13,829			
Personnel	185,700	182,073	182,073	185,700	182,073	182,073			

	Dépenses 2020						Recettes 2020		
	BI AE	Crédits ouverts		Réalisé AE	Crédits ouverts		BI RE	Crédits ouverts	
		AE	Réalisé AE		BI CP	CP		RE	Réalisé RE
900R30 IHRIM	100,286	67,247	65,919	89,930	64,056	75,117	5,605	5,605	5,605
Fonctionnement	57,486	33,747	32,620	47,130	30,556	39,824	5,605	5,605	5,605
Investissement		0	0		0	1,994			
Personnel	42,800	33,500	33,299	42,800	33,500	33,299			
900R31 LIRIS	176,101	120,082	119,212	138,201	120,873	120,384	170,216	93,187	93,188
Fonctionnement	91,756	26,186	25,322	53,856	26,977	26,493	170,216	93,187	93,188
Investissement	3,212	13,353	13,352	3,212	13,353	13,352			
Personnel	81,133	80,543	80,539	81,133	80,543	80,539			
900R32 ARAR	22,319	60,352	58,057	19,592	56,044	54,829	0	25,000	26,000
Fonctionnement	22,319	19,886	17,689	19,592	15,578	14,461		25,000	26,000
Investissement		2,651	2,556		2,651	2,556			
Personnel		37,815	37,812		37,815	37,812			
900R34 TRIANGLE	161,185	109,198	101,912	143,539	104,396	111,351	33,207	8,805	8,805
Fonctionnement	113,920	59,283	56,022	96,274	54,481	65,462	33,207	8,805	8,805
Investissement	13,265	11,591	7,568	13,265	11,591	7,568			
Personnel	34,000	38,324	38,322	34,000	38,324	38,322			
900R35 GATE	185,929	128,949	124,307	148,399	115,075	112,820	84,094	107,860	107,859
Fonctionnement	113,923	66,779	66,283	76,393	52,905	55,874	84,094	107,860	107,859
Investissement	11,600	25,680	21,535	11,600	25,680	20,458			
Personnel	60,406	36,490	36,488	60,406	36,490	36,488			
900R36 LAET	78,901	53,601	51,992	71,670	51,370	51,293	75,000	16,000	16,000
Fonctionnement	43,151	16,251	14,715	35,920	14,020	14,016	75,000	16,000	16,000
Investissement	2,000	7,610	7,538	2,000	7,610	7,538			
Personnel	33,750	29,740	29,739	33,750	29,740	29,739			
900R37 ISH	79,450	85,291	85,289	78,697	85,781	91,753	0	0	0
Fonctionnement	10,000	13,596	13,595	9,247	14,086	20,060			
Investissement		3,435	3,435		3,435	3,435			
Personnel	69,450	68,260	68,259	69,450	68,260	68,259			
900R38 IRAA	3,500	3,500	3,500	3,237	3,237	4,698	0	0	0
Fonctionnement	3,500	3,500	3,500	3,237	3,237	4,698			
900R39 MOM	109,437	129,937	129,928	101,206	121,706	140,242	0	826	933
Fonctionnement	109,437	129,937	129,928	101,206	121,706	125,285		826	933
Investissement					0	14,957			
900R40 CERCRIID	14,344	45,018	44,155	13,264	42,854	40,922	0	80,089	80,089
Fonctionnement	10,844	9,904	9,247	9,764	8,939	6,121		80,089	80,089
Investissement	3,500	4,106	3,900	3,500	2,907	3,794			
Personnel		31,008	31,007		31,008	31,007			
900R41 ISERL	37,000	32,400	29,014	36,247	31,647	27,082	27,000	27,000	22,833
Fonctionnement	26,000	24,000	22,588	25,247	23,247	20,887	27,000	27,000	22,833
Investissement	4,000	1,400	1,307	4,000	1,400	1,077			
Personnel	7,000	7,000	5,119	7,000	7,000	5,119			
900R43 PUL	124,000	88,500	87,700	124,000	88,500	91,863	100,000	100,840	73,771
Fonctionnement	124,000	88,500	87,700	124,000	88,500	91,863	100,000	100,840	73,771
Investissement									
Personnel									
900R44 EVS CTT	49,760	48,772	48,127	47,857	48,183	49,131	35,400	36,020	36,020
Fonctionnement	17,932	10,994	10,350	16,029	10,405	11,354	35,400	36,020	36,020
Investissement	2,000	2,435	2,435	2,000	2,435	2,435			
Personnel	29,828	35,343	35,342	29,828	35,343	35,342			
900R45 DIPHE	11,600	18,896	16,054	10,397	15,832	14,414	1,008	3,000	3,000
Fonctionnement	9,600	16,896	14,898	8,397	13,832	13,258	1,008	3,000	3,000
Investissement	2,000	2,000	1,156	2,000	2,000	1,156			
Serv.cent, communs et généraux	174,062,525	176,383,605	132,172,074	145,302,363	147,450,271	132,153,337	137,833,136	136,205,316	129,604,309
90000 Présidence	60,400	20,400	14,677	60,400	20,400	15,795	0	0	0
Fonctionnement	60,400	20,400	14,677	60,400	20,400	15,795			
90001 DGS	26,100	8,800	4,597	26,100	8,800	7,073	0	0	0
Fonctionnement	26,100	8,800	4,597	26,100	8,800	7,073			
90002 DAJIM	81,000	81,000	59,347	74,500	74,500	59,933	0	0	1,000
Fonctionnement	81,000	81,000	59,347	74,500	74,500	59,933			1,000
90003 Communication	274,000	164,000	131,017	259,000	149,000	111,851	9,000	9,000	0
Fonctionnement	269,000	159,000	126,095	254,000	144,000	106,929	9,000	9,000	0
Investissement	5,000	5,000	4,922	5,000	5,000	4,922			
90004 DAF	50,000	87,073	84,788	46,000	83,073	66,449	0	0	50,926
Fonctionnement	50,000	87,073	84,788	46,000	83,073	66,449			50,926
Investissement									
90006 DRH	109,278,093	110,437,975	110,161,778	109,188,293	110,348,175	110,210,267	529,000	529,000	671,607
Fonctionnement	1,008,800	870,740	595,423	919,000	780,940	643,033	529,000	529,000	671,607
Personnel	108,269,293	109,567,235	109,566,355	108,269,293	109,567,235	109,567,234			
900070 Cellule grands travaux	44,268,000	6,614,445	6,614,440	16,618,000	6,458,785	6,458,775	4,732,612	630,038	630,037
Fonctionnement		100,734	100,733		95,717	95,716			
Investissement	44,268,000	6,513,711	6,513,707	16,618,000	6,363,068	6,363,059	4,732,612	630,038	630,037
900071 STI BDR	3,246,000	3,958,722	3,858,227	3,166,000	3,308,722	3,898,548	138,700	138,700	426,357
Fonctionnement	2,909,000	3,621,722	3,576,786	2,829,000	2,971,722	3,568,733	138,700	138,700	426,357
Investissement	337,000	337,000	281,441	337,000	337,000	329,816			
900072 STI PDA	2,743,600	3,013,775	2,749,264	2,555,600	2,655,775	2,753,114	180,800	180,800	9,862
Fonctionnement	2,253,600	2,523,775	2,278,718	2,065,600	2,165,775	2,269,694	180,800	180,800	9,862
Investissement	490,000	490,000	470,545	490,000	490,000	483,420			

	Dépenses 2020						Recettes 2020		
	BI AE	Crédits ouverts		Réalisé AE	Crédits ouverts		BI RE	Crédits ouverts	
		AE	Réalisé AE		BI CP	CP		Réalisé CP	RE
90010 DSI	3,946,450	4,019,646	3,763,346	3,846,450	3,819,168	3,828,494	44,650	44,650	97,706
Fonctionnement	1,346,450	1,740,533	1,686,712	1,246,450	1,616,123	1,826,068	44,650	44,650	97,706
Investissement	2,600,000	2,279,113	2,076,634	2,600,000	2,203,045	2,002,427			
90011 DRI	2,237,592	1,105,029	1,072,534	2,187,592	1,122,695	1,117,546	1,540,568	861,538	931,558
Fonctionnement	1,996,901	894,847	862,365	1,946,901	912,513	907,377	1,540,568	861,538	931,558
Investissement	4,450	9,398	9,397	4,450	9,398	9,397			
Personnel	236,241	200,784	200,772	236,241	200,784	200,772			
90012 Vie étudiante	327,312	267,312	214,712	293,450	233,450	235,217	0	0	20,100
Fonctionnement	310,312	250,312	214,616	276,450	216,450	218,056			20,100
Investissement	17,000	17,000	96	17,000	17,000	17,160			
90013 DACDS	204,500	0	0	204,500	0	11,539	0	0	2,064
Fonctionnement	156,200			156,200		5,040			2,064
Investissement	48,300			48,300		6,499			
900130 DACDS SAAC	0	102,500	88,941	0	102,500	88,941	0	0	0
Fonctionnement		102,500	88,941		102,500	88,941			
900131 DACDS SLA	0	23,700	19,055	0	23,700	19,055	0	0	0
Fonctionnement		9,400	8,184		9,400	8,184			
Investissement		14,300	10,872		14,300	10,872			
900132 DACDS MUMO	0	52,700	50,468	0	52,700	50,484	0	0	0
Fonctionnement		21,000	19,204		21,000	19,220			
Investissement		31,700	31,264		31,700	31,264			
90014 SUAPS	156,964	186,364	154,379	141,964	171,364	156,729	60,600	60,600	38,362
Fonctionnement	126,964	86,964	60,071	111,964	71,964	79,508	60,600	60,600	38,362
Investissement	30,000	99,400	94,308	30,000	99,400	77,221			
90015 SUMPPS	51,111	46,611	36,422	51,111	46,611	43,019	120,000	120,000	67,978
Fonctionnement	48,111	40,571	30,396	48,111	40,571	36,993	120,000	120,000	67,978
Investissement	3,000	6,040	6,026	3,000	6,040	6,026			
90016 SCUJO	167,390	163,198	155,635	167,390	164,514	155,574	21,470	48,970	47,500
Fonctionnement	87,210	74,488	69,018	87,210	75,804	68,958	21,470	48,970	47,500
Personnel	80,180	88,710	86,616	80,180	88,710	86,616			
90017 FC VAE	69,500	44,132	42,401	69,500	56,732	53,876	381,800	101,800	31,467
Fonctionnement	11,000	11,000	9,270	11,000	23,600	20,745	381,800	101,800	31,467
Personnel	58,500	33,132	33,131	58,500	33,132	33,131			
90018 UTA	102,836	65,232	47,693	102,836	65,232	40,640	170,000	170,000	13,607
Fonctionnement	61,826	36,326	18,788	61,826	36,326	11,734	170,000	170,000	13,607
Personnel	41,010	28,906	28,905	41,010	28,906	28,905			
90019 CIEF	1,287,654	817,092	791,467	1,272,654	802,092	788,721	1,509,577	1,509,577	727,911
Fonctionnement	175,000	55,000	29,375	160,000	40,000	26,629	1,509,577	1,509,577	727,911
Personnel	1,112,654	762,092	762,092	1,112,654	762,092	762,092			
90020 SCD	1,674,886	1,564,417	1,536,698	1,614,886	1,504,417	1,520,833	38,000	38,000	146,900
Fonctionnement	1,430,000	1,330,000	1,314,151	1,370,000	1,270,000	1,298,286	38,000	38,000	146,900
Investissement	51,000	46,000	34,130	51,000	46,000	34,130			
Personnel	193,886	188,417	188,417	193,886	188,417	188,417			
90021 SPS	57,700	59,321	29,783	54,700	56,321	25,261	0	0	0
Fonctionnement	15,000	16,621	16,621	12,000	13,621	12,259			
Investissement	42,700	42,700	13,162	42,700	42,700	13,002			
90022 Dir DFVE/division des études	21,400	21,400	11,082	21,400	21,400	9,322	0	0	0
Fonctionnement	21,400	21,400	11,082	21,400	21,400	9,322			
90099 Etablissement	3,730,037	43,458,761	479,323	3,280,037	16,100,145	426,279	128,356,359	131,762,643	125,689,369
Fonctionnement	2,231,500	4,375,404	479,323	1,781,500	4,441,850	426,279	128,356,359	131,762,643	125,689,369
Investissement	510,000	38,472,682	0	510,000	11,047,620	0			
Personnel	988,537	610,675	0	988,537	610,675	0			
Total général	191,452,403	191,452,403	146,483,143	162,017,841	162,017,841	146,436,973	149,060,183	149,060,183	141,333,428

Annexe

Bilan CVEC - année 2020

1. Rappel

La vie de campus inclut l'ensemble des services proposés aux étudiants afin d'améliorer leur accompagnement social, de leur proposer des activités culturelles et sportives, de favoriser leurs initiatives et de soutenir les projets associatifs, de mettre en place des actions en faveur de la santé ou de développement durable. Une vie de campus de qualité répond non seulement aux attentes des étudiants mais constitue également un facteur d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».

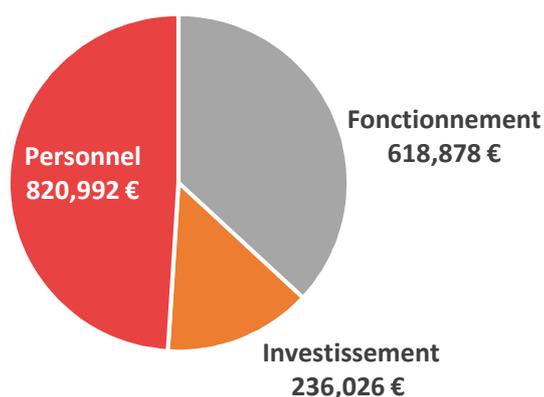
Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

2. Le bilan 2020

L'établissement fait le choix d'un reporting en année civile. A ce titre, les dépenses inscrites en 2020 au titre de la CVEC ont été exécutées de janvier à décembre et financées :

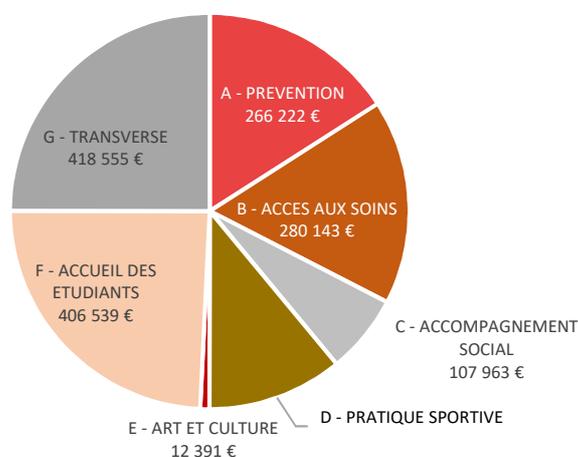
- Par le solde de la contribution au titre de l'année universitaire 2019-2020 ;
- Par l'acompte de la contribution au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Le budget voté en 2020 s'élevait à 1 640 000€. La recette finale reversée par le CROUS s'est élevée à 1 675 896€, soit une exécution de 102%. Le tableau ci-dessous récapitule les actions qui y sont inscrites, présentées par axes thématiques. Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 49 % de crédits de personnel, 36,9 % de fonctionnement et 14 % de dépenses d'investissement.



L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories :

- Prévention (axe A) ;
- Accès aux soins (axe B) ;
- Accompagnement social (axe C) ;
- Pratique sportive (axe D) ;
- Art et culture (axe E) ;
- Accueil des étudiants (axe F) ;
- Actions transverses (axe G).



Les dépenses d'accompagnement social sont réalisées en deçà des 30% de la dépense totale préconisés par le décret n°2019-205. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, il a été nécessaire de réorienter une partie de la dépense afin de venir en appui aux étudiants en précarité numérique et de leur permettre ainsi le suivi de leurs enseignements à distance (déploiement d'un dispositif d'aide au numérique : bons d'achats pour des ordinateurs portables, attribution de clés 4G). Par ailleurs, dans le cadre des mesures sanitaires à déployer, il a été procédé au recrutement d'ambassadeurs étudiants COVID ainsi qu'à l'achat de masques/ gels hydroalcoolique à destination des étudiants. L'ensemble de ces mesures a participé à l'accompagnement (au sens large) des étudiants.

Au cours de l'année 2020, plusieurs réunions ont été organisées autour de la CVEC, qu'il s'agisse de réunions techniques avec les services opérationnels ou de la convocation de la commission « Contribution vie étudiante et de campus », créée et votée lors du CA du 5 juillet 2019.

Le détail des projets réalisés en 2020 est présenté ci-dessous.

BILAN CVEC 2020

Axes	Intitulé du projet	Services	Fonctionnement	Investissement	Personnel	2020 Total projet	2020 Total axe
A - PREVENTION	Mise en œuvre d'actions de médecine préventive	SSU	11,316 €	3,523 €	251,384 €	266,222 €	266,222 €
B - ACCES AUX SOINS	Mise en œuvre d'actions favorisant l'accès aux soins des étudiants	SSU	20,672 €	2,503 €	256,967 €	280,143 €	280,143 €
C - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	Subvention Crèche Equal +aides étudiants	SVE	33,000 €			33,000 €	
	Remboursements / exonérations frais inscriptions	SVE	26,000 €			26,000 €	
	Accompagnement social	SVE	29,835 €			29,835 €	
	Ambassadeurs COVID	SVE			19,128 €		
D - PRATIQUE SPORTIVE	gratuité sport / prise en charge 20 euros	SUAPS	70,000 €			70,000 €	
	offre bien être	SUAPS			4,083 €	4,083 €	
	achat de matériel	SUAPS		110,000 €		110,000 €	
E - ART ET CULTURE	participation étudiants activités culturelles par voie numérique: podcast, mise en ligne ressources culturelles	DACDS			12,391 €	12,391 €	
	Actions créneau3 jeudi PDA	DACDS	27,000 €		73,484 €	105,489 €	
F - ACCUEIL DES ETUDIANTS	AMO budget participatif	SSU	5,005 €			21,050 €	
	Bons d'achats rentrée 2020 (ordinateurs étudiants)	SVE	21,050 €			100,000 €	
	Achat de 200 ordinateurs (prêt numérique étudiants) GSN	DSI	100,000 €			120,000 €	
	Achat 500 clés 4G étudiants rentrée 2020	DSI	60,000 €			60,000 €	
	Dépenses RH transverses aux actions- assistante sociale 100%	SVE			51,339 €	51,339 €	
G - TRANSVERSE	Masse salariale Mission handicap	SVE			135,144 €	135,144 €	
	Achat de masques à destination des étudiants	DIMMO	120,000 €			120,000 €	
	Financement des projets associatifs	SVE	95,000 €		17,072 €	112,072 €	
	TOTAL		618,878 €	236,026 €	820,992 €	1,675,896 €	1,675,896 €